



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°76-2020-239

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie

76-2020-12-01-007 - Décision tarifaire n° 1070 portant modification pour 2020 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'Association GEIST 21 ROUEN pour les établissements et services suivants : ESAT LE ROBEC GEIST et SESSAD ANATOLE FRANCE ROUEN GEIST (4 pages)

Page 3

Direction départementale déléguée de la cohésion sociale de la Seine-Maritime

76-2020-12-09-002 - Arrêté agrément FADS (2 pages)

Page 8

76-2020-12-09-003 - Arrêté renouvellement agrément Mission Locale de l'agglomération d'Elbeuf (2 pages)

Page 11

Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

76-2020-12-07-002 - Arrêté règlementant la circulation durant les travaux de réfection de chaussée sur la RD18E impliquant la fermeture des bretelles de l'A13 (4 pages)

Page 14

76-2020-12-09-004 - LA REMUEE_arrêté prescriptions spécifiques_aire de loisirs_commune La Remuée_ 9 12 2020 (5 pages)

Page 19

76-2020-11-26-008 - LILLEBONNE_arrêté prescriptions spécifiques modificatif requalification RD173_departement dir routes_26 11 2020 (4 pages)

Page 25

76-2020-11-30-007 - Projet de régénération du forage de Cany-Barville_Communauté de communes Côte d'Albâtre (4 pages)

Page 30

76-2020-11-25-008 - VARENGEVILLE SUR MER_rehabilitation longere le manoir d'Ango et ext. parking communal_commune Varengueville s/mer_25 11 2020 (5 pages)

Page 35

Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-06-10-011 - LE VOLCAN C.A. 11.03.20 - BILAN ACTIVITE 2019 (48 pages)

Page 41

76-2020-06-10-012 - LE VOLCAN C.A. 11.03.20 - COMPTE FINANCIER GESTION 2019 (54 pages)

Page 90

76-2020-06-10-010 - LE VOLCAN C.A. 11.03.20 -2020-01-APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DU RESULTAT 2019 (20 pages)

Page 145

76-2020-06-10-014 - LE VOLCAN C.A. 11.03.20 -2020-02-AFFECTATION DU RESULTAT 2019 (1 page)

Page 166

76-2020-06-10-016 - LE VOLCAN C.A. 11.03.20 -2020-04-AUTORISATION D UNE LIGNE DE CREDIT POUR 2020 (1 page)

Page 168

76-2020-06-10-013 - LE VOLCAN C.A. 11.03.20 -COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (50 pages)

Page 170

Agence régionale de santé de Normandie

76-2020-12-01-007

Décision tarifaire n° 1070 portant modification pour 2020 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'Association GEIST 21 ROUEN pour les établissements et services suivants : ESAT LE ROBEC GEIST et SESSAD ANATOLE FRANCE ROUEN GEIST

DECISION TARIFAIRE N°1070 PORTANT MODIFICATION POUR 2020
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
ASS GEIST 21 ROUEN - 760807248

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) - ESAT LE ROBEC GEIST - 760030650
Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) - SESSAD ANATOLE FRANCE ROUEN ASS GEIST -
760802124

Le Directeur Général de l'ARS Normandie

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 28/10/2020 publié au Journal Officiel du 30/10/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 29/10/2020 publiée au Journal Officiel du 07/11/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/06/2020 publié au Journal Officiel du 21/06/2020 fixant les tarifs plafonds mentionnés à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Normandie ;

Considérant La décision tarifaire initiale n°89 en date du 01/07/2020.

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2020, au titre de 2020, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASS GEIST 21 ROUEN (760807248) dont le siège est situé 11, R DES HALLETTES, 76000, ROUEN, a été fixée à 883 305.69€, dont :

- 21 368.00€ à titre non reconductible dont 13 960.00€ au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à 869 345.69€ et se répartit de la manière suivante,

les prix de journée à compter de 01/01/2020 étant également mentionnés.

- personnes handicapées : 869 345.69 €
(dont 869 345.69€ imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
760030650	0.00	211 898.36	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
760802124	0.00	0.00	657 447.33	0.00	0.00	0.00	0.00

Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
760030650	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
760802124	0.00	0.00	397.01	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 72 445.48€.
(dont 72 445.48€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, 861 937.69€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes handicapées : 861 937.69 €
(dont 861 937.69€ imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
760030650	0.00	209 644.36	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
760802124	0.00	0.00	652 293.33	0.00	0.00	0.00	0.00

FINESS	Prix de journée (en €)						
	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
760030650	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
760802124	0.00	0.00	393.90	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 71 828.14€ (dont 71 828.14€ imputable à l'Assurance Maladie)

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 2, Place de l'Edit de Nantes BP 18 529 , 44185, NANTES CEDEX 4 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Normandie est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASS GEIST 21 ROUEN (760807248) et aux structures concernées.

Fait à , *Eureux*

Le 1 DEC. 2020

Le Directeur Général

Pour le Directeur général,
et par délégation,
Le Responsable du pôle 1
Allocation des ressources

Jean Christian DURET

Direction départementale déléguée de la cohésion sociale
de la Seine-Maritime

76-2020-12-09-002

Arrêté agrément FADS

Arrêté renouvellement agrément Fondation Armée du Salut Maromme



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction Départementale Déléguée
De la Cohésion sociale de la Seine- Maritime

Pôle hébergement et accès au logement

Affaire suivie par : Fatima CHETITAH

Tél : 02.76.27.71.69

Mél : ddcs-acces-logement@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté portant renouvellement d'agrément de l'association Fondation de l'Armée du Salut/Etablissement Charles Péan concourant aux objectifs de la politique de l'aide au logement

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 365-3 à L365-5 ;

Vu le décret du premier ministre n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

Vu le décret du premier ministre n° 2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable ;

Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019, portant nomination de M Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-96 du 23 avril 2019 portant délégation de signature à M Yannick DECOMPOIS, directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine- Maritime.

Vu la demande d'agrément pour l'exercice d'activités **d'ingénierie sociale, technique et financière et d'intermédiation locative et de gestion locative** déposée par **l'Association Fondation de l'Armée du Salut/Etablissement Charles Péan** le 12/10/2020 au Préfet de Département ;

Considérant que l'organisme remplit les conditions fixées à l'article R 365-3 et l'article R 365-4 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'avis favorable de la direction départementale déléguée de la cohésion sociale de la Seine-Maritime qui a examiné ladite demande.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'Association Fondation de l'Armée du Salut/Etablissement Charles Péan dont le siège social se situe au 36 rue Raymond Duflo 76150 MAROMME, compte tenu de ses statuts, de ses compétences et des moyens dont elle dispose est agréée pour exercer les activités relatives à :

L'ingénierie sociale, financière et technique

Activités d'accueil, de conseils, d'assistance (assistance à maîtrise d'ouvrage avec ou sans mission technique, maîtrise d'œuvre) pour l'amélioration ou l'adaptation de l'habitat conduites en faveur des personnes défavorisées ou des personnes âgées ou handicapées

L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement

L'assistance des requérants dans les procédures du droit au logement opposable devant les commissions de médiation ou les tribunaux administratifs

- La recherche de logements adaptés
- La participation aux réunions des commissions d'attribution HLM

L'activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale

- La location de logements en vue de leur sous-location auprès d'un organisme agréé pour son activité de maîtrise d'ouvrage ou d'un organisme HLM
- La location de logements en vue de leur sous-location auprès de bailleurs autres que des organismes HLM (bailleurs privés, personnes physiques ou orales, sociétés d'économie mixte et collectivités locales)
- La location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées auprès d'un organisme conventionné à l'allocation logement temporaire (ALT) : le décret ne prévoit d'agrément que dans le cas où l'organisme qui loue les logements aux fins d'hébergement à conclu une convention ALT
- La location d'un hôtel destiné à l'hébergement auprès d'un organisme HLM
- Les activités de gestion immobilière en tant que mandataires
- La gestion de résidences sociale

sur le territoire du département de Seine-Maritime.

ARTICLE 2 :

L'agrément mentionné à l'article 1er est accordé pour une durée de cinq ans renouvelable, à compter de la date de publication du présent arrêté. Il peut être retiré à tout moment si l'association ne satisfait plus aux conditions de l'agrément ou en cas de manquements graves ou répétés de celle-ci à ses obligations. La décision de retrait ne pourra être prononcée qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

ARTICLE 3 :

Un compte- rendu de l'activité concernée ainsi que les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera notifié à **l'Association Fondation de l'Armée du Salut/Etablissement Charles Péan** par recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture du département de la Seine-Maritime et le directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine- Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Normandie.

Fait à Rouen, le **09 DEC. 2020**

Pour le préfet et par subdélégation,
Le directeur départemental délégué,



Yannick DECOMPOIS

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site www.telerecours.fr

Direction départementale déléguée de la cohésion sociale
de la Seine-Maritime

76-2020-12-09-003

Arrêté renouvellement agrément Mission Locale de
l'agglomération d'Elbeuf

Arrêté renouvellement agrément association

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction Départementale Déléguée
De la Cohésion sociale de la Seine- Maritime

Pôle hébergement et accès au logement

Affaire suivie par : Fatiha CHETITAH

Tél : 02.76.27.71.69

Mél : ddcs-access-logement@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté portant renouvellement d'agrément de l'association Mission locale de l'agglomération d'Elbeuf concourant aux objectifs de la politique de l'aide au logement

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 365-3 à L365-5 ;

Vu le décret du premier ministre n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

Vu le décret du premier ministre n° 2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable ;

Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019, portant nomination de M Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-96 du 23 avril 2019 portant délégation de signature à M Yannick DECOMPOIS, directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine- Maritime.

Vu la demande d'agrément pour l'exercice d'activités **d'ingénierie sociale, technique et financière** déposée par l'**Association Mission locale de l'agglomération d'Elbeuf** le 14/10/2020 au Préfet de Département ;

Considérant que l'organisme remplit les conditions fixées à l'article R 365-3 et l'article R 365-4 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'avis favorable de la direction départementale déléguée de la cohésion sociale de la Seine-Maritime qui a examiné ladite demande.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'Association Mission locale de l'agglomération d'Elbeuf dont le siège social se situe au 25 rue Camille Randoing 76504 ELBEUF, compte tenu de ses statuts, de ses compétences et des moyens dont elle dispose est agréée pour exercer les activités relatives à :

L'ingénierie sociale, financière et technique

Activités d'accueil, de conseils, d'assistance (assistance à maîtrise d'ouvrage avec ou sans mission technique, maîtrise d'œuvre) pour l'amélioration ou l'adaptation de l'habitat conduites en faveur des personnes défavorisées ou des personnes âgées ou handicapées

L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement

L'assistance des requérants dans les procédures du droit au logement opposable devant les commissions de médiation ou les tribunaux administratifs

La recherche de logements adaptés

La participation aux réunions des commissions d'attribution HLM

L'activité d'intermédiation locative et de gestion locative sociale

- La location de logements en vue de leur sous-location auprès d'un organisme agréé pour son activité de maîtrise d'ouvrage ou d'un organisme HLM
- La location de logements en vue de leur sous-location auprès de bailleurs autres que des organismes HLM (bailleurs privés, personnes physiques ou morales, sociétés d'économie mixte et collectivités locales)
- La location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées auprès d'un organisme conventionné à l'allocation logement temporaire (ALT) : le décret ne prévoit d'agrément que dans le cas où l'organisme qui loue les logements aux fins d'hébergement a conclu une convention ALT
- La location d'un hôtel destiné à l'hébergement auprès d'un organisme HLM
- Les activités de gestion immobilière en tant que mandataires
- La gestion de résidences sociales

sur le territoire du département de Seine-Maritime.

ARTICLE 2 :

L'agrément mentionné à l'article 1er est accordé pour une durée de cinq ans renouvelable, à compter de la date de publication du présent arrêté. Il peut être retiré à tout moment si l'association ne satisfait plus aux conditions de l'agrément ou en cas de manquements graves ou répétés de celle-ci à ses obligations. La décision de retrait ne pourra être prononcée qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

ARTICLE 3 :

Un compte-rendu de l'activité concernée ainsi que les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

ARTICLE 4 :

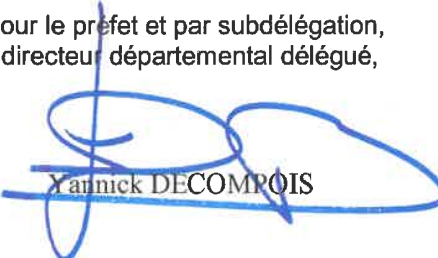
Le présent arrêté sera notifié à l'**Association Mission locale de l'agglomération d'Elbeuf** par recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture du département de la Seine-Maritime et le directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Normandie.

Fait à Rouen, le **09 DEC. 2020**

Pour le préfet et par subdélégation,
Le directeur départemental délégué,



Yannick DECOMPROIS

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site www.telerecours.fr

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2020-12-07-002

Arrêté réglementant la circulation durant les travaux de
réfection de chaussée sur la RD18E impliquant la

Arrêté réglementant la circulation durant les travaux de réfection de chaussée sur la RD18E
impliquant la fermeture des bretelles de l'A13

fermeture des bretelles de l'A13



**ARRÊTÉ DDTM/SPERIC/BGCRT DU 7/12/2020
PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION DURANT
LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR LA RD 18E IMPLIQUANT LA
FERMETURE DES BRETELLES DE L'A 13.**

Service Prévention et Éducation aux Risques et
à la gestion de Crises (SPERIC)
Bureau Gestion de Crises et Réglementation
des transports (BGCRT)

Affaire suivie par : Guillaume BIARD
Tél. : 02 35 58 53 49
Mél : guillaume.biard@seine-maritime.gouv.fr

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite.**

- Vu le code de la route et notamment son article R 411-9 ;
- Vu la loi n° 82 – 623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1962 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;
- Vu le décret du 3 mai 1995 approuvant la convention passée entre l'État et la société des autoroutes Paris Normandie (SAPN) pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes, annexant la convention de la concession et le cahier des charges ;
- Vu le décret n° 2010 – 146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004 – 374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 du Président de la République nommant Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 20-43, du 15 juin 2020, portant délégation de signature à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime par intérim, en matière d'activités ;
- Vu les arrêtés du 8 avril et 31 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

- Vu l'arrêté du 8 avril 2002 modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière et notamment l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à la signalisation routière temporaire ;
- Vu l'arrêté préfectoral permanent d'exploitation, sous chantier des autoroutes A 13, A 29, A 139, A 150 et A 151 applicable dans le département de la Seine-Maritime en date du 7 juillet 2016 ;
- Vu la décision n° 20-038 du 16 juin 2020, portant subdélégation de signature en matière d'activités à la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992 modifiés ;
- Vu la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau national ;
- Vu la note du 05 décembre 2019 de Madame la ministre de la transition écologique et solidaire fixant le calendrier 2020 des jours « hors chantiers » ;
- Vu la demande du 23 novembre 2020 de la MRN et le dossier d'exploitation sous chantier établi ;
- Vu l'avis favorable de la SAPN en date du 27 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT : qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers de l'A 13 pour les travaux de réfection de chaussée du rond point des colonnes et de la section courante entre le giratoire et la fin des bretelles de l'A 13 de l'échangeur n°22 ;

CONSIDÉRANT : que ce chantier est un chantier « non courant » au sens de la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau national.

ARRÊTE

Article 1^{er} – La réalisation des travaux de réfection des enrobés sur la RD 18 E entre l'A 13 et le giratoire des colonnes ainsi que sur l'anneau du giratoire aura lieu du 07 au 18 décembre 2020 de 20h00 à 06h00.

Ces travaux nécessiteront la fermeture par les services de la SAPN des bretelles de sortie sens Paris → Caen et sens Caen → Paris du diffuseur N°22 de Oissel et la mise en place d'itinéraires de déviation :

— **A 13 Sortie n°22 vers Rouen (sens Paris / Caen)** => La bretelle de sortie de l'A 13 sera fermée et déviée par l'A 139 Sortie « Grand-Couronne », puis la RD 13 vers RN 138 et ensuite RD 418 vers le giratoire des vaches.

— **A 13 Sortie n°22 vers Rouen (Caen / Paris)** => La bretelle de sortie de l'A 13 sera fermée et les usagers devront emprunter par anticipation la sortie n°23 direction Rouen / les essarts, puis la RN 138 direction « Zénith », puis la RD 418.

- Vu l'arrêté du 8 avril 2002 modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière et notamment l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à la signalisation routière temporaire ;
- Vu l'arrêté préfectoral permanent d'exploitation, sous chantier des autoroutes A 13, A 29, A 139, A 150 et A 151 applicable dans le département de la Seine-Maritime en date du 7 juillet 2016 ;
- Vu la décision n° 20-038 du 16 juin 2020, portant subdélégation de signature en matière d'activités à la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992 modifiés ;
- Vu la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau national ;
- Vu la note du 05 décembre 2019 de Madame la ministre de la transition écologique et solidaire fixant le calendrier 2020 des jours « hors chantiers » ;
- Vu la demande du 23 novembre 2020 de la MRN et le dossier d'exploitation sous chantier établi ;
- Vu l'avis favorable de la SAPN en date du 27 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT : qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers de l'A 13 pour les travaux de réfection de chaussée du rond point des colonnes et de la section courante entre le giratoire et la fin des bretelles de l'A 13 de l'échangeur n°22 ;

CONSIDÉRANT : que ce chantier est un chantier « non courant » au sens de la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau national.

ARRÊTE

Article 1^{er} – La réalisation des travaux de réfection des enrobés sur la RD 18 E entre l'A 13 et le giratoire des colonnes ainsi que sur l'anneau du giratoire aura lieu du 07 au 18 décembre 2020 de 20h00 à 06h00.

Ces travaux nécessiteront la fermeture par les services de la SAPN des bretelles de sortie sens Paris → Caen et sens Caen → Paris du diffuseur N°22 de Oissel et la mise en place d'itinéraires de déviation :

— **A 13 Sortie n°22 vers Rouen (sens Paris / Caen)** => La bretelle de sortie de l'A 13 sera fermée et déviée par l'A 139 Sortie « Grand-Couronne », puis la RD 13 vers RN 138 et ensuite RD 418 vers le giratoire des vaches.

— **A 13 Sortie n°22 vers Rouen (Caen / Paris)** => La bretelle de sortie de l'A 13 sera fermée et les usagers devront emprunter par anticipation la sortie n°23 direction Rouen / les essarts, puis la RN 138 direction « Zénith », puis la RD 418.

Maritime, la direction de la Métropole Rouen Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs et dont copie sera adressée au directeur du SAMU de Rouen et au directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Fait à Rouen, le 7 décembre 2020

Pour le préfet et par subdélégation,

Le Chef du Service Prévention
Éducation aux Risques
et Gestion de Crise


Thibaut SARRAZIN

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2020-12-09-004

LA REMUEE_arrêté prescriptions spécifiques_aire de
loisirs_commune La Remuée_ 9 12 2020



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

ARRÊTÉ DU 09 DEC. 2020

**PORTANT PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES AU TITRE DE L'ARTICLE L214-3 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT L'AIRE DE LOISIRS DE LA COMMUNE DE LA
REMUEE**

**Service Transitions Ressources et Milieux
Bureau Milieux Aquatiques et Marins**

Affaire suivie par : Manon BENVENUTO

Tél. : 02 32 18 94 81

Mél : manon.benvenuto@seine-maritime.gouv.fr

Dossier n° 76-2019-00797

CTRL-76-2019-00232

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L110-1, L210-1, R214-11 et R214-32 et suivants ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 1er avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 20-43 du 15 juin 2020, portant délégation de signature à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, en matière d'activités ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 20-067 du 2 septembre 2020 portant subdélégation de signature en matière d'activités ;
- Vu le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement reçu le 24 décembre 2019, présenté par la commune de La Remuée, représenté par Madame le Maire, enregistré sous le n° 76-2019-00797 et relatif à la création de l'aire de loisirs sur la commune de La Remuée ;
- Vu le dossier des pièces présentées à l'appui du dit projet ;

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 58 53 27
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

1/5

- Vu le rapport en manquement du 23 janvier 2020 ainsi que la dernière réponse apportée par la commune du 4 octobre 2020 ;
- Vu le mail en date du 14 octobre 2020 adressé au pétitionnaire pour observation sur les prescriptions spécifiques ;
- Vu l'absence de retour d'avis du pétitionnaire ;

CONSIDERANT :

- que le bassin était initialement prévu pour se vidanger par débit de fuite vers l'ouvrage de gestion d'infiltration du centre équestre à l'aval du projet,
- que des problèmes d'inondations ont été signalé par des propriétaires à l'aval suite à la création de l'aire de loisirs, et à l'apport d'un volume supplémentaire dans le bassin du centre équestre,
- que les tests de perméabilité réalisés dans l'ouvrage de rétention de l'aire de loisirs ont démontré la possibilité d'infiltrer sur place les eaux pluviales du projet,
- que l'ouvrage de gestion par débit de fuite doit être modifié afin que les eaux s'infiltrent au droit du bassin,
- que des prescriptions spécifiques sont apportées au projet.

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

ARRÊTE

Article 1er - Objet de la déclaration

Il est donné acte à la commune de La Remuée, représentée par Madame la Maire, de sa déclaration en application de l'article L214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, concernant :

la création de l'aire de loisirs sur la commune de La Remuée.

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement. Les rubriques définies au tableau de l'article R214-1 du code de l'environnement concernées par cette opération sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime	
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)	Déclaration	

Article 2 - Dispositions générales

Le déclarant respecte les éléments présents dans son dossier.

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 58 53 27
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

2/5

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

Article 3 – Prescriptions spécifiques

Le débit de fuite prévu initialement vers l'ouvrage du centre équestre est condamné, la surverse est préservée.

Le pétitionnaire fait parvenir au bureau en charge de la police de l'eau les plans de récolement après travaux.

L'entretien réalisé sur l'ouvrage d'infiltration est cohérent avec ses nouvelles caractéristiques et assure notamment sa bonne vidange.

Article 4 – Modifications des prescriptions

Si le déclarant veut obtenir la modification de certaines des prescriptions spécifiques applicables à l'installation, il en fait la demande au Préfet, qui statue alors par arrêté.

Le silence gardé par l'administration, pendant plus de trois mois sur la demande du déclarant, vaut rejet.

Article 5 – Conformité au dossier et modifications

Les installations, objet du présent arrêté, sont situées, installées et exploitées conformément aux plans et contenus du dossier de demande de déclaration non contraires aux dispositions du présent arrêté.

Toutes modifications apportées aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration sont portées, avant sa réalisation à la connaissance du Préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Article 6 – Début et fin des travaux – mise en service

Le pétitionnaire informe le bureau des milieux aquatiques et marins, instructeur du présent dossier, des dates de démarrage et de fin des travaux et, le cas échéant, de la date de mise en service de l'installation.

Article 7 – Droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 8 – Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 9 – Voies et délais de recours

En application de l'article R514-3-1 du code de l'environnement, la présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Rouen, dans les conditions suivantes :

- par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés à l'article L211-1, dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la décision leur a été notifiée.

En application de l'article R.414-6 du code de justice administrative, les personnes physiques ou morales ont la faculté d'utiliser la voie dématérialisée sur le site internet "www.telerecours.fr" pour saisir la juridiction administrative compétente.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Article 10 – Publication et information des tiers

Conformément à l'article R214-37 du code de l'environnement, une copie de cet arrêté est transmise à la mairie de la commune de La Remuée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ces informations sont mises à disposition du public sur le site Internet de la préfecture de la Seine-Maritime pendant une durée d'au moins 6 mois.

Article 11 - Exécution

- Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,
- La maire de la commune de La Remuée,
- Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime, et dont une copie est tenue à la disposition du public dans chaque mairie intéressée.

Fait à Rouen, le 6 12 2020

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation

Le responsable du Service
Transitions Ressources et Milieux



Alexandre HERMENT

**Annexe 1 :
Localisation des travaux
source : DLE écotone**



AIRE DU BASSIN EN CONFIGURATION INFILTRATION ↓



5/5

**Annexe 2 : bassin en configuration infiltration
source : addenda oct 2020 Ecotone**

BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 58 53 27
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2020-11-26-008

LILLEBONNE_arrêté prescriptions spécifiques
modificatif requalification RD173_departement dir
routes_26 11 2020



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

ARRÊTÉ DU 26 NOV. 2020

**PORTANT PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES COMPLÉMENTAIRES AU TITRE DE L'ARTICLE
L214-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT
LA REQUALIFICATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°173 ENTRE LES ROUTES
DÉPARTEMENTALES N°34 ET N°373 SUR LA COMMUNE DE LILLEBONNE**

**Service Transitions Ressources et Milieux
Bureau Milieux Aquatiques et Marins**

Affaire suivie par : Jérôme BARBET
Tél. : 02 32 18 94 80
Mèl : ddtm-strm-bmam@seine-maritime.gouv.fr
Dossier n° 76-2020-00543

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le décret du Président de la République du 1er avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 20-43 du 15 juin 2020, portant délégation de signature à M. Jean KUGLER directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, en matière d'activités ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 20-067 du 2 septembre 2020 portant subdélégation de signature en matière d'activités ;
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- Vu le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Commerce, approuvé le 1^{er} décembre 2015 ;

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 58 53 27
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

1/4

- Vu l'arrêté du 26 octobre 2017 fixant des prescriptions spécifiques relatives à la requalification de la route départementale n°173 entre les routes départementales n°34 et n°373 sur la commune de Lillebonne au bénéfice du département de la Seine-Maritime ;
- Vu le dossier de récolement transmis par le pétitionnaire le 17 juillet 2020, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 26 octobre 2017 susvisé ;
- Vu la notification faite au pétitionnaire du projet d'arrêté en date du 10 novembre 2020 ;
- Vu la réponse du pétitionnaire sur l'absence de remarques en date du 24 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT :

- que les plans de récolement fournis par le pétitionnaire font apparaître :
 - une cote altimétrique légèrement croissante entre l'orifice d'entrée de l'ouvrage de fuite du bassin de régulation des eaux pluviales et son exutoire, alors que le dossier de déclaration prévoyait des cotes décroissantes afin de permettre l'écoulement des eaux dans la rivière du Commerce ;
 - à l'initiative du pétitionnaire, l'absence du fossé de récupération des eaux du bassin versant, prévu dans le dossier de déclaration afin de rediriger les eaux du bassin versant vers la rivière du Commerce, aux motifs, d'une part, d'un impact destructeur sur le milieu constitué d'une zone humide, et d'autre part, d'une inutilité du fossé d'un point de vue hydraulique ;
- que les différences existantes entre le dossier de déclaration et le dossier de récolement ne font pas opposition au respect des intérêts mentionnés à l'article L211-1 du code de l'environnement, sous réserve du respect de certaines prescriptions spécifiques complémentaires ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

ARRÊTE

Article 1er - Objet

Il est donné acte au département de Seine-Maritime, Direction des routes, des modifications apportées au dossier de déclaration concernant la requalification de la route départementale n°173 entre les routes départementales n°34 et n°373 sur la commune de Lillebonne, telles que détaillées dans le dossier de récolement du projet, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants.

Article 2 - Dispositions générales

Le déclarant respecte les éléments présents dans son dossier.

Article 3 - Prescriptions spécifiques complémentaires à l'arrêté du 26 octobre 2017 fixant des prescriptions spécifiques relatives à la requalification de la route départementale n°173 entre les routes départementales n°34 et n°373 sur la commune de Lillebonne au bénéfice du département de la Seine-Maritime

Modalités de curage de l'ouvrage de fuite du bassin de régulation des eaux pluviales

En cas d'hydrocurage de la canalisation de fuite du bassin de régulation, toute mesure est prise pour éviter le départ des matières en dépôt dans la canalisation vers le cours d'eau du Commerce.

Les déchets issus du curage de l'ouvrage de fuite sont traités selon les modalités prévues pour les déchets de curage des bassins.

Transfert des eaux du bassin versant amont vers la rivière du commerce

Le fossé visant à rediriger les eaux du bassin versant amont vers la rivière du Commerce est supprimé. En cas de dysfonctionnement hydraulique constaté, une noue de vingt centimètres de profondeur est réalisée à l'emplacement initial du fossé tel que prévu au dossier de déclaration.

Article 4 - Modifications des prescriptions

Si le déclarant veut obtenir la modification de certaines des prescriptions spécifiques applicables à l'installation, il en fait la demande au préfet, qui statue alors par arrêté.

Le silence gardé par l'administration pendant plus de trois mois sur la demande du déclarant vaut rejet.

Article 5 - Conformité au dossier et modifications

Les installations, objets du présent arrêté, sont situées, installées et exploitées conformément aux plans et contenus du dossier de demande de déclaration non contraires aux dispositions du présent arrêté. Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration est portée, avant sa réalisation à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Article 6 - Début et fin des travaux – Mise en service

Le pétitionnaire informe le service de police de l'eau instructeur du présent dossier des dates de démarrage et de fin des travaux et, le cas échéant, de la date de mise en service de l'installation.

Article 7 - Droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 8 - Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 9 - Publication et information des tiers

Conformément à l'article R214-37 du code de l'environnement, une copie de cet arrêté est transmise à la mairie de la commune de Lillebonne, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois ainsi qu'au président du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Commerce.

Ces informations sont mises à disposition du public sur le site Internet de la préfecture de la Seine-Maritime pendant une durée d'au moins 6 mois.

Article 10 - Exécution

- le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,
- le maire de la commune de Lillebonne,
- le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime;
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le

26 NOV. 2020

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation

Le responsable du Service
Transitions Ressources et Milieux



Alexandre HERMENT

Voies et délais de recours :

Le présent acte peut être directement contesté devant le Tribunal administratif de Rouen, dans les conditions définies à l'article R181-50 du code de l'environnement :

1° par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la notification,

2° par les tiers intéressés, en raison des inconvénients ou des dangers, dans un délai de quatre mois à compter de la dernière formalité de publication.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Telerecours citoyens, accessible par le site : www.telerecours.fr

Le présent acte peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique selon les dispositions des articles R181-51 et R181-52 du code de l'environnement.

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 58 53 27
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

4/4

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2020-11-30-007

Projet de régénération du forage de
Cany-Barville_Communauté de communes Côte d'Albâtre

**Service Transitions,
Ressources et Milieux
Bureau Protection de la
Ressource en Eau**

**Communauté de Communes de la Côte d'Albatre
Hôtel de Communauté
48 Bis rue de Veulettes
CS40048
76450 CANY-BARVILLE**

Dossier suivi par :
Isabelle BUISINE

Mèl : isabelle.buisine@seine-maritime.gouv.fr
Mèl : ddtm-strm-bpre@seine-maritime.gouv.fr

Tél. : 02 32 18 94 83

**Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6
du code de l'environnement : **Projet de régénération du forage de
Cany-Barville sur la commune de CANY-BARVILLE**
Accord sur dossier de déclaration**

Réf. : 76-2020-00502/CA
Cette référence est à rappeler dans
toute correspondance

Rouen, le 30 novembre 2020

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération : **Projet de régénération du forage de Cany-Barville sur la commune de CANY-BARVILLE** pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 05 octobre 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier sous réserve de réaliser une surveillance quantitative et qualitative au niveau du forage 00574X0138, localisé à proximité, par un suivi du niveau de la nappe et un suivi en continu de la turbidité dans ce forage. En cas de dépassement de la turbidité de 2 NFU, le forage 00574X0138 doit être mis à l'arrêt.

De plus, lors de la phase des travaux, les produits, équipements et matériaux employés ne doivent pas être à l'origine d'une pollution diffuse ou accidentelle.

Par ailleurs vous avez été destinataire de l'arrêté de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération. Conformément à l'article 10 de l'arrêté concernant les forages, je vous rappelle l'obligation de nous transmettre le rapport de fin de travaux en deux exemplaires dans un délai de deux mois maximum suivant la fin des travaux.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations, copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de CANY-BARVILLE pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la SEINE-MARITIME durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 58 53 27
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

1/2

dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation

Le Responsable du Service
Transitions, Ressources et Milieux


Alexandre HERMENT

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 58 53 27
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

2/2



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE DOSSIER DE DÉCLARATION
CONCERNANT
PROJET DE RÉGÉNÉRATION DU FORAGE DE CANY-BARVILLE
COMMUNE DE CANY-BARVILLE**

**DOSSIER N° 76-2020-00502
PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE
Le préfet de la SEINE-MARITIME
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite**

ATTENTION : CE RÉCÉPISSÉ ATTESTE DE L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE MAIS N'AUTORISE PAS LE DÉMARRAGE IMMÉDIAT DES TRAVAUX.

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.211-1, L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 à R.214-56 ;
VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement considéré complet en date du 05 octobre 2020, présenté par Communauté de Communes de la Côte d'Albatre, enregistré sous le n° 76-2020-00502 et relatif au Projet de régénération du forage de Cany-Barville ;

donne récépissé du dépôt de sa déclaration au pétitionnaire suivant :

**Communauté de Communes de la Côte d'Albatre
Hôtel de Communauté
48 Bis rue de Veulettes - CS40048
76450 CANY-BARVILLE**

concernant le **Projet de régénération du forage de Cany-Barville** dont la réalisation est prévue dans la commune de CANY-BARVILLE.

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement. La rubrique du tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernée est la suivante :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondants
1.1.1.0	Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau. (D)	Déclaration	Arrêté du 11 septembre 2003

Le déclarant devra respecter les prescriptions générales définies dans les arrêtés dont les références sont indiquées dans le tableau ci-dessus et qui sont joints au présent récépissé.

Le déclarant ne peut pas débiter les travaux avant le 30 novembre 2020, correspondant au délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier de déclaration complet durant lequel il peut être faite une éventuelle opposition motivée à la déclaration par l'administration, conformément à l'article R.214-35 du code de l'environnement.

Au cas où le déclarant ne respecterait pas ce délai, il s'exposerait à une amende pour une contravention de 5^{ème} classe d'un montant maximum de 1 500 euros pour les personnes physiques. Pour les personnes morales, ce montant est multiplié par 5.

Durant ce délai, il peut être demandé des compléments au déclarant si le dossier n'est pas jugé régulier, il peut être fait opposition à cette déclaration, ou des prescriptions particulières éventuelles peuvent être établies sur lesquelles le déclarant sera alors saisi pour présenter ses observations.

En l'absence de suite donnée par le service police de l'eau à l'échéance de ce délai de 2 mois, le présent récépissé vaut accord tacite de déclaration.

À cette échéance, conformément à l'article R.214-37, copies de la déclaration et de ce récépissé seront alors adressées à la mairie de CANY-BARVILLE où cette opération doit être réalisée, pour affichage et mise à disposition pendant une durée minimale d'un mois pour information.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la SEINE-MARITIME durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera alors susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de sa publication ou de son affichage à la mairie, et par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus.

En application de l'article R.414-6 du code de justice administrative, les personnes physiques ou morales ont la faculté d'utiliser la voie dématérialisée sur le site internet "www.telerecours.fr" pour saisir la juridiction administrative compétente.

Le service de la police de l'eau devra être averti de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement des ouvrages et, le cas échéant, de la date de mise en service.

En application de l'article R.214-40-3 du code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, dûment justifiée, celle-ci sera adressée à Monsieur le préfet au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier déposé.

L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier déposé ainsi que celles contenues dans les prescriptions générales annexées au présent récépissé, pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'article R.216-12 du code de l'environnement.

En application de l'article R.214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, avant réalisation à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Les agents mentionnés à l'article L.216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations objet de la déclaration dans les conditions définies par le code de l'environnement, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

A Rouen, le 05 OCT. 2020

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation

Le Responsable du Service
Transitions, Ressources et Milieux

PJ : Arrêté du 11 septembre 2003 (1.1.1.0)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032.ROUEN Cedex
Tél : 02 35 58 53 27
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2020-11-25-008

VARENDEVILLE SUR MER_rehabilitation longere le
manoir d'Ango et ext. parking communal_commune
Varengeville s/mer_25 11 2020



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Transitions,
Ressources et Milieux
Bureau des Milieux
Aquatiques et Marins**

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

COMMUNE DE VARENGEVILLE SUR MER
route de Dieppe
76119 VARENGEVILLE SUR MER

Dossier suivi par :
Manon BENVENUTO

Mèl : manon.benvenuto@seine-maritime.gouv.fr
Mèl : ddtm-strm-bmam@seine-maritime.gouv.fr

Tél. : 02 32 18 94 81

**Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6
du code de l'environnement : **réhabilitation d'une longère en
restaurant "le manoir d'Ango" et extension parking communal sur la
commune de VARENGEVILLE-SUR-MER**
Accord sur dossier de déclaration**

PJ : copie récépissé déclaration

Réf. : 76-2020-00471/ML

ROUEN, le 25 novembre 2020

Cette référence est à
rappeler dans toute
correspondance

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

réhabilitation d'une longère en restaurant "le manoir d'Ango" et extension du parking communal

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 16 septembre 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Par ailleurs, vous voudrez bien me préciser la date de réception des travaux et m'envoyer les plans de récolement de l'opération dès que vous en aurez possession.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations, copie de votre récépissé vous est également jointe pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Vous voudrez bien nous adresser le certificat d'affichage correspondant.

L'accord et le récépissé seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la SEINE-MARITIME durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
TÉL : 02 35 58 53 27
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

1/2

En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation
Le Responsable du Service
Transitions, Ressources et Milieux


Alexandre HERMENT

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 58 53 27
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

2/2

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

**PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME****RECEPISSE DE DÉPÔT DE DOSSIER DE DECLARATION
CONCERNANT LA
RÉHABILITATION D'UNE LONGÈRE EN RESTAURANT "LE MANOIR D'ANGO"
ET EXTENSION DU PARKING COMMUNAL
COMMUNE DE VARENDEVILLE-SUR-MER**

**DOSSIER N° 76-2020-00471
PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Le préfet de la SEINE-MARITIME
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite**

ATTENTION : CE RECEPISSE ATTESTE DE L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE MAIS N'AUTORISE PAS LE DEMARRAGE IMMEDIAT DES TRAVAUX.

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L.211-1, L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 à R.214-56 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2224-8 ;

VU le code civil et notamment son article 640 ;

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement considéré complet en date du 16 septembre 2020, présenté par la COMMUNE DE VARENDEVILLE-SUR-MER, enregistré sous le n° 76-2020-00471 et relatif à la réhabilitation d'une longère en restaurant "le manoir d'Ango" et extension du parking communal ;

donne récépissé du dépôt de sa déclaration au pétitionnaire suivant :

**COMMUNE DE VARENDEVILLE SUR MER
47 route de DIEPPE
76119 VARENDEVILLE SUR MER**

concernant :

réhabilitation d'une longère en restaurant "le manoir d'Ango" et extension du parking communal

dont la réalisation est prévue dans la commune de VARENDEVILLE-SUR-MER.

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement. La rubrique du tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernée est la suivante :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)	Déclaration	

Le déclarant ne peut pas débiter les travaux avant le 10 novembre 2020, correspondant au délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier de déclaration complet durant lequel il peut être fait une éventuelle opposition motivée à la déclaration par l'administration, conformément à l'article R.214-35 du code de l'environnement. Le début des travaux ou de l'activité doit être reporté en cas d'incompatibilité avec des réglementations spécifiques (exemple : période d'interdiction des épandages, période de frai...)

Au cas où le déclarant ne respecterait pas ce délai, il s'exposerait à une amende pour une contravention de 5^{ème} classe d'un montant maximum de 1 500 euros pour les personnes physiques. Pour les personnes morales, ce montant est multiplié par 5.

Durant ce délai, il peut être demandé des compléments au déclarant si le dossier n'est pas jugé régulier, il peut être fait opposition à cette déclaration, ou des prescriptions particulières éventuelles peuvent être établies sur lesquelles le déclarant sera alors saisi pour présenter ses observations.

En l'absence de suite donnée par le service police de l'eau à l'échéance de ce délai de 2 mois, le présent récépissé vaut accord tacite de déclaration.

À cette échéance, conformément à l'article R.214-37, copies de la déclaration et de ce récépissé seront alors adressées à la mairie de VARENDEVILLE-SUR-MER où cette opération doit être réalisée, pour affichage et mise à disposition pendant une durée minimale d'un mois pour information.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la SEINE-MARITIME durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera alors susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de sa publication ou de son affichage à la mairie, et par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus.

En application de l'article R.414-6 du code de justice administrative, les personnes physiques ou morales ont la faculté d'utiliser la voie dématérialisée sur le site internet "www.telerecours.fr" pour saisir la juridiction administrative compétente.

Le service de la police de l'eau devra être averti de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement des ouvrages et, le cas échéant, de la date de mise en service.

En application de l'article R.214-40-3 du code de l'environnement, la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, dûment justifiée, celle-ci sera adressée à Monsieur le préfet au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier déposé.

L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier déposé , pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'article R.216-12 du code de l'environnement.

En application de l'article R.214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, **avant réalisation** à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Les agents mentionnés à l'article L.216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations objet de la déclaration dans les conditions définies par le code de l'environnement, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

A Rouen, le 16 septembre 2020

**Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation**

Le Responsable du Service
Transitions, Ressources et Milieux


Alexandre HERMENT

Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-06-10-011

LE VOLCAN C.A. 11.03.20 - BILAN ACTIVITE 2019

**LE
VOL
CAN**

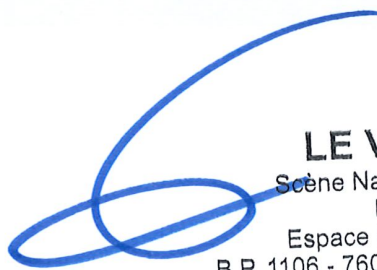
SCÈNE
NATIONALE
DU HAVRE

BILAN D'ACTIVITÉ

2019



CPO 2019-2020



LE VOLCAN
Scène Nationale du Havre
E.P.C.C.
Espace Oscar-Niemeyer
B.P. 1106 - 76063 LE HAVRE CEDEX
Tél. : 02 35 19 10 10
SIRET : 511 814 451 00015 - APE 9001 Z

L'année 2019 est à plusieurs titres une année de transition pour le Volcan. Elle marque la fin d'un projet et le début d'un autre à partir de septembre et elle s'inscrit pour la première fois depuis 2004 dans un cadre conventionnel réunissant l'ensemble des partenaires publics.

De fait, ce bilan d'activités prend une forme nouvelle par rapport aux bilans d'activités précédents car il suit le cadre formel de la Convention Pluriannuelle d'objectifs qui porte sur les années 2019 à 2022. Vous trouverez ainsi ci-dessous deux parties distinctes et complémentaires, une première partie plus qualitative et une seconde partie, sous forme de tableau, qui reprend les chiffres utiles objectif par objectif, dès lors que ceux-ci sont quantitatifs.

Ce changement de présentation, qui plus est, s'est effectué dans des conditions difficiles compte-tenu du temps très court qui nous a été donné pour le réaliser, afin de respecter les délais et calendrier liés aux élections municipales de mars 2020.

Enfin, cette dernière année a été particulièrement lourde sur le plan social, commençant en plein mouvement des Gilets Jaunes pour se terminer sur les grèves et manifestations liées au projet de réforme des retraites. Au sein de l'équipe mais aussi avec les artistes et techniciens invités au Volcan comme avec les spectateurs, cette actualité n'a guère été favorable à l'exercice serein de nos missions et engagements.



I-ENGAGEMENT ARTISTIQUE ET ACCES AUX ŒUVRES

A-LA SAISON TOUT PUBLIC

La saison tout public a comptabilisé en 2019 42 spectacles pour 89 représentations. En 2018, nous avons accueilli 36 titres pour 90 représentations.

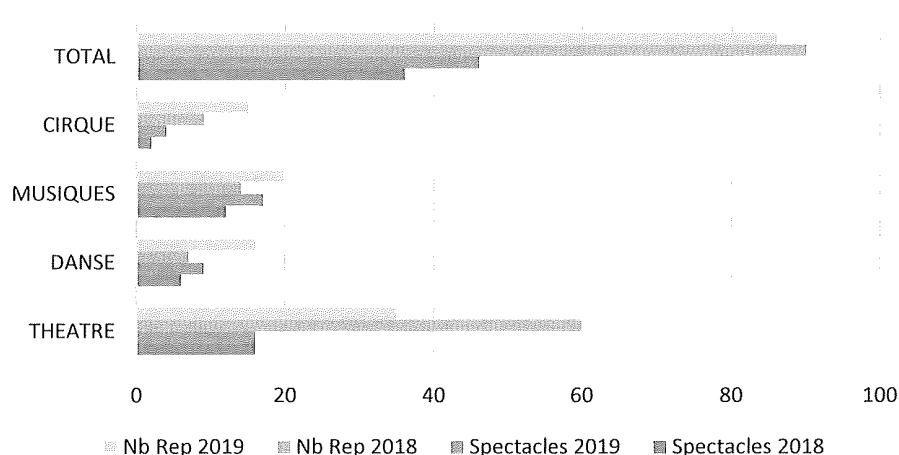
Au total donc, +17% de spectacles pour un nombre de représentations stable. Plus de possibilité donc en 2019 de rencontrer des artistes et des œuvres avec une palette de propositions plus importante. Des séries moins longues parce que moins de propositions en création en petite salle et plus de propositions, particulièrement musicales, au Fitz.

La répartition de ces spectacles par genre traduit la poursuite de notre trajectoire vers une baisse en volume du théâtre (qui représente tout de même 31% des titres 46% des représentations) et une augmentation de la présence des autres disciplines, particulièrement les musiques et la danse. Il s'agit là de la traduction du projet artistique mais aussi de l'optimisation de l'outil grand Volcan, réhabilité selon un cahier des charges construit autour des musiques, de la danse, du cirque et des très grandes formes théâtrales.

2019	Nombre de spectacles	Nombre de représentations
THEATRE	13	41
CIRQUE	2	7
DANSE	9	16
MUSIQUES	16	17
CLOWN	1	2
AUTRE	1	6
	42	89

2018	Nombre de spectacles	Nombre de représentations
THEATRE	16	60
CIRQUE	2	9
DANSE	6	7
MUSIQUES	12	14
	36	90

Evolution par disciplines 2018 et 2019



En termes de parité hommes/femmes, l'année 2019 a compté sur la signature des spectacles invités pour la saison tout public de 29 hommes et 12 femmes (29%).

B-LE HORS LES MURS ET LES SPECTACLES CO-ACCUEILLIS

En 2019, Le Volcan a poursuivi son partenariat avec le Théâtre des Bains Douches en coréalisant, voire en coproduisant, des spectacles présentés dans nos deux saisons : **Orphelins** de Dennis Kelly par La Cohue, **Exit** de Paravidino mis en scène par Anne-Sophie Pauchet pour Akté, **Daddy Papillon** mis en scène par Naema Boudouni. Ce partenariat, qui repose sur le respect des orientations artistiques du TBD comme du Volcan, est très favorable à l'accueil de certains spectacles que le Volcan ne peut plus soutenir et présenter faute de salle adaptée et que, pour sa part, le TBD ne pourrait programmer faute des moyens budgétaires nécessaires. On observe également, petit à petit, une plus grande mixité des publics qui assistent à ces représentations avec, la plupart du temps, des salles occupées par une grosse moitié de spectateurs du Volcan qui, enfin, prennent des habitudes de fréquentation du Théâtre des Bains Douches.

La création d'Emmanuelle Vo Dinh -**Cocagne**-, coproduite par le Volcan, a été donnée au Phare mais organisée par le Volcan. Ce dispositif présentait deux avantages forts, participer de l'ouverture et de la connaissance du Phare et son lieu par un plus vaste public et pouvoir présenter **Cocagne** dans le cadre d'une série de quatre représentations et un rapport de proximité avec le public bien plus favorable que dans le grand Volcan.

Enfin l'essentiel du **Ad Hoc Festival** est présenté hors les murs conformément à l'une de ses principales raisons d'être ; la circulation intra CODAH des enfants, de leurs enseignants et familles.

C-LE JEUNE PUBLIC : LA SAISON VOLCAN JUNIOR ET LE AD HOC FESTIVAL

1- VOLCAN JUNIOR

La saison Volcan Junior est entrée dans sa 8^{ème} édition en septembre 2019, accueillant enfants, parents et enseignants essentiellement dans la Petite salle du Volcan.

Programmation orientée vers les enfants de 2 à 12 ans, Le Volcan junior ouvre aussi ses portes à la petite enfance, avec un accueil pour les petits à partir de 18 mois.

Les formes sont multiples, pièce théâtrale radiophonique, ciné-concert, danse, théâtre, marionnette, concert supersonique.

Et aussi des compagnies régionales, nationales et internationales (Belgique, Afrique du Sud, Canada)

12 spectacles en 2019 pour 88 représentations (10 spectacles et 105 représentations en 2018)

19 séances tout public, 69 séances scolaires

8 spectacles pour les élèves niveau primaire, 4 spectacles pour les élèves niveau maternelle (ou crèche).

Parité femmes-hommes : 8 femmes et 6 hommes ont signé les créations de ces 12 spectacles Volcan Junior.

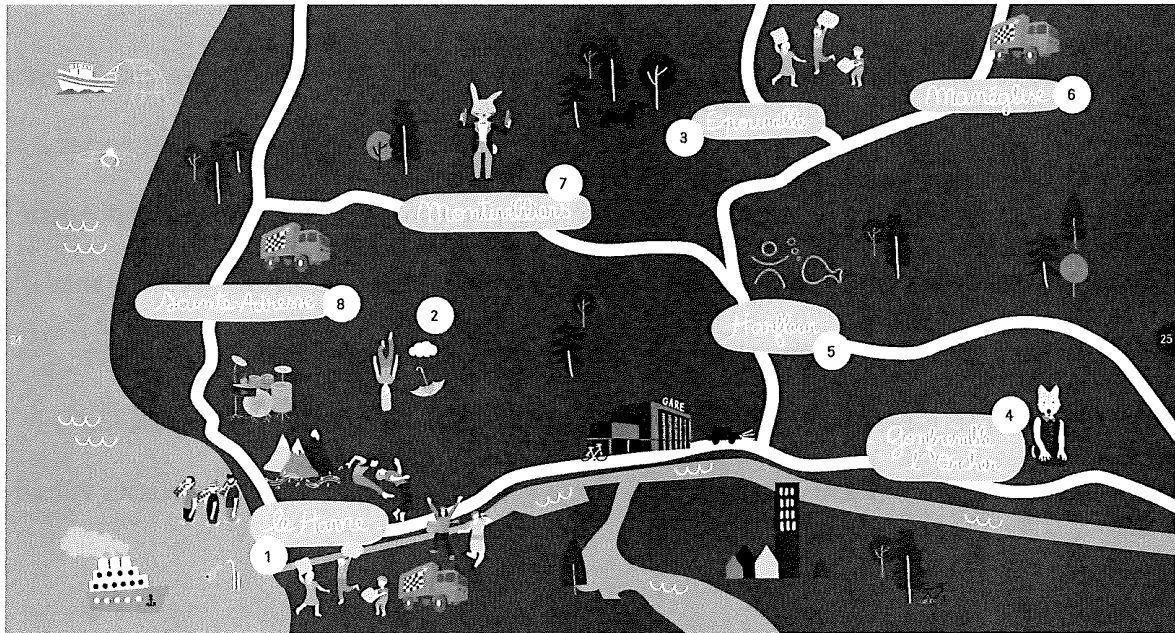
2- AD HOC FESTIVAL

En décembre 2019, Ad Hoc Festival a également rencontré un beau succès pour sa 3^{ème} édition qui s'est tenue du 13 au 18 décembre dans 7 villes de l'agglomération havraise.

Epouville, Gonfreville l'Orcher, Harfleur, Le Havre, Manéglise, Montivilliers, Sainte-Adresse et le Théâtre des Bains-Douches ont renouvelé leur engagement dans la réussite de cet événement.

Grâce à un maillage important avec les acteurs du territoire, le festival est aujourd'hui un rendez-vous identifié et attendu des familles.





2019 - Dernière édition du Ad Hoc Festival dans le périmètre de l'ancienne CODAH

10 spectacles en décembre 2019 pour 58 représentations (10 spectacles et 54 représentations en 2018)

1 installation sonore et 1 Beat Box proposées dans le grand hall du Volcan.

22 séances tout public, 36 séances scolaires dont 5 spectacles pour les élèves niveau primaire, 3 spectacles pour les élèves niveau maternelle (ou en crèche), 2 spectacles tout public en famille.

Parité femmes-hommes : 6 femmes et 7 hommes ont signé les créations de ces 10 spectacles du festival.

- **Réseau Jeune Public Normand** : Le Volcan est inscrit depuis sa création dans le réseau Jeune Public Normand et la première journée d'assemblée plénière réunissant tous les membres a été naturellement accueillie au Volcan le 26 juin 2019.

D-L'ACCESSIBILITE DES ŒUVRES

Le Volcan poursuit depuis 2015 un engagement fort dans l'accessibilité du bâtiment et de ses spectacles à tous les publics en situation de handicap.

Le bilan détaillé est à lire Chapitre III, D-PROGRAMMES D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES ELOIGNEES DE LA CULTURE, rubrique Accessibilité



II-ACCOMPAGNEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA CREATION DES ARTISTES

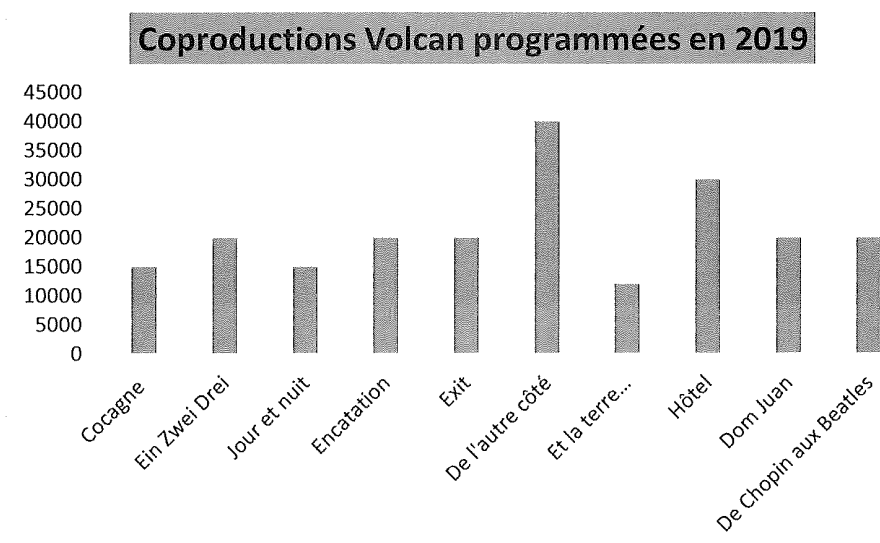
A-PRODUCTION ET COPRODUCTION

2 artistes associés nous accompagneront pour la période 2020-2022 : le pianiste concertiste Guillaume Vincent et l'autrice, comédienne et metteuse en scène Cendre Chassanne. Tous les deux ont d'ores et déjà commencé à travailler au Volcan et au Havre et vont monter en puissance en temps de présence et de travail dans la cité Océane.

10 spectacles présentés en 2019 sur nos plateaux étaient coproduits et n'existaient pas au moment de leur programmation dans notre établissement. Le montant total de coproductions de ces spectacles s'élève à 212.000 euros. Hors **Ad Hoc Festival**, cela représente donc 22% des spectacles à l'affiche. Il s'agit pour l'essentiel de spectacles conçus pour les grands plateaux, sauf pour les créations d'Anne-Sophie Pauchet, de Franck Tortiller et Elias Sanbar, ou de Johann Le Guillerm et Alexandre Gauthier. Enfin, tous ces spectacles restent en tournée en 2020.

A noter, dans la lignée des spectacles culinaires créés ou présentés au Volcan, le travail exceptionnel du duo Le Guillerm/Gauthier qui, avec **Encatation**, a très certainement permis au genre de franchir une nouvelle étape artistique impressionnante.

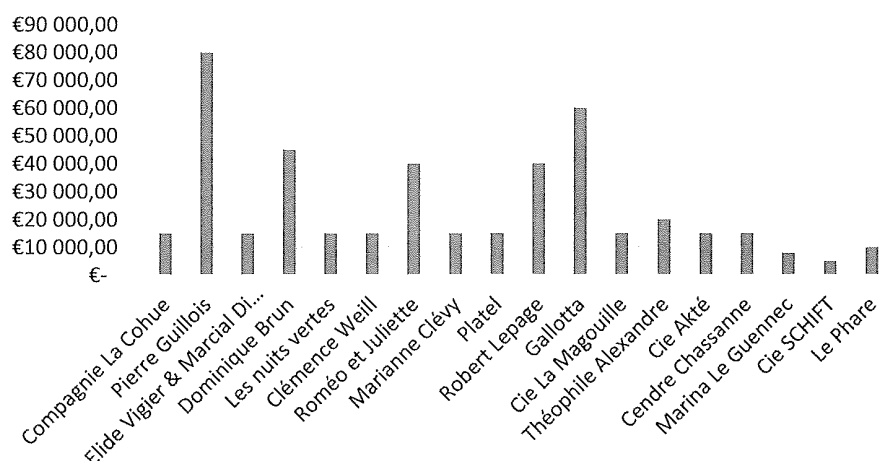
Enfin, **Dom Juan ou le festin de pierre**, mis en scène par Jean Lambert Wild a vu ses deux représentations au Volcan annulées pour cause de grève d'une partie de l'équipe de la scène nationale dans le cadre du mouvement national de grève contre la réforme des retraites.



Pendant l'année 2019, le Volcan a engagé des moyens de coproduction pour 15 projets de création qui sont nés depuis peu (Clémence Weill ou le CDN de Caen par exemple), vont naître ou renaître dans les prochains mois (Gallotta avec Ulysse, initiative du Volcan dans le cadre de ses 60 ans, Robert Lepage avec les 7 branches de la rivière Iota).

Le montant total de ces apports en production engagés en 2019 s'élève à 530 133.20 euros.

Coproductions Volcan engagées en 2019



Très majoritairement, il s'agit ici de projet grands plateaux dont certains naîtront au Volcan : la comédie musicale spatiale de Pierre Guillois (novembre 2020), la reprise d'*Ulysse* à mes yeux le chef d'œuvre de Jean-Claude Gallotta (octobre 2021), *Voilà la femme*, autour de l'œuvre de Nijinska, recréé par Dominique Brun.

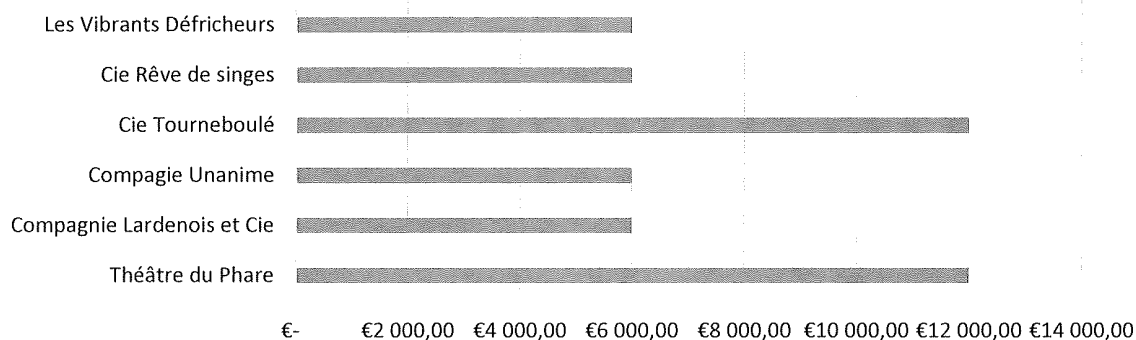
Trois coproductions sont également engagées pour des pièces qui seront créées dans la prochaine saison Volcan Junior : *Le Palais de Glace* d'Emmanuelle Vo-Dinh, *Pépé Bernique* de Marina le Guennec et *Les Sols* de la Cie Shift.

Deux spectacles dont le Volcan assure tout ou partie de la production déléguée étaient encore sur les routes en 2019, et le seront aussi en 2020, il s'agit de *Arctique* d'Anne-Cécile Vandalem et de la création jeune public de Scorpène, *Cancre-là*.

L'ADN du Ad Hoc Festival repose beaucoup sur son soutien à la création à destination du jeune public. A l'occasion de cette 3^{ème} édition, six compagnies ont été soutenues en coproduction à hauteur de 48 000 euros au total et trois d'entre elles ont également été accueillies en résidence :

- Les pieds dans les poches*, Cie Rêve de Singe (résidence au Théâtre des Bains-Douches)
- Murmures Machines*, Les Vibrants Défricheurs / Antoine Berland, Denis Brély (résidence à Montivilliers)
- Ici*, Cie l'Unanime (résidence au Fitz)
- Un furieux désir de bonheur*, Théâtre du Phare / Olivier Letellier
- Gaïa*, Lardenois Cie, le Camion à histoires
- Je brûle (d'être toi)*, Cie Tourneboulé

COPRODUCTIONS AD HOC FESTIVAL 2019



B-LES RESIDENCES

Les conditions de travail pour les artistes que nous souhaitons accompagner en création, ou tout simplement sur des ateliers ou des essais de maquette ne sont pas bonnes. Démuni de salle de répétitions et soucieux de maintenir un haut niveau d'activités dans nos salles, notre capacité à accueillir comme nous le souhaiterions des équipes artistiques au travail reste trop limitée.

Au total, 28 jours de résidence ont pu être dégagés en grande salle, 32 en petite salle et 4 au Fitz pour un total de 64 jours de travail.

	Résidence GS (en jours)	Résidence PS (en jours)	Résidence Fitz (en jours)
Février		5 (Cie Pôle Nord)	
Mars	4 (Guillaume Vincent et Valentine Jongen, <i>De chopin aux Beatles</i>)		
Octobre	10 (Derezo, <i>Alice, de l'autre côté</i>)	17 (11 : Cendre Chassanne, <i>Nos Films</i> et 6 pour Sylvain Levitte, <i>La nuit des Rois</i>)	
Novembre	5 (Derezo, <i>Alice, de l'autre côté</i>)	4 (Franck Tortiller, Elias Sanbar, <i>Et la terre...</i>)	
Décembre	9 (Anne-Laure Liégeois, <i>Entreprise</i>)	3 (Cie L'Unanime, <i>Panorama</i>)	4 (Cie L'Unanime, <i>Ici</i>)

Tableau récapitulatif des résidences d'artistes au Volcan en 2019

Il conviendrait encore d'ajouter à ce total les résidences qui se déroulent au Théâtre des Bains Douches pour les projets que nous menons ensemble avec ce théâtre, projets qui débouchent sur une programmation ou non.

Si l'on additionne l'ensemble des activités de l'établissement mois après mois pour l'année 2019, on obtient un nombre total de jours d'occupation des salles de 315 (194 pour la grande salle et 121 pour la petite). Ce total reprend l'ensemble des activités, c'est-à-dire montages, représentations, démontages, répétitions, maintenances, formations, travaux).

Le niveau d'activités de l'établissement est cette année, comme les précédentes, en tout cas depuis 2015, totalement optimisé. A moyens constants, le temps de travail engagé chaque année dans le respect des accords et de la réglementation en vigueur, ne pourra plus évoluer.

	Grande Salle	Petite Salle
Janvier	21	19
Février	11	7
Mars	22	14
Avril	11	9
Mai	17	11
Juin	11	4
Juillet		
Aout		
Septembre	22	4
Octobre	28	20
Novembre	25	20
Décembre	26	13

Tableau du détail des jours d'occupation par salle en 2019

III-ENGAGEMENT CULTUREL, TERRITORIAL ET CITOYEN

A-LA FREQUENTATION DES SPECTACLES

L'année 2019 a totalisé 43 479 places vendues et 2 618 exos (5,6%) soit **46 097 places délivrées**. La jauge globale était de 54 468 (-3 % par rapport à 2018, soit environ 1 500 places ouvertes en moins), soit un taux de remplissage de 85 %.

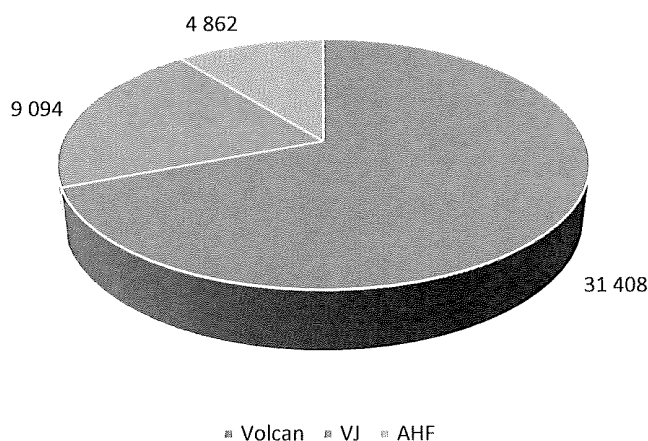
En 2018, nous avons délivré 50699 places avec une jauge ouverte de plus de 56000 places pour un taux de remplissage de 90%.

Il est à noter qu'en 2019, en raison du mouvement de grève national, trois représentations ont été annulées en décembre 2019 : 2 représentations de *Dom Juan ou le festin de pierre* et 1 concert de Mélanie De Biasio (soit la perte de 2200 billets). La fréquentation des séances scolaires du **Ad Hoc Festival** a également été fortement impactée par l'annulation de la venue de 17 classes sur le festival.

1- REPARTITION DES ENTREES PAR TYPE DE PROGRAMMATION

Environ 69% des entrées ont concerné la programmation tout public du Volcan. 31% des billets concernent donc la programmation jeune public au travers du Volcan Junior (20%) et du **Ad Hoc Festival** (11%).

Nb billets / type de programmation



- Saison générale,

31 408 places ont été délivrées sur l'année 2019.

- Volcan Junior,

9 094 places ont été délivrées dans le cadre du Volcan Junior :

- 1 937 places sur des séances Tout Public
- 7 157 places sur des séances scolaires

La jauge globale pour le Volcan Junior était de 10 329 places, soit un taux de remplissage de 88%.

- Ad Hoc Festival,

4 862 places ont été délivrées dans le cadre du festival (hors ateliers / repas) :

- 2 191 spectateurs en famille sur les séances tout public
- 2 671 enfants et accompagnateurs dans le cadre de sorties scolaires

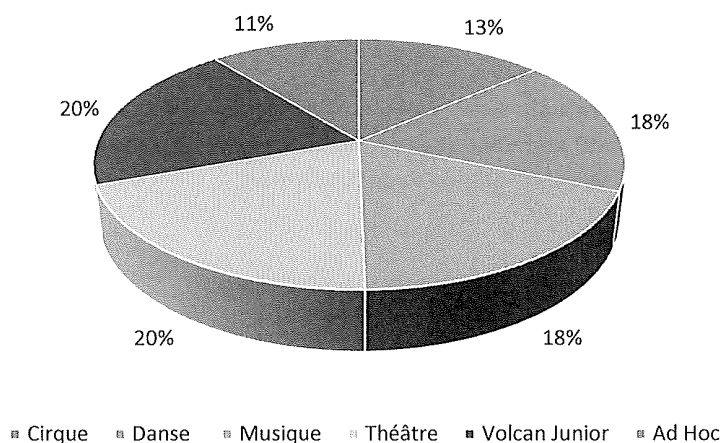
La jauge globale pour **Ad Hoc Festival** était de 5 562 places, soit un taux de remplissage de 87% pour cette troisième édition.

Avec une fréquentation annoncée de 5370 entrées la veille du festival (soit 92% de la jauge totale), le festival a souffert du mouvement national de grève rencontré en décembre 2019. (Ainsi sur les 135 classes attendues, 17 classes ont vu leur sortie annulée.)

2- REPARTITION DES ENTREES PAR DISCIPLINE ARTISTIQUE

Un tiers des places (soit environ 13 700 places) a été vendu dans le cadre de la programmation junior. Le nombre de places vendues sur les autres disciplines (programmation tout public : danse, théâtre, musique, cirque) est relativement homogène, représentant entre 13% et 20% des ventes sur 2019.

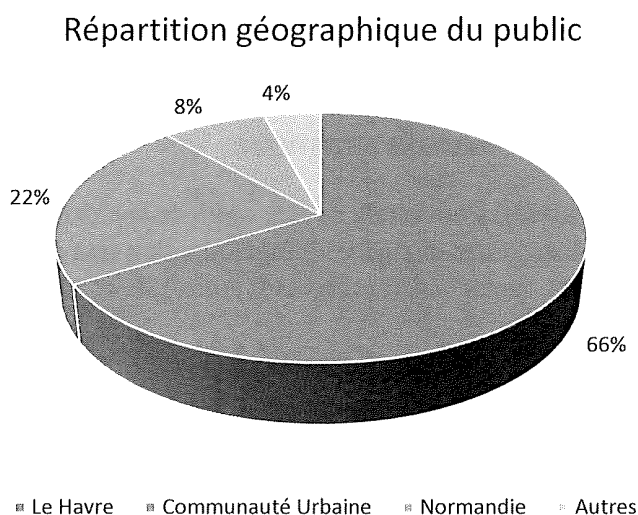
Nb de places par type de programmation



3- REPARTITION DES ENTREES PAR ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES PUBLICS (TOUTE PROGRAMMATION CONFONDUE)

66% des entrées sont délivrées à des spectateurs havrais, soit les 2/3 du public.

On peut noter que 22% des entrées sont délivrées à des spectateurs résidant dans la nouvelle Communauté Urbaine (hors Le Havre).



- Répartition géographique du Ad Hoc Festival,

On observe pour cette troisième édition du festival que la répartition géographique des spectateurs est à l'image de cet événement rayonnant à l'échelle de l'agglomération.

Ainsi,

56% du public du festival vient de la Communauté Urbaine (hors Le Havre)

(51% des villes de l'ancienne CODAH, 5 % des villes de la nouvelle C.U.),

37 % du Havre,

4% de la Région Normandie et 3% hors Normandie.

4- UNE POLITIQUE TARIFAIRE ADAPTEE

Pour rappel, la politique tarifaire du Volcan a évolué à l'ouverture de la saison 18/19, les formules ont été modifiées, et plusieurs nouveautés ont fait leur apparition :

Des formules pour les gourmands : la prise de formules encourage toujours la gourmandise, la fidélité et la confiance, de façon plus souple encore (de -30% à -50% de réduction sur les places)

Des sorties « faciles » :

. Carnet Oscar : des entrées à partager à plusieurs ; on réserve quand on veut et avec qui on veut...

. Carnet MM (NOUVEAU) : même principe que le carnet Oscar, des places à partager uniquement sur le festival Musique Musiques

. Toute première fois : 1 billet à 7 euros pour 1 nouveau spectateur

. Ventes flash : billet à 7 euros pendant 24h sur certains spectacles

Des sorties « intergénérationnelles » :

- . Formule famille : -30% de réduction sur une sélection de spectacles à voir en famille (8 spectacles en 2019)
- . Tarif unique pour le Volcan Junior + Ad Hoc Festival : 5 euros. Toujours un engagement très fort pour les familles et les enfants
- . Tarifs uniques pour les jeunes sur tous les spectacles : 5 euros (2 à 11 ans), 8 euros (12 à 18 ans) et 10 euros (19 à 30 ans).

Des tarifs solidarités :

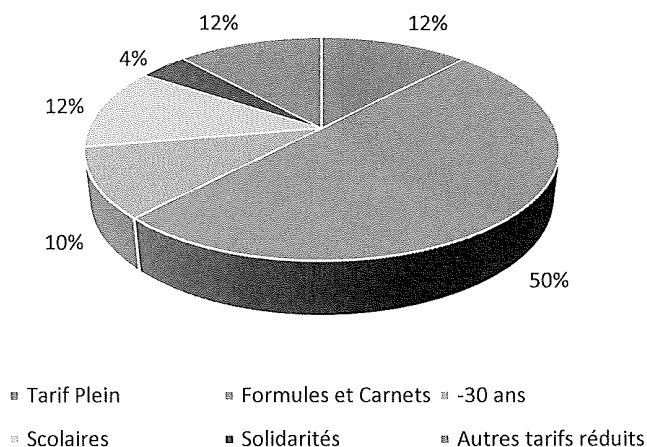
- . 10 euros pour les demandeurs d'emploi
- . 5 euros pour les bénéficiaires des minimas sociaux.

5- REPARTITION DES ENTREES PAR TYPE DE TARIFS

- Répartition générale des entrées sur la programmation Tout public uniquement (hors places exonérées),

Les places prises via les formules et carnets représentent 50% des places vendues sur le programmation Tout public en 2019.

Public 2019 (hors exo et programmation junior)



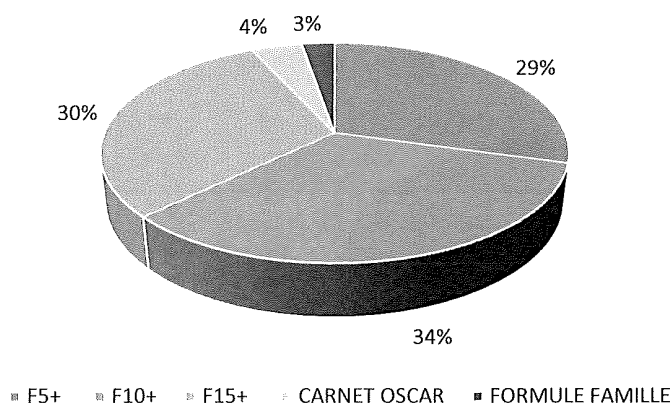
Clés de lecture :

- Tarif plein : places en tarif plein des spectacles A/B/C, places en tarif unique FITZ, et tarifs spéciaux
- Formules et Carnets : formules Volcan, formules famille (places adultes uniquement), carnet Oscar
- 30 ans : enfants / ados / -30 ans, soit l'ensemble des places vendues aux jeunes de 2 à 30 ans, hors groupes scolaires
- Scolaires : groupes scolaires présents sur la programmation tout public en soirée ou en temps scolaire (hors Volcan Junior et Ad Hoc Festival)
- Solidarités : places sous conventions (à 2 ou 10€) et minimas sociaux (AAH, RSA, ASPA)
- Autres tarifs réduits : demandeurs d'emploi, étudiants +30ans, collectivités, places Toute première fois, Ventes flash, places Volcan, détaxes, et autres groupes

- Répartition des entrées prises via les Formules et Carnets,
 15 395 places ont été prises dans le cadre de nos formules tarifaires, soit 50% des places délivrées
 en 2019 (vs. 41% en 2018). Ces formules sont réparties comme suit :

Nom formules / carnet	Nb de places
Carnet OSCAR (-20%)	677
Formules Famille (places adultes à -30%)	412
F5+ (-30%)	4 794
F10+ (-40%)	5 372
F15+ (50%)	4 830
TOTAL	15 395

Répartition formules / carnets 2019
 (nb de places)



- Ventes Flash et Toute première fois,

Des ventes flash ont été organisées sur 6 spectacles sur 2019.

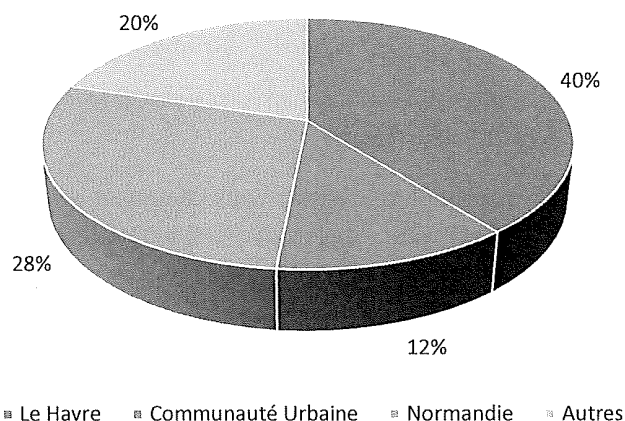
Suite à ces campagnes, 1 124 places ont été vendues pour une recette TTC de 7 706,17€, soit 19% des places vendues et 11% des recettes sur les spectacles concernés par ces opérations.

La vente flash est une vente ouverte durant 24h quelques jours avant un spectacle, effectuée exclusivement par mail à un fichier de spectateurs ayant volontairement laissés au Volcan leurs coordonnées pour ce faire.

Toute première fois : 207 personnes ont pu bénéficier de ce nouveau tarif « 1^{ère} fois », leur permettant d’avoir un tarif unique à 7€ en assistant à leur tout premier spectacle au Volcan.

La répartition géographique de ces spectateurs *Toute première fois* diffère nettement de notre public « habituel » avec une part importante de spectateurs (presque 50%) hors Le Havre et Communauté Urbaine.

Répartition géographique places 1ère fois



B-LA FREQUENTATION DES AUTRES RENDEZ-VOUS DE LA PROGRAMMATION

1- LES PRESENTATIONS DE SAISON

En juin 2019, deux présentations de saison en Grande salle ont réuni 1251 personnes.

Une présentation de saison au Fitz dédiée aux enseignants de collège, lycée et université a réuni environ 60 personnes.

Une présentation de saison en Petite salle dédiée aux enseignants de maternelle et primaire a réuni environ 50 personnes.

Par ailleurs, de nombreuses présentations de saison sont organisées par l'équipe des relations publiques auprès de tout type de groupes.

2- L'UNIVERSITE POPULAIRE

Créée il y a 13 ans avec la complicité de l'université Le Havre Normandie, l'Université populaire croise les regards des chercheurs et des artistes sur le monde d'aujourd'hui.

Ouverte à tous, en entrée libre et gratuite, cette manifestation propose plus d'une vingtaine de rendez-vous chaque année. Les thématiques abordées puisent dans l'actualité de la création artistique et de la recherche scientifique, qui résonnent, l'une comme l'autre, avec les grandes interrogations de notre époque.

En 2019, on a ainsi parlé géopolitique (Chine, Russie, Palestine), crises environnementales, agriculture bio, mathématiques « discrètes », flux touristiques, accueil des réfugiés, poésie, art de la marionnette, théâtre et cinéma, création musicale, sexe et amour, engagement citoyen...

Au total, 12 conférences, 5 rencontres « Aux arts, citoyens ! » et 6 ateliers de pratique artistique ou scientifique ont réuni dans les amphis de l'université ou au Fitz du Volcan quelques 3045 personnes.

Parmi les artistes accueillis au Volcan durant l'année 2019, une dizaine d'entre eux ont été des intervenants de l'Université populaire (parmi lesquels David Bobée, Alexandre Haslé, Cathy Blisson, Alain Platel ou Elias Sanbar...)

3- LE VOLCAN EN ACTION, PROGRAMME D'ACTIVITES POUR LE PUBLIC INDIVIDUEL ET LES PUBLICS AMATEURS

Au-delà des spectacles, Le Volcan invente également des rendez-vous favorisant la rencontre entre les publics individuels et amateurs et les artistes invités. Stages, ateliers, montages ouverts... les initiatives sont nombreuses.

- Pour le tout public,

Week-end théâtre autour de *La Double Inconstance (ou presque)*, Jean-Michel-Rabeux

Les 2-3 mars, pour comédiens amateurs et professionnels.

Ce week-end a réuni **9 comédiens**. Ensemble, ils ont travaillé sur le texte de Marivaux revisité dans *La Double Inconstance (ou presque)*.

Atelier danse autour de *May B*

Le 1^{er} décembre, pour danseurs amateurs.

15 danseurs amateurs ont plongé dans le langage chorégraphique unique de Maguy Marin.

Montages ouverts

Moments privilégiés pendant lesquels de petits groupes de spectateurs (**14 personnes à chaque fois maximum**) ont l'occasion de découvrir les secrets du montage technique d'un spectacle.

5 montages proposés en 2019 :

- . *Peer Gynt*, CDN de Rouen Normandie / David Bobée
- . *La Double Inconstance (ou presque)*, Jean-Michel Rabeux
- . *Festen*, Thomas Vinterberg et Mogens Rukov / Cyril Teste / Collectif MxM
- . *Zvizdal*, Groupe Berlin / Cathy Blisson
- . *HOTEL*, Cirque Eloize

Répétition publique

Autour de la création *Alice, de l'Autre Côté*, Cie Dérézo

75 personnes ont assisté à un des derniers moments de répétition avant la création sur le grand plateau

Le Volcan vu par...

Pendant la pause du midi, des artistes de la programmation proposent au public une déambulation toute personnelle à travers les coulisses du Volcan, « leur maison ».

. 1^{er} rendez-vous avec Charlie Windelschmidt, Cie Derezo – 4 novembre

16 personnes, dont plusieurs personnes salariées dans les entreprises et collectivités proches du Volcan ont assisté à ce 1^{er} midi.

. 2^{ème} rendez-vous avec Jean Lambert-wild, CDN de Limoges – annulé pour cause de grève

Les décodeurs de la danse

Coup de projecteur sur les chorégraphes invités au Volcan. Trente minutes de rencontre avant le spectacle pour mieux comprendre la place de chacun dans l'histoire de la danse.

. Via Kanana, Via Katlehong / Gregory Maqoma – 15 octobre

Environ 50 personnes

. Tristan and Isolde, Saburo Teshigawara – 14 novembre

Environ 80 personnes

- Pour les enfants et familles,

Ouverture de la saison Volcan Junior, journée portes ouvertes

Pour la première fois en 2019, une journée portes ouvertes dédiée spécialement aux enfants et aux familles !

Une grande journée d'ouverture de la billetterie Volcan Junior a été organisée en proposant des activités ludiques aux familles afin de découvrir la programmation 2019-2020 et les coulisses du Volcan.

Au total :

. **91 personnes** ont participé à six chasses au trésor organisées dans tout le théâtre afin de présenter la programmation et les coulisses. Une septième chasse au trésor a été organisée le même jour, spécialement pour des familles venues grâce au centre social La Fabrique Augustin Normand. Celle-ci a réuni **12 personnes**.

. **Environ 60 personnes** ont profité de l'espace familles installé dans le Foyer des Artistes où des activités manuelles en accès libre étaient organisées pour présenter les spectacles de la saison destinés aux plus jeunes enfants.

. **82 personnes** ont assisté aux deux représentations du spectacle *Perce-Plafond* du collectif des Vibrant Défricheurs, joués dans le Fitz.

Goûters-philo

Depuis 2019, le Volcan s'associe au philosophe Jean-Charles Pettier, spécialiste des échanges enfants-parents, pour proposer des goûters-philo aux familles. Enfants et adultes sont invités à venir réfléchir ensemble à un sujet en lien avec un spectacle de la saison **Volcan Junior**, et ce autour d'un goûter.

En 2019, trois goûters-philo ont été organisés :

. Le 10 mars, « Il faut être normal... Ah... Mais c'est quoi être différent ? » autour du spectacle *Tendres Fragments de Cornélia Sno* de la Cie For Happy.

31 personnes (enfants et parents).

. Le 28 avril, « Partir, pourquoi ? » autour du spectacle *Réfugié.e.s en 9 lettres* de la Spark Cie.

26 personnes (enfants et parents).

. Et le 27 novembre, « Faut-il savoir dire non ? » autour du spectacle *Petite Sorcière* du Projet MÔ.

17 personnes (enfants et parents).

Ma journée au Volcan

Pour la première fois en 2019, l'équipe des relations publiques du Volcan a accueilli **24 enfants** de 9 à 12 ans, durant toute une journée afin de découvrir les coulisses du théâtre, le lundi 8 avril, pendant les vacances de printemps.

. Au programme : visite – chasse au trésor le matin ; pique-nique dans Le Volcan ; et découverte des métiers techniques (son, lumières, décors) l'après-midi.

Atelier radiophonique

En écho au spectacle *Piletta Remix* du collectif Wow !, **20 personnes**, enfants à partir de 7 ans et parents, ont participé à un atelier radiophonique en compagnie de trois artistes du spectacle. Les participants ont pu découvrir le langage radiophonique et se sont initiés au bruitage, à la transformation et transposition numérique.

Ateliers ciné-concert

En parallèle du spectacle *Toimoinous* de la compagnie Label Caravan, **40 personnes**, enfants à partir de 4 ans et parents, ont pu découvrir les coulisses de l'accompagnement sonore d'un film via la création de bruitages et de musiques.

C-LES PROGRAMMES D'ACTION CULTURELLE EN DIRECTION DU MILIEU SCOLAIRE ET DE LA PETITE ENFANCE

Les actions de sensibilisation proposées tout au long de l'année 2019 concernent tous les niveaux d'enseignement, de l'école maternelle à l'université. Elles sont soit menées dans le cadre de dispositifs d'éducation artistique proposés par les partenaires (la DRAC, le Département, le Rectorat), soit à l'initiative du Volcan. La formation des enseignants est aussi proposée en lien avec les partenaires de l'éducation nationale.

1- LA PETITE ENFANCE

Bien que la programmation Volcan Junior, suite au transfert de la saison Côté Mômes, ait gardé comme axe principal l'accueil des enfants de 2 à 12 ans, des structures d'accueil du tout-petit sont accueillies au Volcan.

Ainsi en 2019, 56 bébés et accompagnateurs sont venus de crèches sur les spectacles *Fragile* et *Une Miette de toi*.

2- ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

Résidence jumelage avec l'école élémentaire Paul Langevin

Quatre classes de l'école, deux CE1 et deux CM2, ont participé au projet réalisé avec le Théâtre des Tarabates, spécialisé dans la marionnette et la manipulation d'objets.

135 enfants ont participé à ces ateliers.

Chaque classe a pu bénéficier de 12 heures d'ateliers de manipulation, soit 48 heures au total. Pour clore ce projet dans l'école, Philippe Saumont, directeur de la compagnie, est venu jouer son spectacle *Tout i Polichinelle*, dans la cour de récréation, devant toutes les classes de l'école.

Enfin, **une classe complice de CP-CE1** de l'école élémentaire Paul Langevin a participé à une visite ludique sous forme de chasse au trésor, au Volcan, orchestrée par l'équipe des relations publiques du théâtre ainsi que cinq étudiants en IUT « carrières sociales », suivis en projet tutoré.

Résidence jumelage Ad Hoc Festival 2019

Cette résidence s'est déroulée sur trois sites dans le cadre de la 3^{ème} édition du festival jeune public Ad Hoc en décembre 2019.

Partenaires de ce dispositif : les villes de Manéglise, Montivilliers et Le Havre.

3 sites pour 3 temps d'ateliers autour 2 spectacles programmés :

- Les Vibrants Défricheurs à Montivilliers : **29 élèves de la classe de CM2 de l'école Jules Collet**, ont participé à 4 ateliers de création sonore.

Cette création collective a ensuite été diffusée à la fin de chaque représentation du spectacle *Murmures Machines*, joué à Montivilliers.

Au total, 16 heures d'ateliers ont été réalisées sur ce projet.

- Nadine Demange et Simon Le Cieux à Manéglise et au Havre : **70 élèves de GS et CP des écoles Colette au Havre et Georges Braque à Manéglise**, ont participé à un projet de correspondance artistique et plastique autour du spectacle *Gaïa*.

Cette correspondance a donné lieu à un moment de rencontre et de vernissage des créations, le vendredi 13 décembre pour l'ouverture du festival au Volcan où **150 personnes** (parents, enfants, équipes éducatives) ont participé.

Au total, 52 heures d'ateliers ont été réalisées sur ce projet.

Mon année au Volcan avec l'école Maréchal Joffre et l'école Ecole Henry Génestal

- 1^{er} semestre 2019

La classe de CM1-CM2 de l'école élémentaire Maréchal Joffre du Havre a participé à ce projet en 2017-2018. Pour la saison 2018-2019, la même classe de CM2 a continué de participer à ce projet, créant une pérennité dans l'action.

En 2019, les 22 élèves de la classe ont rencontré 3 artistes en pleine création de spectacles dédiés au jeune public, programmés pour le **Ad Hoc festival** en décembre 2019. De janvier à juin, ils ont pu suivre l'évolution de ces créations en rencontrant les artistes, en correspondant avec eux, en découvrant les maquettes des décors, en lisant les textes des spectacles etc.... Emmanuelle Roeschlaub, secrétaire générale du Volcan et programmatrice du festival, est intervenue afin d'évoquer ses missions de programmation. Jean-Charles Pettier, philosophe, est également intervenu auprès des élèves afin d'évoquer avec eux la notion de « choix pour autrui ». A la suite de cela, les élèves ont réalisé 6 petites vidéos en compagnie du vidéaste Clément Méhenni : 2 vidéos par spectacle, une destinée aux enfants et une aux parents afin de présenter les créations et donner envie aux spectateurs de venir y assister pendant le festival.

Ces vidéos ont pu servir de teasers au festival et ont été largement relayées :

[Voir les vidéos](#)

- 2^{ème} semestre 2019

Pour la saison 2019-2020, **la classe de CM1 de l'école Henry Génestal** du Havre participe au projet de découverte du Volcan. Les 32 enfants ont ainsi pu découvrir le Volcan en le visitant et en assistant à un premier spectacle. Alice Baude et Jessica Visage, plasticiennes, sont intervenues deux fois lors d'ateliers afin d'accompagner les élèves dans la création d'un livret qui les suivra tout au long du projet, ainsi que la réalisation d'une carte géographique et artistique du Volcan. D'autres moments de découvertes se poursuivront sur l'année 2020.

Projet intergénérationnel avec l'école de Fontenay et l'EHPAD Belle Etoile

Projet soutenu dans le cadre du dispositif Culture à l'hôpital. A lire au chapitre D, rubrique Hospitalier / médico-social

3- COLLEGE

Résidence Triennale Territoriale – collège Henri Wallon

L'année 2019 couvre à la fois la 1ère année scolaire de jumelage et le début de la deuxième.

- 1^{er} semestre 2019

Les élèves de 4 classes (soit 81 jeunes) ont bénéficié de 69h d'ateliers en plus des venues au spectacle. Pour toutes les classes, il y a eu une sensibilisation au spectacle concerné par la médiatrice du Volcan.

. Les élèves de 6^{ème} ont travaillé sur le spectacle *Tendres fragments de Cornelia Sno*. Ils ont suivi en demi-groupe un atelier d'écriture avec l'autrice Loo Hui Phang et un atelier de théâtre avec l'assistante à la mise en scène Emilie Azou. Les élèves ont ensuite enregistré leur production au studio Honolulu.

Ecouter

. La classe de 5^{ème} a réalisé un travail de balades sonores et une interview d'Alexandre Haslé avec Jean Philippe Le Saint du Studio Honolulu au 1^{er} trimestre 2018. En janvier 2019, ils ont assisté au spectacle *Piletta Remix* et ont pu bénéficier d'un atelier radiophonique.

. Les élèves de 4^{ème} ont travaillé sur le spectacle *Crocodiles*. Ils ont travaillé sur la mise en voix de poèmes sur la thématique de l'exil qu'ils ont rédigé en classe. Pour cela, Cendre Chassanne et Carole Guittat ont travaillé chacune avec un demi groupe. Ensuite, les élèves ont pu enregistrer ces mises en voix au studio Honolulu.

Ecouter

. La classe de 3^{ème} a pu poursuivre en 2019 le projet initié fin 2018 avec Alexandre Haslé autour *Du Dictateur et du Dictaphone*. Après avoir rédigé l'interview mené par les 5^{ème} et avoir rencontré le comédien, en février 2019, ils ont pu suivre un atelier marionnette.

- 2^{ème} semestre 2019

Pour débiter la deuxième année scolaire de jumelage, nous avons travaillé avec **3 classes de 3^{ème} et 1 classe de 4^{ème} soit 78 jeunes.**

D'autres projets auront lieu en 2020. A la fin du trimestre 2019, les élèves ont bénéficié de 56h d'atelier.

. Autour d'*Alice de l'autre côté* de la compagnie Dérézo, 3 classes ont assisté au spectacle et ont bénéficié d'une présentation en classe et 2 classes ont suivi un atelier mêlant travail de plateau, scénographie et son. Chaque groupe a pu travailler sur ces 3 éléments afin de faire une présentation d'un travail commun.

. La classe de 4^{ème} a pu suivre la première partie du travail avec Bernadette Gruson autour de *Quelque Chose*. Lors de ce premier temps, ils ont pu échanger, écrire sur les questions de féminité, de masculinité, de sexualité... Cette matière permettra de réaliser le scénario d'une vidéo réalisée en janvier 2020.

CRED – A la découverte du spectacle vivant au Havre

Pour la première année, le Tétris, le Phare et Le Volcan ont créé un parcours commun dans le cadre du dispositif du Conseil départemental 76.

Trois classes de 4^{ème} ont pu circuler de lieu en lieu découvrir les coulisses, les types de programmation et suivre un atelier.

Pour la partie Volcan :

. 1 classe de 4^{ème} et 1 classe 4^{ème} SEGPA du collège Jean Moulin, soit 30 élèves, ont suivi autour de *Crocodiles* :

Une préparation en classe du spectacle avec la médiatrice, un atelier de 2h avec le comédien et la metteuse en scène du spectacle, une venue au spectacle et un débat avec la médiatrice en classe.

. 1 classe de 4^{ème} du collège Claude Bernard, soit 18 élèves, ont suivi autour de *d'Eins Zwei Drei* :

Une rencontre avant spectacle, un spectacle, 4h d'atelier d'initiation théâtrale avec Laetitia Botella, Cie Les Nuits Vertes, et une visite du théâtre.

Ateliers danse autour de *Via Kanana*

3 groupes scolaires ont pu bénéficier d'un atelier de danse de 2h avec un danseur du collectif Via Katlehong :

- UNSS danse – collège Raymond Queneau de Montivilliers – **15 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}**
- UNSS danse – collège Léo Lagrange – **20 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}**
- Etudiants du CROUS du Havre – **15 étudiants**

4- LYCEE

Lycée Porte Océane - Option théâtre spécialité et facultative

Notons qu'en juin 2019 a eu lieu la réforme des lycées, ce qui a changé l'organisation des options spécialité et facultative.

- 1^{re} semestre 2019

. **Option spécialité : 28 élèves (seconde à terminale)**

140h d'interventions avec 6 comédien.ne.s professionnel.le.s + des ateliers avec des artistes de la programmation : *Peer Gynt* de David Bobée, *Fix me* d'Alban Richard et *Montagnes Russes* de la Cie Formiga Atomica.

Visite du théâtre, présentation des spectacles en classe, participation à des montages ouverts.

. **Option facultative : 36 élèves (seconde à la terminale)**

71h de pratique avec deux comédien.ne.s professionnel.le.s

Restitution des travaux d'élèves en Petite salle du Volcan

- 2^{ème} semestre 2019

Pot de rentrée avec les parents et l'équipe du lycée en septembre. Présentation de l'option et des projets.

. Option spécialité : 22 élèves (la classe de seconde a été supprimée avec la réforme)

52h d'interventions avec 3 comédien.ne.s professionnel.le.s + ateliers ponctuels en lien avec la programmation : *Exit* de Anne Sophie Pauchet, *May b* de Maguy Marin (atelier croisé avec l'option danse du lycée François Ier).

. Option facultative : 34 élèves (nous sommes passés de 2 groupes à 3 groupes, un par niveau de classe)

12h avec 3 comédien.ne.s professionnel.le.s

Atelier autour de la soirée Merce Cunningham - Lycée François Ier

Le Volcan est un partenaire culturel important pour l'option danse du lycée François Ier.

Dans ce cadre, les élèves ont suivi un atelier de 3h avec Robert Swinston du CNDC d'Angers.

20 élèves de première et terminale.

5- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Maison des Etudiants - Université du Havre

Depuis plusieurs années, une convention de partenariat avec la Maison des Etudiants permet aux étudiants de fréquenter Le Volcan avec un tarif privilégié (convention tarifaire 6 euros la place complétée par l'Université à hauteur de 4 euros). 48 places délivrées en 2019.

Par ailleurs, plusieurs enseignants de l'Université organisent des sorties de groupes avec leurs élèves.

Sciences Po

Partenariat avec l'association des étudiants permettant des sorties des étudiants.

IUT carrières sociales – Projet Tutoré

Le Volcan a suivi un groupe de **5 étudiant.e.s** pour mener à bien un projet de médiation.

- 1^{re} semestre 2019 : le groupe a travaillé à la mise en place d'une chasse au trésor avec une classe de CP-CE1 de l'école élémentaire Paul Langevin.

- 1^{re} semestre 2019 : les étudiant.e.s ont sensibilisé les autres camarades de l'IUT afin de les faire venir sur le spectacle *Alice de l'autre côté* de la compagnie Dérézo.

6- FORMATION DES ENSEIGNANTS

APA Théâtre

Cet atelier a réuni **18 participants** (instituteurs niveau maternelle et élémentaire).

Au premier semestre 2019, les enseignants ont pu bénéficier de 6h d'intervention :

3h avec la Spark Compagnie autour de leur spectacle *Réfugié.e.s en 9 lettres*

3h avec la compagnie lisboète Formiga Atomica autour de leur spectacle *Montagnes Russes*.

Les participants ont pu assister aux spectacles proposés dans le cadre de ces ateliers.

APA Danse

En partenariat avec Le Phare

Au premier semestre 2019, ce programme a réuni **11 participants** (instituteurs niveau maternelle et élémentaire).

8h d'ateliers de sensibilisation à la danse ont été mises en place :

2h avec Margot Dorléans autour du projet *Les enfants phare*

2h avec Magda Kachouche autour du spectacle *Diotime et les lions*

4h avec Gilles Baron autour du spectacle *Mauvais sucre*.

Les participants ont pu assister aux spectacles proposés dans le cadre de ces ateliers.

Atelier académique Danse

En partenariat avec Le Phare

En mars 2019, **25 enseignants du 1^{er} et 2nd degré** ont suivi un stage sur un week-end avec Alban Richard autour de sa création *Fix me*.

Durant 7h, ils ont pu découvrir le procédé de création du chorégraphe et proposer à leur tour un travail chorégraphique.

Atelier académique Théâtre

Pendant 2 séances de 5h (10h), **15 enseignants du 2nd degré** ont pu travailler avec Catherine de Witt, comédienne et dramaturge de *Peer Gynt* de David Bobée.

Les enseignants ont pu découvrir le processus dramaturgique du spectacle et ils ont travaillé sur le « mentir vrai ».



7- POUR TOUT LE MILIEU SCOLAIRE

Visites du Théâtre

Faire découvrir les coulisses du théâtre, les métiers, l'architecture de Niemeyer est un enjeu important. Il permet notamment aux jeunes de s'approprier le lieu et mieux comprendre le fonctionnement d'un théâtre.

En 2019 :

Elémentaires : **7 visites soit environ 140 élèves**

Collèges, lycées, enseignement supérieur : **10 visites soit environ 265 élèves**

Sensibilisation aux spectacles en classe et bords de scène

Dès que possible, les médiatrices du Volcan vont à la rencontre des élèves en amont et/ou en aval des spectacles, accompagnées parfois des artistes, afin de les préparer à la réception du spectacle, répondre aux interrogations, favoriser la compréhension des processus de création...

En 2019 : 12 rencontres en collège, lycée et enseignement supérieur soit environ 370 élèves

A ceci s'ajoute les présentations de saison à l'université et IUT soit environ 200 étudiants touchés.

D-LES PROGRAMMES D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES ELOIGNEES DE LA CULTURE

1- SECTEUR HOSPITALIER / MEDICO-SOCIAL

Projet intergénérationnel avec l'EHPAD Belle Etoile et l'école primaire de Fontenay

Des résidents de l'EHPAD Belle étoile à Montivilliers et une classe de 26 élèves de CM2 de l'école de Fontenay ont participé à un projet danse mené par la chorégraphe Nathalie Baldo. Cette dernière est intervenue simultanément dans l'école et dans l'EHPAD. Plusieurs rencontres entre les enfants et les personnes âgées résidentes ont été organisées.

Au total, les élèves ont pu suivre 12 heures d'ateliers en 2019 et participé à une grande restitution du projet en dansant avec les résidents dans l'EHPAD, au mois de juin.

Ce projet a été soutenu dans le cadre du dispositif Culture à l'hôpital.

Partenariat avec le Centre Raoul Dufy

En 2019, l'équipe enseignante et éducatrice du Centre Raoul Dufy s'est rapprochée du Volcan afin de proposer à 4 des jeunes qu'elle accompagne, une découverte spécifique du théâtre.

Ce projet a ainsi débuté en novembre 2019 avec la visite du Volcan.

2- SECTEUR SOCIAL

29 conventions tarifaires permettant à des publics éloignés des lieux de culture et dont les ressources ne permettent pas de participer normalement aux activités culturelles de la Scène nationale ont été signées sur l'année 2019.

Liste des partenaires conventionnés :

AREC (Association Réseau Echanges Culture), AHFEME (Association des Femmes Enfants Hommes du Monde Entier), AHAPS (Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale), AFPA (Centre formation), AHAM (Association Havraise Accueil Médiation Insertion), AMISC (Centre social Montivilliers), Secours Populaire du Havre, Secours Populaire d'Harfleur, Association Trait D'Union,

GRETA Région Havraise, Direction des Solidarités VDH, Centre Social de Bléville, Centre Social Jean Moulin, Fabrique du Pré Fleuri, Fabrique des Quartiers Sud, Fabrique Augustin Normand, Fabrique Pierre Hamet, Département de Seine Maritime UTAS Le Havre Pointe de Caux, Association MEDIATION, Association Droit des Locataires et Loisirs Culturels, Association Le Cat Rouge, CCAS Pole Réussite Educative, CCAS Pole Action Sociale, Itinéraires vers l'Emploi, Habitat et Humanisme, Association Les Lits Solidaires, Centre Medico Social Caucriauville, Aquacaux, Mission Locale

1277 places réservées via les conventions tarifaires (tarif spécifique de 2€ à 10€) :

- 1^{re} semestre 2019 : 678 places
- 2^{ème} semestre 2019 : 599 places

Des visites de l'établissement ont été programmées, notamment pour la population de personnes réfugiées, en apprentissage de la langue, pour des jeunes de la mission locale, des groupes pour lesquels Le Volcan est encore un lieu inconnu ou mal connu, notamment issus de la Formation professionnelle ou de parcours spécifiques vers l'emploi.

De nombreuses présentations de spectacle sont faites au sein des associations et des groupes par la responsable sectorielle du Volcan.

Certaines thématiques de spectacles se prêtent particulièrement à un travail plus approfondi avec les gens. Ainsi, le spectacle *Et la terre se transmet comme la langue* de Franck Tortiller et Elias Sanbar a notamment ouvert le lieu à des habitants très éloignés de nos salles, mais des habitants très au fait de l'écriture de Mahmoud Darwich.

Un travail a pu notamment être mené avec l'AHAPS, l'AREC, Itinéraires vers l'Emploi CCAS Cohésion Sociale et la Fabrique Pierre Hamet.

Les tables de lecture

A partir de décembre 2019, des tables de lecture ont été mises en place pour le public en insertion (chantier d'insertion, groupes des Comités médico sociaux, des groupes de femmes...).

Autour de 3 textes de théâtre de la saison 19/20, avec la complicité de comédiens de la Cie Akté, ces tables sont organisées avec **des groupes de 8/10 personnes**, dans leur lieu de vie ou lieu associatif, dans leur quartier. Elles consistent à mettre les lecteurs.trices dans la peau des comédiens qui découvrent le texte dans la phase préalable du travail à la table, par une lecture à voix haute. Ce sont des prétextes à des échanges de point de vue sur les questions sociétales soulevés par les spectacles, dans un exercice ludique, dont l'objectif est de s'initier à la dramaturgie, prendre connaissance des contextes, avoir quelques clés de compréhension, des informations spécifiques, et être ainsi plus à l'aise lors de la représentation. Le groupe a travaillé sur des textes présentés en 2020 : *L'Intérimaire* de Rémi de Vos et mis en scène par Anne Laure Liégeois, *Quelque chose* de Bernadette Gruson et *Rabudoru* de Olivier Lopez.

Partenariat avec la Fabrique Pré Fleuri

Une visite du Volcan a été organisée pour l'équipe travaillant au centre social La Fabrique Pré Fleuri. Cette visite suivi d'un temps d'échanges a permis à l'équipe d'éducateurs de découvrir le théâtre, ses activités, afin de mieux accompagner ses publics vers des sorties et projets culturels.

Partenariat avec la Fabrique Augustin Normand

L'équipe du Volcan ainsi que du Centre social de la Fabrique Augustin Normand travaillent de pair afin de proposer aux familles plusieurs sorties au théâtre.

Une visite sous forme de chasse au trésor a été organisée pour **12 personnes de la Fabrique**, afin de leur permettre de mieux découvrir le Volcan ainsi que sa programmation Volcan Junior.

Suite à cette activité collective, le pôle Familles de la Fabrique a réservé plusieurs sorties sur des spectacles à venir en 2020.

3- JUSTICE

Comité de réflexion du réseau RP – ODIA Normandie

Deux médiatrices du Volcan se sont impliquées dans un comité de pilotage du réseau RP Normand, orchestré par l'ONDA. Une première journée professionnelle a été co-organisée sur le thème du dispositif DRAC « Culture Justice ».

4- ACCESSIBILITE

Le Volcan poursuit depuis 2015 un engagement fort dans l'accessibilité du bâtiment et de ses spectacles à tous les publics en situation de handicap.

Harmonie Mutuelle mécène depuis 2015 le programme lié à l'accessibilité.

Pour l'ensemble du programme Accessibilité, une politique tarifaire adaptée est proposée. Un tarif unique de 5 euros la place est proposé aux personnes qui assistent aux spectacles en audiodescription ou traduits en LSF, ainsi qu'à la personne qui les accompagne. Ce tarif est également ouvert à tous les bénéficiaires de l'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH).

En 2019, ce sont 482 places attribuées au tarif AAH grâce notamment à cette politique tarifaire. Avec 283 places délivrées en 2018, ce sont 200 places supplémentaires qui ont pu bénéficier aux personnes en situation de handicap (+41%).

- L'accueil des personnes malvoyantes ou aveugles

Grâce à une convention de partenariat entre Le Volcan et l'Unadev (Union des Aveugles et Déficients Visuels) le nombre de spectacles en audiodescription a pu encore augmenter en 2019. Ainsi, 4 spectacles ont pu être audio décrits.

Ces audiodescriptions ont réuni 117 personnes malvoyantes ou aveugles :

- . *La double inconstance (ou presque)* : 37 personnes
- . *Festen* : 26 personnes
- . *Requiem pour L* : 24 personnes
- . *May B* : 30 personnes

Pour chaque spectacle en audiodescription, un temps d'atelier sensoriel et une visite tactile sont programmés.

On peut souligner l'augmentation de spectacles de danse audio-décrits, ainsi que le partenariat avec le CCN du Havre Normandie pour l'accueil des malvoyants au Phare lors d'une représentation de *Cocagne*.

Capsules audio :

Un travail important a été mené pour développer une communication adaptée au public malvoyant ou aveugle. Des capsules audio proposant la présentation de certains spectacles de la saison ont pu être mis en ligne sur notre site internet.

[Ecouter](#)

La Bibliothèque Sonore

Le partenariat avec Les Donneurs de Voix de la Bibliothèque Sonore a été renouvelé. Sous la houlette d'une comédienne de la Cie Akté, ils ont lu à haute voix et enregistré le texte de Marivaux, *La double inconstance (ou presque)*. Le texte est aujourd'hui inscrit au catalogue des textes audio de la Bibliothèque Sonore.

Par ailleurs, les membres de la Bibliothèque Sonore assistent à toutes les propositions en audiodescription, mais aussi à de nombreux concerts, notamment les concerts des Dissonances.

L'association Point de Mire

Des ateliers de pratique artistique avec l'association de malvoyants Point de Mire ont été initiés en 18/19 par Le Volcan en s'appuyant sur le spectacle de la compagnie Inouïe, *Le voyage supersonique*. Ces ateliers ont été renouvelés en 19/20 autour d'un projet réunissant trois partenaires, Retour d'Images, Piednu et Le Volcan. Ils réunissent à chaque fois **8 personnes malvoyantes** autour d'un Instrumentarium pour des créations sonores improvisées. Ces ateliers sont animés par un compositeur. A cette occasion, un petit film témoignage est réalisé et sera montré lors d'une restitution publique prévue en février 2020.



-L'accueil des personnes malentendantes ou sourdes,

Plusieurs spectacles de la saison, très visuels, sans parole ou surtitrés, sont identifiés et recommandés aux personnes sourdes et malentendantes.

En 2019 : *Eins Zwei Drei*, *La Vrille du chat*, *Montagnes Russes*, *Zvizdal*, *HOTEL*

Boucle magnétique individuelle

Le Volcan est aujourd'hui équipé de boucles magnétiques individuelles pour les personnes malentendantes (50 casques permettant les audiodescriptions mais aussi venant pallier le manque de boucle sonore fonctionnelle dans la grande salle depuis sa rénovation).

Langue des Signes Françaises

- Spectacle et rencontre en LSF :

Le Volcan a passé une commande spécifique à la Scop-Liesse pour la traduction en LSF du spectacle *Et la terre se transmet comme la langue*. On peut souligner le travail exceptionnel de transmission en LSF des poèmes de Mahmoud Darwich qui composent le spectacle.

La représentation a été suivie d'une rencontre également traduite en LSF ; rencontre très riche entre Franck Tortiller et le public, dont **10 personnes sourdes profondes**.

- Capsules vidéo en LSF :

Un travail important a été mené pour développer une communication adaptée au public sourd. Capsules vidéos proposant la présentation de certains spectacles avec une traduction en LSF ont pu être mis en ligne sur notre site internet.

[Voir les vidéos](#)

- Formation de l'équipe à la Langue des Signes Françaises :

7 personnes de l'équipe du Volcan ont pu suivre 4 séances de formation à la Langue des Signes Françaises.

Les gilets vibrants

En 2019, Le Volcan poursuit son engagement dans l'accessibilité en se dotant, grâce au financement de la Région Normandie, de 10 gilets vibrants.

Les gilets vibrants permettent au public sourd profond de vivre certains spectacles aux sons amplifiés en parfaite immersion.

Les gilets vibrants acquis par Le Volcan font partie des cinq premiers projets innovants sélectionnés dans le cadre du dispositif « Droits culturels » et labellisés par la Région Normandie.

L'équipement commandé en novembre 2019 sera utilisé à partir de janvier 2020 sur les spectacles du Volcan, mais il sera aussi prêté aux différentes structures culturelles de la Ville et du département sur convention.

- L'accueil des personnes en situation de handicap mental,

ESAT de Rouelles et Programme en Français facile :

Un programme présentant certains spectacles de la saison 19/20 en Français facile a été édité pour la première fois et mis en ligne sur le site internet du Volcan. Le Français facile est une méthode d'écriture et de mise en page qui vise à une compréhension de l'information par toutes et tous.

Ce programme a pu être réalisé grâce au partenariat avec l'ESAT de Rouelles.

La Ligue Havraise

Un partenariat s'est mis en place en 2019 avec la Ligue Havraise pour accueillir les personnes déficientes mentales relevant de ses établissements.

Une tentative de mise en place d'ateliers de pratique artistique autour de la musique en partenariat avec Piednu avec des jeunes de l'Impro La Renaissance n'a malheureusement pas pu voir le jour. Le dossier n'a en effet pas été retenu par la commission Culture et handicap de l'Ars.

Toutefois, grâce au programme au Français facile, de nombreux résidents de la Ligue Havraise ont pris le chemin de nos salles dès l'automne 2019, notamment lors des représentations du Cirque Eloize, *HOTEL*.

5- MONDE DU TRAVAIL

Plusieurs comités d'entreprise fréquentent Le Volcan et bénéficient d'une politique tarifaire adaptée. Ainsi, ce sont 146 places attribuées par l'intermédiaire de ce tarif collectivités.

Les entreprises et collectivités sont également rencontrées à l'occasion de manifestations ponctuelles. On peut citer les midis du « Volcan vu par... », rendez-vous qui permettent aux salariés de déjeuner au Volcan et de suivre une visite insolite du bâtiment avec un artiste invité dans la saison.

E- ENCOURAGER LES PRATIQUES ARTISTIQUES DES AMATEURS

De nombreux ateliers et stages sont proposés dans le cadre du programme Le Volcan en action. A lire Chapitre III, B LA FREQUENTATION DES AUTRES RENDEZ-VOUS DE LA PROGRAMMATION, rubrique Le Volcan en action

Le Conservatoire du Havre

Un partenariat permet la venue au spectacle des amateurs du Conservatoire.

Ainsi, les élèves en filière musique, mais aussi danse et théâtre, fréquentent régulièrement Le Volcan 440 places ont été délivrées en 2019 aux élèves du Conservatoire dans le cadre de cette convention de partenariat.

En 2019, les élèves se préparent à venir jouer au Volcan à l'occasion de La Camerata qui se produira avec Guillaume Vincent le 10 avril 2020.

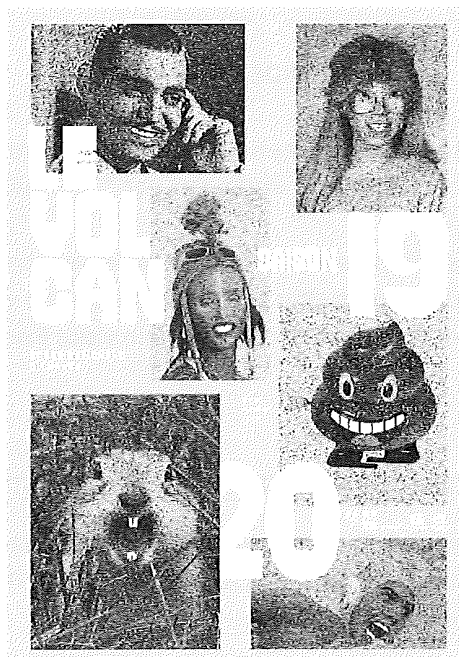
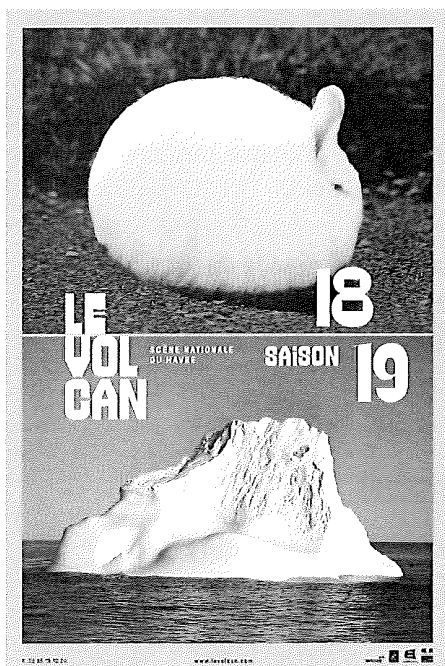
F- UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION TOURNEE VERS LE PUBLIC

1- LES ELEMENTS MARQUANTS DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DEVELOPPEE EN 2019

La saison 2018-2019 a été marquée par le lancement d'une nouvelle identité visuelle. L'année 2019 a donc permis le déploiement de ces nouvelles lignes à travers des actions de communication et supports renouvelés. Que ce soit lors de la conception des visuels de saison ou dans la déclinaison des différents outils de communication adressés au public, l'objectif est toujours de proposer l'image d'une scène nationale ouverte sur le monde, tournée vers ses publics et l'ensemble la population.

Après le lancement en juin 2018 de cette collaboration avec l'Atelier Poste 4, l'année 2019 a permis d'affiner la mise en œuvre du projet : site internet retravaillé (notamment pour la partie **Ad Hoc Festival**), création d'une publication bimensuelle, édition d'un programme Volcan Junior plus adapté au jeune public, déploiement de la charte sur les réseaux sociaux...

L'un des vecteurs de diffusion de cette image renouvelée du Volcan à l'échelle de la ville et de l'agglomération est la mise à disposition des réseaux d'affichages urbains par les collectivités. Ce soutien demeure essentiel pour la visibilité de notre action dans tous les quartiers, que nous ne pourrions assurer autrement.



2- LA COMMUNICATION NUMERIQUE : SERVICES AUX POPULATIONS ET AUX ARTISTES A TRAVERS LES MEDIAS NUMERIQUES

La communication numérique est un des axes majeurs de développement de la relation entre Le Volcan et le public. Les réseaux sociaux notamment sont pour notre structure un point de contact inédit entre les publics, les artistes et l'institution.

Fréquentation des réseaux sociaux en janvier 2020 :

Facebook : 6072 abonnés soit une hausse d'environ un millier en une année

Instagram : 1179 abonnés

Twitter 1576 abonnés

YouTube : 166 abonnés

Associés à un site internet souple et quotidiennement mis à jour, les réseaux sociaux ont été un excellent vecteur pour des actions spécifiques telles que :

Visite virtuelle du Grand Volcan

Mis en ligne en octobre 2019, un espace dédié sur le site du Volcan permet de parcourir à 360° une dizaine d'espaces du bâtiment (publics, techniques et artistiques). Cette visite très simple d'accès permet à tous, et partout dans le monde, de découvrir la richesse de l'architecture d'Oscar Niemeyer et les coulisses de notre activité. (128 visites uniques au cours du mois de janvier 2020)

Voir la visite

Contenus numériques visant à favoriser l'accessibilité des spectacles

Afin de mettre en cohérence notre communication avec les actions entreprises en direction des personnes en handicap sensoriel, des capsules spécifiques de présentations des spectacles ont été réalisées :

- . capsules vidéo en français doublées en LSF pour les personnes sourdes et malentendantes.
- . capsules audio pour les personnes malvoyantes ou aveugles.

Ces contenus ont été diffusés sur le site internet du Volcan et l'ensemble de ses réseaux sociaux, mais aussi relayées sur les réseaux sociaux des associations partenaires

A titre d'exemple : 1345 vues cumulées sur les capsules vidéo LSF via Youtube

Voir un exemple

Vidéos et teaser Mon année au Volcan / Ad Hoc festival

Dans le cadre du projet Mon année au Volcan, une classe de CM2 a suivi le processus de création de trois spectacles, programmés dans le cadre du **Ad Hoc festival** 2019. Accompagnés par l'équipe communication du Volcan, ils ont réalisé des vidéos afin de présenter ces trois créations aux futurs publics du festival, avec une adresse particulière aux enfants ou aux parents.

Ces capsules, une fois encore, ont été diffusées autant grâce aux outils du Volcan que ceux de ses partenaires pour le **Ad Hoc festival**.

498 vues du seul teaser du festival via Youtube.

Voir un exemple

Jumelage Collège Henri Wallon

Fruit d'un partenariat au long cours entre l'établissement et la scène nationale, le jumelage a en 2019 débouché sur la réalisation et le montage par les élèves de reportages sonores sur l'activité de création au Volcan. Les sons ont ensuite été mis en valeur sur le site et les réseaux sociaux du Volcan.

Voir un exemple

IV-BUDGET

A-LES GRANDS EQUILIBRES

Le budget global de l'année 2019 s'élève à 5 255 894.67 € de produits pour 5 194 471.35 € de charges. L'année 2019 ressort donc avec un résultat positif de 61 423.32 €, soit 1.16% des produits. Les charges d'exploitation s'élèvent à 5 174 857.28 € en baisse de 1.68% par rapport à 2018 (- 88 309.66 €) et se déclinent comme suit :

- Les contrats de cession (compte 6041) s'élèvent à 880 811.73 € en 2019, en baisse de 2.67%. Cette diminution¹ s'explique en partie par la renégociation des représentations annulées en décembre.
- Les engagements en coproduction (compte 6045) s'élèvent à 530 133.20 € en hausse de 31% par rapport à 2018 (+125 496 €).

Salaires, traitements et cotisations sociales :

Le coût global s'élève à 1 915 441.39 € contre 2 091 010.16 € en 2018. Cette baisse de 8.39% est la conséquence de plusieurs effets combinés.

La diminution entre autre des cotisations salariales, passée de 51.31% en 2018 à 43.06% du salaire brut en 2019, permet une diminution des charges de 132 496.02 €.

Le départ du Directeur technique et le départ en retraite de la secrétaire technique ont également permis une nouvelle organisation du service, plus efficace.

Compte 65 Droits d'auteur :

Les droits d'auteur s'élèvent en 2019 à 89 678.13 €, en progression de 5.88% par rapport à 2018.

Produits :

Compte 70 Chiffre d'affaires :

Le montant net du chiffre d'affaires s'élève à 789 262.40 €, soit 15% des produits, et 19.37% du montant des subventions, en diminution de 8.41% par rapport à 2018. Cette variation à la baisse s'explique pour l'essentiel par les mouvements sociaux du mois de décembre dont l'impact a été significatif sur les activités du Volcan, avec l'annulation de trois représentations (Dom Juan (X2) et Mélanie di Biaiso (X1)), et une fréquentation moins forte sur cette période : perte estimée, environ 30 000 € HT.

Les recettes de billetterie (compte 7061) s'élèvent à 507 185.57 €, en baisse de 9.07% par rapport à 2018.

¹ En prenant en compte la coréalisation de Cocagne (10 000 € affectés en 6045 Coproductions) et les embauches directes de « De Chopin au Beatles », les achats de spectacles diffusés s'élèvent à 898 656.64 € soit -0.007% par rapport à 2018

En parallèle, les recettes de tournée (compte 7062), en qualité de producteur délégué, ont diminué de 23.11%, à 52 255.12 € du fait de la diminution des spectacles et des formats produits par Le Volcan.

Enfin, les mises à disposition de salle restent constantes (compte 7083), à 113 606.72 € (+3.46%), et une nette progression des recettes du bar le Fitz est à souligner : 22 258.00 € (+16.75%).

Compte 74 Financements publics :

Les financements publics restent constants sur l'année 2019 à 4 073 154.04 € (-0.39% par rapport à 2018) avec un apport constant des contributions de l'Etat, de la Ville du Havre et du Département. La contribution de la Région passe à 399 000 € à partir de 2019 (+8.13%).

A rebours, les financements sous forme de mécénat se réduisent à 36 000.00 € vs 52 000.00 € en 2018. La politique de recherche de financements privés reste une difficulté majeure pour Le Volcan, face à un environnement versatile et très concurrentiel.

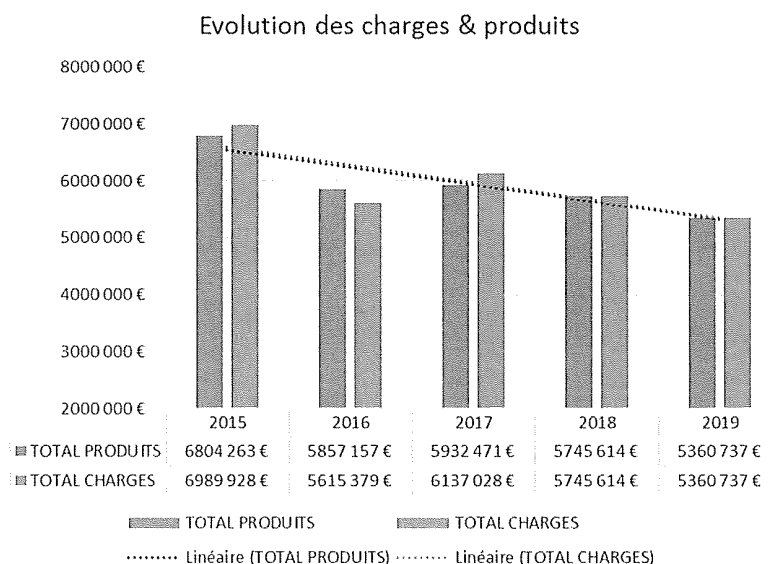
Synthèse :

La situation financière du Volcan reste saine et respecte les équilibres financiers. Néanmoins, inscrit dans une perspective à moyen long terme, la hausse récurrente de certaines charges de fonctionnement finira par impacter le ratio entre ce budget et le budget artistique, qui deviendra à terme la variable d'ajustement. L'inscription du **Ad Hoc festival** en biennale à partir de 2020 sera l'une des premières conséquences visibles.

Plusieurs leviers à court et moyen terme devront être trouvés en concertation avec les partenaires institutionnels :

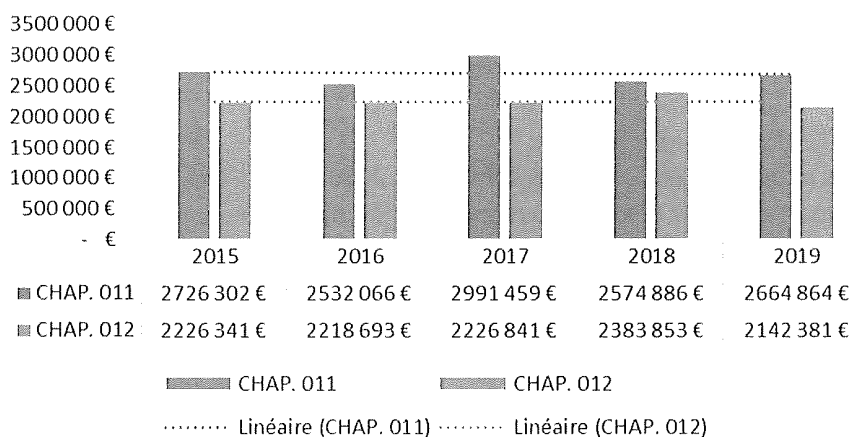
- Coût de location immobilière des bureaux du Volcan (103k€).
- Perspective d'une seconde salle permettant d'ouvrir l'offre artistique.

LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DEPUIS 2015 :

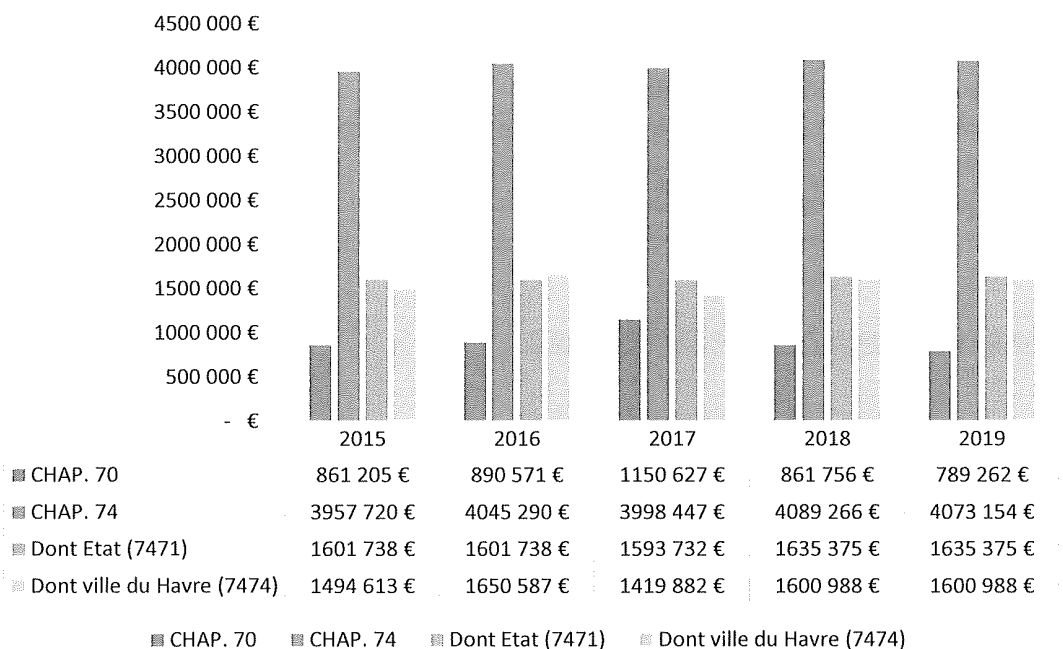


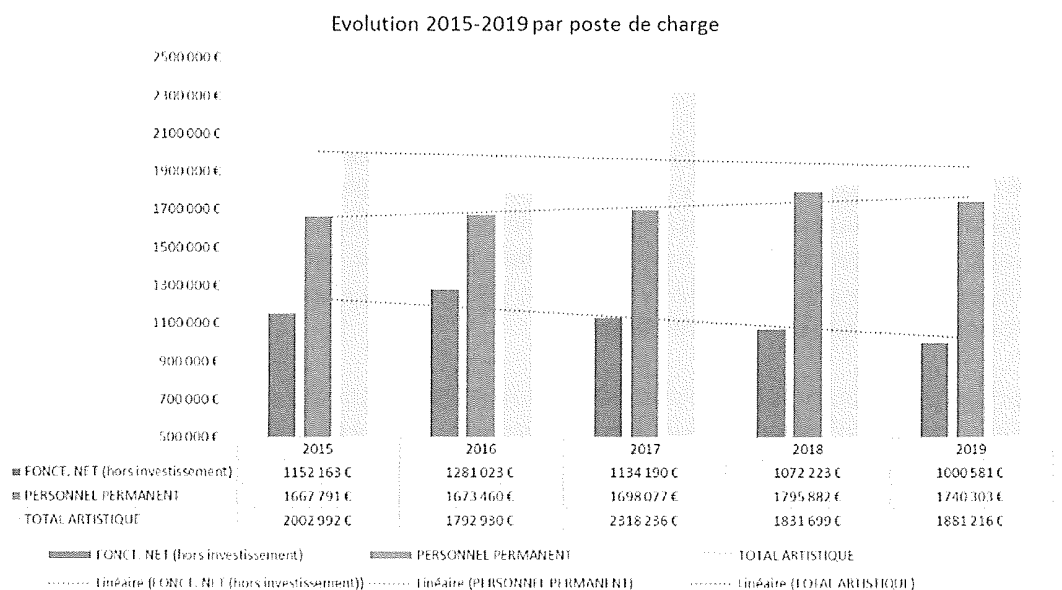
Les évolutions des totaux de charges et de produits suivent une diminution régulière entre 2015 & 2019, tout en respectant les équilibres financiers.

Répartition entre charges : Chap 011 (prestations) & Chap 012 (masse salariale)



Répartition des produits





B-LA STRATEGIE DE FORMATION

Le Volcan maintient une politique de formation volontariste sur l'année 2019 avec 22 salariés formés représentant 28 stagiaires (données AFDAS).

Hors financement AFDAS, le nombre de stagiaires se monte à 70, et porte sur des thématiques larges, et en lien étroit avec les activités du Volcan : premiers secours, SSIAP, Caces, habilitations, langue des signes, informatique (Sirius billetterie, Console Avolite Titan, Excel...), formation tutorial...

En parallèle, Le Volcan accueille plusieurs stagiaires dans ses services, du stage d'observation de quelques jours, aux formations annuelles en alternance ou apprentissage en partenariat avec le CFPTS (deux apprentis sur la saison 18/19).

C-MAINTENANCE ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS

Le Volcan s'attache à maintenir les équipements qui lui sont confiés en bon état de fonctionnement permettant de leur garantir une durée de vie maximale, tout en s'attachant à assurer la sécurité des salariés et du public.

- Maintenance du cintre informatisé suivi des travaux correctifs
- Intervention sur équipes motorisées / élévateur de scène / panier de rangement / Monte-charge de fond de scène / Volet de l'issue de secours de la rue de Paris
- Maintenance des équipements de sécurité incendie suivi des travaux correctifs
 - Remplacement coffret de relayage de désenfumage
 - Intervention sur centrale d'alerte
 - Dépannage de système de détection par aspiration
- Maintenance des équipements électriques suivi des travaux correctifs
- Maintenance des équipements contre l'intrusion (alarme / contrôle d'accès et vidéo surveillance) suivi des travaux correctifs
- Maintenance des ascenseurs / monte-charge et plateforme pour personnes à mobilité réduite suivi de travaux correctifs.

Malgré tout, le bâtiment souffre encore aujourd'hui de problèmes récurrents et importants. En effet, les infiltrations d'eau à divers endroits ont émaillé l'année 2019, comme les précédentes. La plupart de ces infiltrations résultent d'un problème de collecte de l'eau de pluie au contour des portes extérieures.

Ces infiltrations et leurs conséquences sur le bâtiment sont particulièrement visibles et problématiques sur l'issue de secours du Fitz côté Forum ou encore du côté des plafonds et sols de la petite billetterie (un étage en dessous), sur l'issue de secours de la grande salle côté Forum et côté Rue de Paris. Ces infiltrations courent sur les planchers qui, de fait, souffrent de l'humidité. Enfin, ces fuites concernent encore la porte à décors de la grande salle et l'eau se retrouve très régulièrement dans le couloir des bureaux un étage en dessous.

Par ailleurs, nous rencontrons de réels problèmes sur le système de sécurité incendie. Nous avons constaté en 2018, lors d'un contrôle sur le grand secours (système de déluge arrosant l'ensemble du plateau), que ce dernier n'était pas efficace, car la pression était trop faible. Durant la rénovation, ce système n'a pas été repris. Aujourd'hui, d'importants travaux sont à l'étude. Ils consisteraient à ajouter un surpresseur sur le circuit d'eau et à remplacer la cuve qui se situe au grill. Les travaux devraient avoir lieu avant la commission de sécurité prévue fin 2020.

V-OBJECTIFS TRANSVERSES

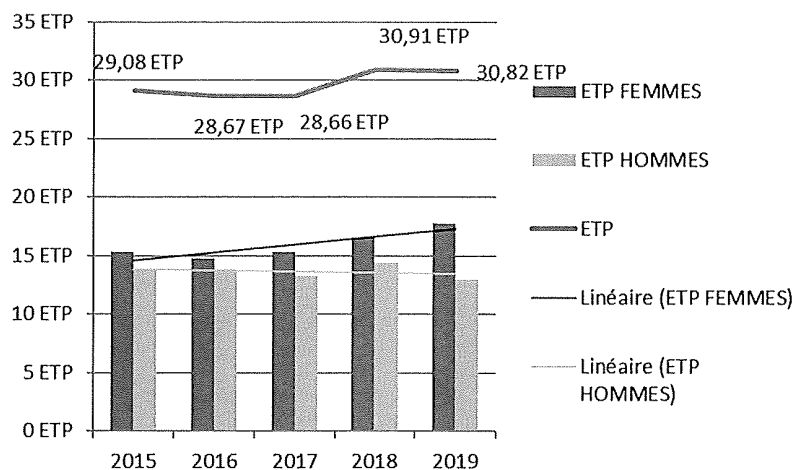
A-Bilan social : Parité

Effectifs :

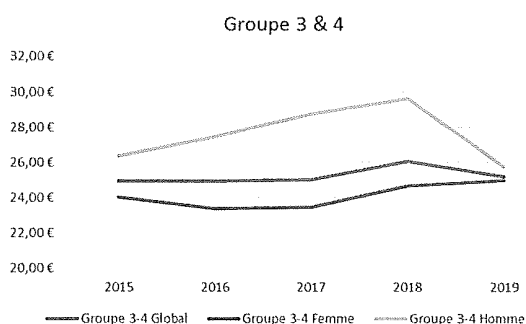
	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de salariés (données brutes)	36 Salarié(s)	37 Salarié(s)	41 Salarié(s)	42 Salarié(s)	40 Salarié(s)
Equivalent Temps Plein (ETP)	29,08 ETP	28,67 ETP	28,66 ETP	30,91 ETP	30,82 ETP
<i>dont CDI</i>	<i>30 Salarié(s)</i>	<i>28 Salarié(s)</i>	<i>31 Salarié(s)</i>	<i>33 Salarié(s)</i>	<i>32 Salarié(s)</i>
dont ETP - CDI	26,93 ETP	27,10 ETP	26,93 ETP	29,84 ETP	29,58 ETP
<i>dont CDII</i>	<i>6 Salarié(s)</i>	<i>9 Salarié(s)</i>	<i>10 Salarié(s)</i>	<i>9 Salarié(s)</i>	<i>8 Salarié(s)</i>
dont ETP - CDII	1,73 ETP	1,56 ETP	1,73 ETP	1,07 ETP	1,24 ETP
<i>dont femmes</i>	<i>19 Salariée(s)</i>	<i>20 Salariée(s)</i>	<i>24 Salariée(s)</i>	<i>24 Salariée(s)</i>	<i>24 Salariée(s)</i>
dont ETP - CDI & CDII	15,36 ETP	14,79 ETP	15,35 ETP	16,52 ETP	17,82 ETP
Répartition ETP en %	52,83%	51,60%	53,55%	53,43%	57,82%
<i>dont hommes</i>	<i>17 Salarié(s)</i>	<i>17 Salarié(s)</i>	<i>17 Salarié(s)</i>	<i>18 Salarié(s)</i>	<i>13 Salarié(s)</i>
dont ETP - CDI & CDII	13,72 ETP	13,87 ETP	13,34 ETP	14,40 ETP	13,00 ETP
Répartition ETP en %	47,17%	48,40%	46,54%	46,57%	42,18%

Le nombre de salariés représente l'ensemble des salariés présents sur l'année, recrutements et départs inclus. En parallèle de cette donnée brute, l'équivalent temps plein permet une lecture plus juste du volume de l'activité sociale sur l'année. Celui-ci se stabilise en 2019.

La variation sur 5 années évolue toujours dans un couloir entre 28 et 31 ETP ; avec une féminisation en progression plus importante (14.7 à 16.5 ETP vs 13.7 à 14.4 ETP pour les hommes).

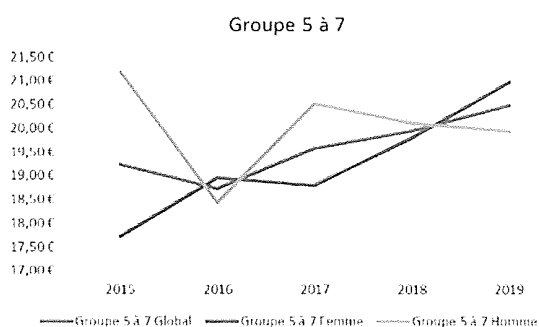


Evolution des salaires entre les femmes et les hommes :



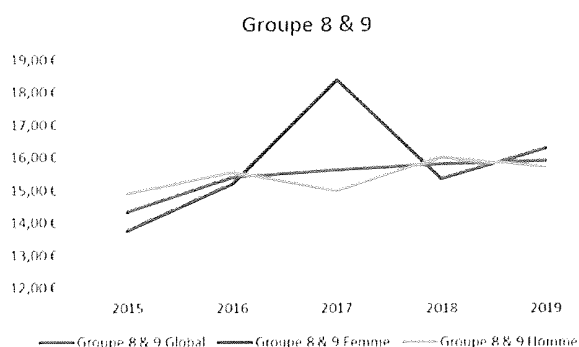
La segmentation des postes, et le caractère hétérogène des emplois rendent les comparaisons difficiles.

Par ailleurs les recrutements récents, essentiellement des femmes, sont, soit des créations de postes, soit des remplacements de salariés avec une ancienneté induisant des rémunérations plus importantes.



Néanmoins, les moyennes des salaires bruts tendent à converger (Cadres-groupe 3 & 4), voire à s'inverser (Agents de maîtrise-groupe 5 à 7, et employés-groupe 8 & 9).

Les cadres dirigeants (groupe 1&2), représentés par deux salariés, restent un groupe trop restreint pour être significatif.



B-DROITS CULTURELS : engagement culturel, territorial et citoyen

Le Volcan, en qualité de Scène nationale labellisée par l'Etat, répond au cahier des missions et des charges des Scènes nationales :

- Responsabilité artistique avec une programmation pluridisciplinaire reflétant les principaux courants de la production actuelle.
- Responsabilité publique se traduisant par la considération permanente portée au territoire et à sa population dans toutes ses composantes particulières.
- Responsabilité professionnelle reposant sur des temps de formation ou de perfectionnement autour des métiers de l'accompagnement de la création et de la diffusion, et également dans le montage de partenariats avec d'autres établissements artistiques.

Afin de mettre ses responsabilités en étroite corrélation avec les spécificités du territoire, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs a été signé entre Le Volcan et l'Etat, La Ville du Havre et la Région Normandie en juillet 2019.

SYNTHESE :

Malgré un contexte national et local particulièrement dégradé marqué par les mouvements sociaux, le Volcan a maintenu peu ou prou en 2019 son activité et ses capacités d'accueil et de rencontres sur le terrain (du monde scolaire au monde de l'entreprise ou de l'action sociale). Sa fréquentation reste élevée, et aurait rivalisé avec celle de 2018 sans les annulations de fin d'année, ses objectifs artistiques et de production sont tenus, l'ouverture de nos propositions à de nouveaux spectateurs est une constante dans le même temps que, de plus en plus de spectateurs nous font confiance et voient un très grand nombre de spectacles (22% des spectateurs voient plus de 10 spectacles par an). La jauge que nous pouvons offrir au jeune public ne nous permet plus de vraiment progresser à cet endroit pourtant déterminant pour l'avenir de nos sociétés. Il s'agit d'un vrai sujet de réflexion pour l'avenir.

L'équipe du Volcan est pleinement engagée dans ses missions et à un niveau très élevé. En termes de bâtiment et de temps de travail des efforts importants sont consentis par chacun pour mener à bien un projet dense et prenant. Le professionnalisme de chacun est nourri par un plan de formation ambitieux et renouvelé autant que nécessaire. Les effectifs restent stables et seule la dispersion de l'équipe sur trois espaces éloignés (le Volcan, le 1^{er} et le 6^{ème} étage du Normandie Building) empêche

un meilleur fonctionnement et une relation plus fluide entre les salariés. Cet état de fait est évidemment regrettable.

La structure budgétaire de l'établissement est saine et ses grands équilibres correspondent à nos engagements et aux ratios attendus dans les scènes nationales. Pour autant, les évolutions mécaniques de ce budget dans les prochaines années, si tout restait égale par ailleurs, ne seront clairement pas favorables à l'activité et il convient donc de travailler collectivement sur ce sujet récurrent.

OBJECTIFS METIERS						Réalisé			
Engagement artistique et accès aux œuvres									
Objectifs de la structure au regard du cahier des charges	Indicateurs	Cibles				Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
		2019	2020	2021	2022				
Proposer chaque saison une programmation pluridisciplinaire dans et hors-les-murs	Saison :								
	Pour toutes les scènes :								
	-Nb de spectacles : 57	-Nb de spectacles (saison, VJ) :	58	51	51	51	42 (saison) +12 (VJ) = 54		
	- de représentations : 180	-Nb de repr. (Saison, VJ, Adhoc, Festival MM...) :	227	180	228	180	89 (saison) + 88 (VJ) + 58 (Ad Hoc) = 235 Représentations		
		-Nb de spectacles Ad Hoc :	10	0	10	0	10		
	Festival Ad Hoc :								
	-Nb de spectacles : 8	-Nb de représentations Ad Hoc :	58	0	66	0	58		
	- de représentations : 50								
	Festival Musique Musiques :								
		-Nb concerts Musique Musiques :	4	11	0	12	4		
La présentation et l'analyse qualitative des résultats doit figurer dans le bilan annuel et en fin de convention dans l'auto-évaluation rédigée par la direction.									
Les données permettant d'assurer le suivi annuel sur l'ensemble du réseau sont disponibles via l'enquête programmation/fréquentation (Rapport annuel de performance- RAP)									
Développer une présence artistique sur le territoire et dans les réseaux professionnels à travers une diversité de partenariats	Diffusion hors-les-murs :								
	Présence d'artistes au travail Hors-les-Murs :								
	- NB d'actions à l'échelle de : ville siège, agglo, dpt, région, national, étranger	-Nb de spectacles (Saison, Ad Hoc, VJ, Tournée...) :	11	6	12	8	12		
	Diffusion hors-les-murs :	Tournées :							
- Nb de spectacles : 9 + tournées	-Nb de partenaires :	8	3	12	4	16			
- Nb de partenaires à l'échelle : ville siège, agglo, dpt, région national, étranger : 6	-Nb de représentations :	70	25	72	25	113			
- NB de représentations : 25 + tournées									
La présentation et l'analyse qualitative des résultats doit figurer dans le bilan annuel et en fin de convention dans l'auto-évaluation rédigée par la direction. Sur la diffusion hors-les-murs : les données permettant d'assurer le suivi annuel sur l'ensemble du réseau sont disponibles via l'enquête programmation/fréquentation									

Objectifs de la structure au regard du cahier des charges	Indicateurs	Cibles				Réalisé				
		2019	2020	2021	2022	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	
Accompagner le travail de recherche et de création des artistes en cohérence avec le projet artistique et culturel	- 1/ Budget affecté au soutien aux artistes : 500 000 €	1/-Budget de production :	500 000 €	440 000 €	420 000 €	340 000 €	522 088 €			
	, dont apport en numéraire pour la production et la co-production :		Variable	Variable	Variable	Variable				
	, dont apport en numéraire pour l'accueil en résidence : variable, dont apport en industrie :		Variable	Variable	Variable	Variable				
	- 2/ Nb d'équipes soutenues : 19	2/-Nb équipes soutenues :	18	15	15	12	31			
	Productions déléguées : 2	Productions déléguées :	1	1	1	1	2			
	Coproductions : 17	Coproductions :	17	17	14	11	29			
	dont équipes de la région : 7	dont équipes de la région :	7	7	6	5	13			
	dont enfance jeunesse : 8	dont enfance jeunesse :	8	1	5	2	9			
	- 3/ Nb d'équipes soutenues exclusivement en industrie (locaux, personnel), dont équipes de la région : 0	3/-Nb d'équipes soutenues exclusivement en industrie :	0	0	0	0	0			
	- 4/ Part des spectacles produits / coproduits / pré-achetés (dont équipes de la région : 10%) présentés dans la programmation : 21%	4/-Part des spectacles produits et coproduits :	22%	20%	20%	18%	25%			
	-dont équipes de la région :	10%	10%	10%	10%	5%				
La présentation et l'analyse qualitative des résultats doit figurer dans le bilan annuel et en fin de convention dans l'auto-évaluation rédigée par la direction.										
Nb : s'applique aussi aux arts plastiques et la littérature, voire au cinéma.										
Assurer les conditions d'accueil d'artistes au travail : 33	- Nb de journées d'artistes au travail : 33		La présentation et l'analyse qualitative des résultats doit figurer dans le bilan annuel et en fin de convention dans l'auto-évaluation rédigée par la direction.							
et leur rencontre avec les populations	-dont part des artistes "associés" : 0	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer	Nb : il s'agit ici des résidences dans et hors-les murs, des répétitions publiques et de toutes les interventions dès lors qu'un artiste intervient.							
	-dont part des artistes de la région : 23									



Objectifs de la structure au regard du cahier des charges	Indicateurs	Cibles				Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
		2019	2020	2021	2022				
Encourager les populations dans toute leur diversité à fréquenter la scène nationale	Spectacle vivant :								
	- Fréquentation des spectacles payants : 49 216	-Fréquentation :	50 000	50 000	50 000	50 000	46 097		
	- dont hors-les-murs : 2 000	-dont hlm :	3 000	1 500	3 500	1 500	4 251		
	-cibles pour les jeunes scolarisés : 9 000	-jeunes scolarisés :	9 000	9 000	9 500	9 500	7 157 (VJ Scolaire) + 2 671 (Ad Hoc scolaire) = 9 828 élèves et accompagnateurs		
	-cible pour les jeunes (tarif jeune) :								
	- Nb et fréquentation des autres rdv de la programmation :								
	-présentation de saison : 2 pour 1400 participants	-présentation de saison :	4	4	4	4	2		
		-nb de participants :	1 500	1 500	1 600	1 600	1361		
	-conférences UP : 12 + 7 ateliers + 5 rencontres	-RDV UP :	24	24	27	26	23		
	-journées portes ouvertes : 2 pour 600 participants	-JPO :	0	2	1	2	1		
	-Nb de participants :	0	1 000	2 000	1 000	245			
La présentation et l'analyse qualitative des résultats doit figurer dans le bilan annuel et en fin de convention dans l'auto-évaluation rédigée par la direction. Les données permettant d'assurer le suivi annuel sur l'ensemble du réseau sont disponibles via l'enquête programmation/fréquentation (RAP)Nb : par « jeunes scolarisés » sont entendues les représentations sur le temps scolaire et les sorties scolaires aux spectacles tout public, de la maternelle au lycée.									
Concevoir une politique tarifaire adaptée aux réalités économiques et sociales des populations du bassin de vie	- Prix moyen maximum								
	Tarif A : 33 €	Tarif A	33,00 €	33,00 €	35,00 €	35,00 €	33,00 €		
	Tarif B : 24 €	Tarif B	24,00 €	24,00 €	25,00 €	25,00 €	24,00 €		
	Tarif C : 18 €	Tarif C	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €		
	Prix moyen du billet : 11,88 euros	Prix moyen du billet	12,00 €	12,00 €	12,20 €	12,20 €	11,10 €		
	- Tarif(s) jeune(s) :								
	Tarif enfant (2/11 ans) : 5€	Tarif enfant	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €		
	Tarif jeune (12/18 ans) : 8€	Tarif Jeune	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €		
	Tarif -30 ans (19/30) : 10 €	Tarif - 30 ans	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €		
	Volcan Junior : 5€	Volcan Junior	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €		
Ad Hoc Festival : 5€	Ad Hoc	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €			
Le Fitz : 7€	Le Fitz	7,00 €	7,00 €	8,00 €	8,00 €	7,00 €			
Un bilan quantitatif et qualitatif est à réaliser dans l'auto-évaluation									

		2019	2020	2021	2022	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	
Concevoir des programmes d'action culturelle avec le milieu scolaire et la petite enfance	-nb d'établissements scolaires partenaires par degré :									
	-maternelle : 0	-maternelle :	1	1	1	1				
	-primaire : 9	-primaire :	5	2	5	7				
	-collège : 5	-collège :	5	5	5	5				
	-lycée : 3	-lycée :	3	3	3	2				
	-nb d'actions de formation pour les enseignants : 4	-Formation enseignant :	2	2	2	4				
	-nb d'enseignants concernés : 90	Nb enseignants :	60	60	60	69				
	-nb d'établissements d'enseignements supérieur : 2	-Enseignement sup :	2	3	3	2				
	-nb d'établissements d'accueil de la petite enfance partenaires :									
	-centres de loisirs : 2	-Centre de loisirs :	2	2	2	0				
	-nb de bénéficiaires des actions :									
	-nb de jumelages : 3	-Nb de jumelages :	3	3	3	3				
	-nb options : 2	-Nb d'options :	2	2	2	2				
	-nb de bénéficiaires des actions : 917	-Nb de bénéficiaires des actions :	1 000	1 100	1 200	825				
Le nb de bénéficiaires des actions par catégorie de partenaire et le bilan qualitatif des actions menées et des populations touchées est à fournir par la structure dans le cadre du bilan annuel et de l'auto-évaluation.										
Concevoir des programmes d'actions permettant aux populations éloignées de la culture une rencontre avec les artistes et les les œuvres		2019	2020	2021	2022	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	
	-nb de structures partenaires dans le domaine :									
	- hospitalier et médico-social : 0	-hosp/médico-social :	1	2	2	1				
	- social : 2	-social :	3	3	5	3				
	- de la justice : 0	-justice :	1	1	1	0				
	- du handicap : 4	-Handicap :	5	5	5	5				
	- du monde du travail : 0	-monde du travail :	1	1	1	0				
	- nb de bénéficiaires des actions dans chaque domaine : 100	-nb de bénéficiaires dans chaque domaine :	100	120	120	144				
	Le nb de bénéficiaires des actions par catégorie de partenaire et le bilan qualitatif des actions menées et des populations touchées est à fournir par la structure dans le cadre du bilan annuel et de l'auto-évaluation.									

Objectifs de la structure au regard du cahier des charges	Indicateurs	Cibles	Cibles			
			2019	2020	2021	2022
Encourager et qualifier la pratique artistique des amateurs	- partenariats avec les acteurs de pratiques amateurs du territoire: 3 - projets associant amateurs et artistes professionnels y compris projets participatifs : 3	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer mais d'un focus dans la convention	Ce point doit faire l'objet d'un bilan qualitatif sur les actions menées et les populations touchées à fournir dans le cadre du bilan annuel et l'auto-évaluation. NB : (1) Il s'agit des partenariats engagés avec des associations locales de pratique amateur ainsi qu'avec les groupes d'amateurs constitués.			
Développer les services aux populations et aux artistes à travers les médias numériques	Ne fait pas l'objet d'indicateurs quantitatifs a priori mais d'un exposé stratégique	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer mais d'un focus dans la convention	Les bilans annuels et l'auto-évaluation doivent rendre compte des initiatives mises en œuvre.			
Définir un budget en cohérence avec l'ambition du programme d'action culturelle	- Part des moyens affectés à l'action culturelle sur le budget global		2019	2020	2021	2022
			290 000 €	290 000 €	300 000 €	300 000 €
			Les dépenses à prendre en compte sont : la valorisation du personnel permanents mobilisés, la rémunération des intervenants pour ces actions (artistes associations et artistes de la programmation), les frais logistiques.			
Engagement professionnel						
Ce chapitre développé dans le projet figurant en annexe I de la convention fait état des stratégies mises en places avec les réseaux de création, de diffusion et de formation pour : <ul style="list-style-type: none"> le repérage des artistes émergents ou en voie de professionnalisation et les formes d'accompagnement pour leur développement professionnel et le soutien à leurs créations une démultiplication des soutiens apportés aux créations et à leur diffusion (accueils/tournées partagés, montage et réalisation de projets structurants avec des structures du réseau et/ ou d'autres réseaux...). Sera également mise en lumière l'action de la scène nationale en matière de mise à disposition de locaux, prêts de matériel, de conseil aux artistes et aux professionnels...). En fin de convention, l'auto-évaluation présente un bilan détaillé, reprenant l'ensemble de ces points. 						
Objectifs de la structure au regard du cahier des charges	Indicateurs	Cibles	Cibles			
			2019	2020	2021	2022
Augmenter le potentiel de soutien aux créations et à leur diffusion	- Nb de spectacles co-accueillis : 10	-Nb de spectacles co-accueillis :	12	6	14	6
			La présentation et l'analyse qualitative des résultats doit figurer dans le bilan annuel et en fin de convention dans l'auto-évaluation rédigée par la direction			
OBJECTIFS FINANCIERS ET MANAGERIAUX						
Ce chapitre développé dans le projet figurant en annexe I de la convention comporte une projection en matière budgétaire, en fonctionnement et en investissement, sur la durée de la CPO. Il établit un programme de travaux et de renouvellement de matériel auquel est adjoind un calendrier prévisionnel de réalisation. Conformément au cahier des charges des scènes nationales, la convention d'occupation des locaux figure en annexe de la CPO. Sur le plan de la gestion des ressources humaines, il détaille les stratégies de management de l'équipe en adéquation avec le projet. Un bilan social simplifié est produit annuellement, comportant un volet spécifique à l'application de la parité.						
En fin de convention, l'auto-évaluation présente un bilan détaillé, reprenant l'ensemble de ces points.						

Réalisé			
Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022

Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
273 787 €			

Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
10			

Objectifs de la structure au regard du cahier des charges	Indicateurs	Cibles				
		2019	2020	2021	2022	
Tendre vers un équilibre entre budget de fonctionnement structurel et budget d'activités	- Charges fixes de fonctionnement (TOM) / budget global : 55%	TOM	53,95%	54,34%	55,19%	56,06%
	- Charges artistiques / budget global : 45%	Charges artistiques	46,05%	45,66%	44,81%	43,94%
Point de vigilance : le ratio pour les scènes nationales est de 50 % - 50 %. Néanmoins, il appartient de fixer dans le cadre de la CPO un niveau qui tienne compte des particularités de chaque scène (jauge, loyers et fluides compensés ou non, capacité financière de la collectivité propriétaire, etc ...). La présentation des résultats doit figurer dans le bilan annuel et en fin de convention dans l'auto-évaluation rédigée par la direction. Les données permettant d'assurer le suivi annuel sur l'ensemble du réseau sont disponibles via l'enquête annuelle UNIDO.						
Fixer un niveau de recettes propres adapté aux caractéristiques de l'outil et la réalité économique et sociale des populations du territoire	- Part des recettes propres / budget global : 16,5%	Part recettes propres/budget	17%	17%	17%	17%
Répondre à l'évolution des techniques, des métiers et des pratiques artistiques et culturelles	- Elaborer une stratégie de formation sur la durée de la convention	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer mais d'un focus dans la convention	Point de vigilance : le ratio adopté est de 20 %. Néanmoins, il appartient de fixer dans le cadre de la CPO un niveau qui tienne compte des particularités de chaque scène (jauge, nb de salles, taille du bassin de population, loyers et fluides compensés ou non revenu de la population, etc ...). La présentation des résultats doit figurer dans le bilan annuel et en fin de convention dans l'auto-évaluation rédigée par la direction. Les données permettant d'assurer le suivi annuel sur l'ensemble du réseau sont disponibles via l'enquête annuelle UNIDO. La présentation et l'analyse qualitative des résultats doit figurer dans le bilan annuel et en fin de convention dans l'auto-évaluation rédigée par la direction.			
Veiller au bon fonctionnement de l'équipement pour la bonne mise en œuvre du projet artistique et culturel en prenant en compte la dimension d'éco-responsabilité	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer mais d'un focus dans la convention	Conformément au cahier des charges des scènes nationales un CA par an au minimum doit comporter un point présentant l'évaluation de l'état des équipements et des travaux nécessaires. L'auto-évaluation doit en faire le bilan.			

Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
TOM + COM : 54,47% TOM (hors communication) : 52,55%			
Art. : 45,53% Art + Com. : 47,45%			

15%			
-----	--	--	--

Apprentissage / stagiaires	Prise en charge d'apprentis, de stagiaires au sein de l'EPCC	2019	2020	2021	2022
		Apprentis :	2 à 3	2 à 3	2 à 3
	Stagiaires / alternance :	1 à 2	1 à 2	1 à 2	1 à 2

Réalisé 2019
3
3

Réalisé 2020

Réalisé 2021

Réalisé 2022

OBJECTIFS TRANSVERSES					
Parité					
		2019	2020	2021	2022
1/ des œuvres					
	- produites	33%	35%	37%	40%
	- présentées	37%	39%	40%	42%
2/ des artistes accompagnés					
		50%	50%	50%	50%
3/ des autres métiers artistiques et techniques					
		Néant	Néant	Néant	Néant
4/ des publics					
c.f. engagement culturel, territorial et citoyen					
		2019	2020	2021	2022
1/ accès aux moyens					
	- de travail	Néant	Néant	Néant	Néant
	- de production	33%	35%	37%	40%
2/ programmation					
		37%	39%	40%	42%
3/ postes à responsabilité					
		66%	66%	66%	66%
4/ égalité de rémunération					
c.f bilan social simplifié					
1/ Droits culturels					
c.f. engagement culturel, territorial et citoyen					
2/ Accueil et accompagnement de la création des artistes ultramarins					
		1	1	1	1

Réalisé 2019
H : 47% / F : 52%
H : 55% / F : 45%
50% - 50%
Néant

Réalisé 2020
Néant

Réalisé 2021
Néant

Réalisé 2022
Néant

Réalisé 2019

Réalisé 2020

Réalisé 2021

Réalisé 2022

F : 52,6% / H : 47,4%
F : 38% / H : 62%

Cadre : F : 61,5% / H : 38,5%

--

--

--

0

--

--

--



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-06-10-012

LE VOLCAN C.A. 11.03.20 - COMPTE FINANCIER
GESTION 2019

EPCC LE VOLCAN

N°SIRET : 511 814 451 00015

COMPTE FINANCIER

GESTION 2019

PRESENTE A LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE HAUTE NORMANDIE PAR L'AGENT COMPTABLE AYANT EXERCE AU COURS DE LA GESTION :
du 01/01/2019 au 31/12/2019



LE VOLCAN
Scène Nationale du Havre
E.P.C.C.
Espace Oscar-Niemeyer
B.P. 1106 - 76063 LE HAVRE CEDEX
Tél. : 02 35 19 10 10
SIRET : 511 814 451 00015 - APE 9001 Z

EPCC LE VOLCAN

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020
ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 1	COMPTES DE CAPITAUX	807 095,67	310 199,69	1 117 295,36	1 798 226,87	86 752,45	1 884 979,32	1 024 947,22	1 792 631,18
10	COMPTE DE CAPITAUX				305 220,75	9 416,18	314 636,93		314 636,93
106	RESERVES				305 220,75	9 416,18	314 636,93		314 636,93
1068	RESERVES FACULTATIVES				305 220,75	9 416,18	314 636,93		314 636,93
11	REPORT A NOUVEAU				298 495,01	832,64	299 327,65		299 327,65
110	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)				298 495,01	832,64	299 327,65		299 327,65
12	RESULTAT DE L'EXERCICE		10 248,82	10 248,82	10 248,82		10 248,82		
120	RESULTAT DE L'EXERCICE		10 248,82	10 248,82	10 248,82		10 248,82		
1311	SUBV EQUIP ETAT				382 572,00	2 000,00	384 572,00		384 572,00
1312	SUBV EQUIP REGION				110 579,00	8 000,00	118 579,00		118 579,00
1313	SUBV EQUIP DEPARTEMENT				131 163,23		131 163,23		131 163,23
1314	SUBV EQUIP COMMUNES				508 898,00	8 706,59	517 604,59		517 604,59
1318	SUBV EQUIP AUTRES				1 500,40		1 500,40		1 500,40
139	SUBV INVEST INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	807 095,67	217 851,55	1 024 947,22				1 024 947,22	
1391	SUBV EQUIPEMENT	807 095,67	217 851,55	1 024 947,22				1 024 947,22	
13911	SUBV EQUIPEMENT ETAT	297 242,06	74 438,84	371 680,90				371 680,90	
13912	SUBV EQUIPEMENT REGION	29 662,53	16 520,62	46 183,15				46 183,15	
13913	SUBV EQUIPEMENT DEPARTEMENT	104 290,10	25 576,33	129 866,43				129 866,43	
13914	SUBV EQUIPEMENT COMMUNES	375 515,39	101 015,68	476 531,07				476 531,07	
13918	SUBV EQUIPEMENT AUTRES	385,59	300,08	685,67				685,67	

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020

ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
15	PROVISIONS		82 099,32	82 099,32	46 049,66	57 797,04	103 846,70		21 747,38
151	PROVISIONS POUR RISQUES		41 049,66	41 049,66	46 049,66	16 747,38	62 797,04		21 747,38
1518	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES		41 049,66	41 049,66	46 049,66	16 747,38	62 797,04		21 747,38
158	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES		41 049,66	41 049,66		41 049,66	41 049,66		
16	EMPRUNTS ET DETTES				3 500,00		3 500,00		3 500,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS				3 500,00		3 500,00		3 500,00
1651	DEPOT CAUTIONNEMENTS RECUS				3 500,00		3 500,00		3 500,00

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020
ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	2 949 922,34	381 879,17	3 331 801,51	2 324 950,44	603 584,67	2 928 535,11	2 887 387,50	2 484 121,10
20	IMMO INCORPORELLES	163 903,61	1 112,00	165 015,61		1 431,39	1 431,39	163 584,22	
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	163 903,61	1 112,00	165 015,61		1 431,39	1 431,39	163 584,22	
21	IMMO.CORPORELLES	2 761 258,73	156 142,84	2 917 401,57		218 716,06	218 716,06	2 698 685,51	
215	INSTALLAT.TECHNIQUES.MA T OUT	1 572 563,02	101 172,07	1 673 735,09		35 243,46	35 243,46	1 638 491,63	
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	1 572 563,02	101 172,07	1 673 735,09		35 243,46	35 243,46	1 638 491,63	
216	COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	28 914,39		28 914,39				28 914,39	
218	AUTRES IMMOBILISATIONS CORP.	1 159 781,32	54 970,77	1 214 752,09		183 472,60	183 472,60	1 031 279,49	
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG .DIV.	856 927,44	9 175,29	866 102,73		89 133,72	89 133,72	776 969,01	
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	32 992,87		32 992,87		21 163,76	21 163,76	11 829,11	
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	192 430,82	45 795,48	238 226,30		73 175,12	73 175,12	165 051,18	
2184	MOBILIER	77 430,19		77 430,19				77 430,19	
27	AUTRES IMMO.FINANCIERES	24 760,00	357,77	25 117,77				25 117,77	
271	TITRES IMMOBILISES	1 020,14	1,61	1 021,75				1 021,75	
275	DEPOT CAUTIONNEMENTS VERSES	23 739,86	356,16	24 096,02				24 096,02	
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		224 266,56	224 266,56	2 324 950,44	383 437,22	2 708 387,66		2 484 121,10

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020

ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
2805	AMORTISSEMENTS INCORPORELS		1 431,39	1 431,39	120 645,88	17 532,37	138 178,25		136 746,86
2815	AMORTISSEMENTS.INSTAL.T ECHN.MAT.OUT		34 936,46	34 936,46	1 232 142,80	261 312,49	1 493 455,29		1 458 518,83
28154	AMORTISSEMENTS.INSTAL.M AT INDUSTRIEL		34 936,46	34 936,46	1 232 142,80	261 312,49	1 493 455,29		1 458 518,83
28181	AMORTISSEMENTS.INSTAL.G ENER.AG.AMEN		89 133,72	89 133,72	769 639,05	27 543,99	797 183,04		708 049,32
28182	AMORTISSEMENTS. MATERIEL DE TRANSPORT		21 163,76	21 163,76	27 010,91	2 957,28	29 968,19		8 804,43
28183	AMORT.MATERIEL BUREAU.INFORMATIQUE		77 601,23	77 601,23	160 025,65	53 406,02	213 431,67		135 830,44
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER				15 486,15	20 685,07	36 171,22		36 171,22

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020

ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 4	COMPTES DE TIERS	571 545,99	12 543 853,19	13 115 399,18	1 214 794,53	12 542 536,62	13 757 331,15	396 776,36	1 038 708,33
40	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	26,73	3 147 918,61	3 147 945,34	701 717,87	2 984 608,21	3 686 326,08	750,00	539 130,74
401	FOURNISSEURS ORDINAIRES		3 147 790,84	3 147 790,84	424 779,45	3 006 507,24	3 431 286,69		283 495,85
4011	FOURNISSEURS EX. COURANT		3 147 790,84	3 147 790,84	424 779,45	3 006 507,24	3 431 286,69		283 495,85
404	FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS		122 420,03	122 420,03		122 420,03	122 420,03		
4041	FOURNISSEURS IMMO EXERCICE COURANT		122 420,03	122 420,03		122 420,03	122 420,03		
408	FOURNISSEURS FNP		-123 448,16	-123 448,16	276 938,42	-144 815,16	132 123,26		255 571,42
4096	Consignes	26,73	405,90	432,63		496,10	496,10		63,47
4098	RRR A OBTENIR ET AUTRES AVOIRS NON RECUS		750,00	750,00				750,00	
41	CLIENTS	159 089,22	1 431 936,70	1 591 025,92		1 430 155,76	1 430 155,76	170 662,36	9 792,20
4111	CLIENTS EXERCICES COURANT	159 089,22	1 431 936,70	1 591 025,92		1 420 363,56	1 420 363,56	170 662,36	
41111	CLIENTS EXERCICES COURANT	159 089,22	1 431 936,70	1 591 025,92		1 420 363,56	1 420 363,56	170 662,36	
419	AVANCES ACOMPTES RECUS					9 792,20	9 792,20		9 792,20
4198	Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir					9 792,20	9 792,20		9 792,20
42	PERSONNEL COMPTES RATTACHES		1 148 101,20	1 148 101,20	45 199,01	1 136 174,11	1 181 373,12	40,51	33 312,43
421	REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL		1 045 776,48	1 045 776,48		1 045 776,48	1 045 776,48		

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020

ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
4211	REMUNERATIONS DUES EXERCICE COURANT		1 045 776,48	1 045 776,48		1 045 776,48	1 045 776,48		
425	AVANCES ET ACOMPTES AU PERSONNEL		102 324,72	102 324,72		102 284,21	102 284,21	40,51	
428	PERSONNEL CHARGES A PAYER				45 199,01	-11 886,58	33 312,43		33 312,43
4286	AUTRES CHARGES A PAYER				45 199,01	-11 886,58	33 312,43		33 312,43
43	COTISATIONS SOCIALES		1 015 288,32	1 015 288,32	206 461,62	973 554,56	1 180 016,18		164 727,86
431	SECURITE SOCIALE		616 402,18	616 402,18	105 907,76	602 739,44	708 647,20		92 245,02
437	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		398 886,14	398 886,14	77 954,35	376 758,41	454 712,76		55 826,62
438	ORG SOC CHARGES A PAYER PDTS A RECEVOIR				22 599,51	-5 943,29	16 656,22		16 656,22
4386	AUTRES CHARGES A PAYER				22 599,51	-5 943,29	16 656,22		16 656,22
44	ETATS ET SUBV	261 066,85	4 960 679,72	5 221 746,57	47 993,78	5 097 307,56	5 145 301,34	108 876,07	32 430,84
441	ETAT ET AUTRES COLLOC - SUBV A RECEVOIR	91 726,73	4 085 524,85	4 177 251,58		4 131 757,80	4 131 757,80	45 493,78	
442	ETAT - IMPOTS ET TAXES RECOUVRABLES SUR DES TIERS		48 155,34	48 155,34		55 170,68	55 170,68		7 015,34
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le revenu		48 155,34	48 155,34		55 170,68	55 170,68		7 015,34
444	ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES	7 311,00		7 311,00		533,00	533,00	6 778,00	
445	TVA	162 029,12	749 013,51	911 042,63	12 856,56	860 408,71	873 265,27	56 604,29	18 826,93
4452	TVA INTRACOM DUE		41 481,98	41 481,98		41 481,98	41 481,98		

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020
ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
4456	TVA DEDUCTIBLE	50 968,12	406 699,67	457 667,79		420 907,12	420 907,12	36 760,67	
44562	TVA SUR IMMOBILISATION		20 609,11	20 609,11		20 609,11	20 609,11		
44566	TVA PRESTATIONS ET SERVICES	50 968,12	274 946,56	325 914,68		293 154,01	293 154,01	32 760,67	
44567	CREDIT DE TVA A REPORTER		111 144,00	111 144,00		107 144,00	107 144,00	4 000,00	
4457	TVA COLLECTEE		50 292,24	50 292,24	12 856,56	56 262,61	69 119,17		18 826,93
4458	TVA A REGULARISER OU EN ATTENTE	111 061,00	250 539,62	361 600,62		341 757,00	341 757,00	19 843,62	
44583	REMBT DE TVA DEMANDE	111 061,00	250 500,62	361 561,62		341 718,00	341 718,00	19 843,62	
44588	AUTRE TVA A REGULARISER OU EN ATTENTE		39,00	39,00		39,00	39,00		
447	AUTRES IMPOTS ET TAXES		77 986,02	77 986,02	35 137,22	49 437,37	84 574,59		6 588,57
46	DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS	150 008,80	40 287,36	190 296,16		112 787,19	112 787,19	77 918,47	409,50
466	EXCEDENT DE VERSEMENT		12 411,82	12 411,82		12 821,32	12 821,32		409,50
467	AUTRES CPTES DEBITEURS CREDITEURS	30 828,84	19 487,07	50 315,91		50 315,91	50 315,91		
46712	AUTRES COMPTES CREDITEURS EXERCICE PRECEDENT								
46713	AUTRES COMPTES CREDITEURS EXERCICE COURANT- CONVENTION ACCES SALARIE VOLCAN AUX SPECTACLES		12 659,45	12 659,45		12 659,45	12 659,45		
46721	AUTRES COMPTES DEBITEURS EX COURANT	30 828,84	6 827,62	37 656,46		37 656,46	37 656,46		

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020

ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
468	PRODUITS A RECEVOIR CHGE A PAYER	119 179,96	8 388,47	127 568,43		49 649,96	49 649,96	77 918,47	
4687	PRODUITS A RECEVOIR	119 179,96	8 388,47	127 568,43		49 649,96	49 649,96	77 918,47	
47	COMPTE D'ATTENTE		578 659,53	578 659,53		547 070,88	547 070,88	31 588,65	
471	RECETTES A CLASSER		578 656,23	578 656,23		547 067,58	547 067,58	31 588,65	
4711	VERSEMENTS DES REGISSEURS		552 084,65	552 084,65		520 496,00	520 496,00	31 588,65	
47111	REGIE BILLETTERIE		519 619,98	519 619,98		491 589,00	491 589,00	28 030,98	
47112	REGIE BAR		32 464,67	32 464,67		28 907,00	28 907,00	3 557,67	
4712	VIREMENTS REIMPUTES		6 877,13	6 877,13		6 877,13	6 877,13		
4713	AUTRES RECETTES A REGULARISER		17 362,60	17 362,60		17 362,60	17 362,60		
4718	AUTRES RECETTES A CLASSER		2 331,85	2 331,85		2 331,85	2 331,85		
47181	AUTRES RECETTES A CLASSER		2 097,85	2 097,85		2 097,85	2 097,85		
47182	PRELEVEMENTS		234,00	234,00		234,00	234,00		
478	AUTRES COMPTES TRANSITOIRES		3,30	3,30		3,30	3,30		
4788	AUTRES COMPTES TRANSITOIRES		3,30	3,30		3,30	3,30		
486	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 354,39	7 409,50	8 763,89		1 823,59	1 823,59	6 940,30	
487	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		213 572,25	213 572,25	213 422,25	259 054,76	472 477,01		258 904,76

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020
ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 5	COMPTES FINANCIERS	1 009 407,84	6 105 061,79	7 114 469,63		6 046 696,78	6 046 696,78	1 067 772,85	
51	BANQUES	992 128,86	5 466 945,90	6 459 074,76		5 410 765,60	5 410 765,60	1 048 309,16	
511	CHEQUES A L'ENCAISSEMENTS								
5117	VALEURS IMPAYEES								
51172	CHEQUES IMPAYES								
512	COMPTE CREDIT COOPERATIF	1 208,51	2 899,03	4 107,54		740,09	740,09	3 367,45	
515	TRESOR	990 920,35	5 464 046,87	6 454 967,22		5 410 025,51	5 410 025,51	1 044 941,71	
54	REGIES D'AVANCES ACCREDITIFS	17 278,98	61 731,09	79 010,07		59 546,38	59 546,38	19 463,69	
541	DISPONIBILITES CHES LES REGISSEURS	17 278,98	61 731,09	79 010,07		59 546,38	59 546,38	19 463,69	
5411	REGISSEURS D'AVANCES	16 308,98	61 311,09	77 620,07		59 326,38	59 326,38	18 293,69	
5412	REGISSEURS DE RECETTES	970,00	420,00	1 390,00		220,00	220,00	1 170,00	
58	VIREMENTS INTERNES		576 384,80	576 384,80		576 384,80	576 384,80		

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020

ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 6	CHARGES		5 290 679,60	5 290 679,60		78 378,38	78 378,38	5 257 333,78	45 032,56
60	ACHATS		1 673 411,28	1 673 411,28				1 673 411,28	
604	ACHATS D'ETUDES ET PREST.SERVICES		1 512 869,53	1 512 869,53				1 512 869,53	
6041	CONTRAT CESSION SPECTACLES VIVANTS		880 811,73	880 811,73				880 811,73	
6045	CONTRAT COPRODUCTION SPECTACLES VIVANTS		530 133,20	530 133,20				530 133,20	
6048	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES		101 924,60	101 924,60				101 924,60	
606	ACHATS D'APPROVISIONNEMENT NON STOCKES		145 825,76	145 825,76				145 825,76	
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES		108 673,39	108 673,39				108 673,39	
60611	ELECTRICITE		103 782,41	103 782,41				103 782,41	
60613	GAZ		620,36	620,36				620,36	
60617	EAU		4 270,62	4 270,62				4 270,62	
6063	FOURNITURES ENTRE & PET. EQP		21 804,08	21 804,08				21 804,08	
6064	FOURNITURES ADM & INFORMATIQUE		8 529,63	8 529,63				8 529,63	
6066	Carburants		4 630,66	4 630,66				4 630,66	
6068	AUTRES FOURNITURES		2 188,00	2 188,00				2 188,00	
60681	FOURNITURES LINGE VETEMENTS DE TRAVAIL		1 160,52	1 160,52				1 160,52	

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020

ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
60685	FOURNITURES FR.PROD°/AUTRES		77,00	77,00				77,00	
60686	FOURNITURES AUTRES		950,48	950,48				950,48	
607	ACHATS DE MARCHANDISES		14 715,99	14 715,99				14 715,99	
61	ACHATS DE SOUS TRAITANCE ET SERVICES EXTERIEURS		439 093,89	439 093,89		6 940,30	6 940,30	432 153,59	
612	CREDIT BAIL		17 345,17	17 345,17				17 345,17	
613	LOCATIONS		269 116,61	269 116,61				269 116,61	
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES		227 006,12	227 006,12				227 006,12	
6135	LOCATIONS MOBILIERES		42 110,49	42 110,49				42 110,49	
615	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS		121 682,12	121 682,12				121 682,12	
6155	TRAV ENTRET. MOBILIER		17 451,96	17 451,96				17 451,96	
61551	TRAV ENTRET. MATERIEL ROULANT		1 102,23	1 102,23				1 102,23	
61558	TRAV ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERES		16 349,73	16 349,73				16 349,73	
6156	MAINTENANCE		104 230,16	104 230,16				104 230,16	
616	PRIMES D'ASSURANCE		27 103,47	27 103,47		6 940,30	6 940,30	20 163,17	
618	DIVERS		3 846,52	3 846,52				3 846,52	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		652 043,08	652 043,08		888,61	888,61	651 154,47	
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE		135 629,82	135 629,82				135 629,82	

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020

ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS		135 629,82	135 629,82				135 629,82	
622	REMUNERATION D'INTERMEDIAIRE ET HONORAIRES		29 831,30	29 831,30				29 831,30	
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS		11 679,68	11 679,68				11 679,68	
6226	HONORAIRES		17 967,50	17 967,50				17 967,50	
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX		184,12	184,12				184,12	
623	PUBLICITE PUBLICATIONS & REL PUBLIQUES		83 406,16	83 406,16		144,69	144,69	83 261,47	
6231	ANNONCES & INSERTIONS		18 476,83	18 476,83				18 476,83	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		64 929,33	64 929,33		144,69	144,69	64 784,64	
624	TRANSPORT DE BIENS ET TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNEL		165 892,19	165 892,19				165 892,19	
6245	TRANSPORT DES DECORS		56 043,04	56 043,04				56 043,04	
6247	TRANSP COL. DE PERSONNEL		109 566,67	109 566,67				109 566,67	
6248	TRANSPORTS DIVERS		282,48	282,48				282,48	
625	DEPLACEMENT MISSIONS ET RECEPTION		217 819,96	217 819,96		743,92	743,92	217 076,04	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		164 054,85	164 054,85		280,04	280,04	163 774,81	
62511	VOYAGES ET DEPLACEMENTS/DEFR.REPAS		78 311,72	78 311,72		256,04	256,04	78 055,68	

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020

ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
62512	VOYAGES ET DEPLACEMENTS/DEFR.HOTE L		85 743,13	85 743,13		24,00	24,00	85 719,13	
6256	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS DU PERSONNEL		27 764,04	27 764,04				27 764,04	
62561	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS DU PERSONNEL/VOYAGES		13 042,10	13 042,10				13 042,10	
62562	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS DU PERSONNEL/REPAS		8 979,21	8 979,21				8 979,21	
62563	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS DU PERSONNEL/HEBERGEMENTS		5 742,73	5 742,73				5 742,73	
6257	RECEPTIONS		26 001,07	26 001,07		463,88	463,88	25 537,19	
626	FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS		10 141,73	10 141,73				10 141,73	
6261	AFFRANCH. ET ROUTAGE		5 826,43	5 826,43				5 826,43	
6262	TELEPHONE ET TELEX		4 315,30	4 315,30				4 315,30	
627	SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES		2 066,92	2 066,92				2 066,92	
628	CHARGES EXTERNES DIVERSES		7 255,00	7 255,00				7 255,00	
6281	CONCOURS DIVERS		7 255,00	7 255,00				7 255,00	
63	IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES		73 225,81	73 225,81		1 005,22	1 005,22	72 220,59	
631	TAXES SUR SALAIRES		866,51	866,51		866,51	866,51		

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020

ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
6312	TAXE APPRENTISSAGE		866,51	866,51		866,51	866,51		
6333	PARTICIP EMPL FORM PROF CONTINUE		22 238,93	22 238,93				22 238,93	
6334	EFFORT CONSTRUCTION		6 207,51	6 207,51				6 207,51	
6336	COTISATIONS CNFPT		61,71	61,71		61,71	61,71		
635	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		29 482,00	29 482,00				29 482,00	
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX		29 482,00	29 482,00				29 482,00	
637	AUTRES IMPOTS (AUTRES ORGANISMES)		14 369,15	14 369,15		77,00	77,00	14 292,15	
64	CHARGES DE PERSONNEL		2 001 872,78	2 001 872,78		68 600,92	68 600,92	1 978 304,42	45 032,56
641	REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT		1 408 691,87	1 408 691,87		57 942,47	57 942,47	1 395 781,96	45 032,56
6411	TRAITEMENT PRINCIPAL		1 388 752,31	1 388 752,31				1 388 752,31	
6412	CONGES PAYES								
6413	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		2 336,25	2 336,25				2 336,25	
64131	INDEMNITES ET AVANTAGES GRATIFICATIONS STAGES		2 336,25	2 336,25				2 336,25	
6414	INDEMNITES DE LICENCIEMENT+PANIERS NON IMPOSABLES		4 693,40	4 693,40				4 693,40	
64142	INDEMNITES PANIERS NON IMPOSABLES		4 693,40	4 693,40				4 693,40	
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		12 909,91	12 909,91		57 942,47	57 942,47		45 032,56

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020
ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
64191	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL		12 909,91	12 909,91		55 157,66	55 157,66		42 247,75
64192	REMBOURSEMENTS SUR FRAIS DU PERSONNEL PAS SUR BULLETINS					2 784,81	2 784,81		2 784,81
645	CHARGES SOCIALES ET DE PREVOYANCE		531 480,93	531 480,93				531 480,93	
6451	COTISATIONS URSSAF		330 669,83	330 669,83				330 669,83	
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES & PREVOYANCES		13 484,47	13 484,47				13 484,47	
64521	COTISATIONS AUX MUTUELLES		13 484,47	13 484,47				13 484,47	
6453	COTISATIONS CAISSE RETRAITE ET PENSIONS CIVILES		101 096,46	101 096,46				101 096,46	
64531	COTISATIONS CAISSE RETRAITE AUDIENS		49 183,28	49 183,28				49 183,28	
64532	COTISATIONS CAISSE RETRAITE CNP		10 673,97	10 673,97				10 673,97	
64533	COTISATIONS CAISSE RETRAITE IRCANTEC		41 239,21	41 239,21				41 239,21	
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC		62 827,73	62 827,73				62 827,73	
64541	COTISATIONS AUX ASSEDIC INTERMITTENTS		14 515,68	14 515,68				14 515,68	
64542	COTISATIONS AUX ASSEDIC PERMANENTS CDD		48 312,05	48 312,05				48 312,05	

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020

ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
6455	LES CONGES SPECTACLES		23 402,44	23 402,44				23 402,44	
6458	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX								
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		49 210,53	49 210,53		195,00	195,00	49 015,53	
6471	PRESTATIONS DIRECTES (T.R.)		21 212,00	21 212,00				21 212,00	
6472	VERST AUX COMITES D'ENTREPRISE		11 576,14	11 576,14				11 576,14	
6474	VERST AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES		11 979,78	11 979,78				11 979,78	
64741	VERST AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES FNAS		8 783,16	8 783,16				8 783,16	
64742	VERST AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES FCAP		3 196,62	3 196,62				3 196,62	
6475	MEDECINE DU TRAVAIL		4 442,61	4 442,61		195,00	195,00	4 247,61	
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		12 489,45	12 489,45		10 463,45	10 463,45	2 026,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		90 244,57	90 244,57		545,60	545,60	89 698,97	
651	REDEVANCES POUR BREVET, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRE		90 223,73	90 223,73		545,60	545,60	89 678,13	
6516	DROITS D'AUTEURS		90 223,73	90 223,73		545,60	545,60	89 678,13	
658	DIVERSES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		20,84	20,84				20,84	

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020
ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
6582	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		20,84	20,84				20,84	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		19 950,99	19 950,99		336,92	336,92	19 614,07	
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		1 242,98	1 242,98		336,92	336,92	906,06	
675	VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES		1 079,81	1 079,81				1 079,81	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR EX.ANTERIEURS		17 628,20	17 628,20				17 628,20	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		340 837,20	340 837,20		60,81	60,81	340 776,39	
681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		340 837,20	340 837,20		60,81	60,81	340 776,39	
6811	DOT AMORT IMMO INCORPORELLES ET CORPORELLES		324 089,82	324 089,82		60,81	60,81	324 029,01	
6815	DOT PROV RISQUES ET CHARGES EXPLOIT		16 747,38	16 747,38				16 747,38	

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020
ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 7	RECETTES		340 840,16	340 840,16		5 614 564,70	5 614 564,70		5 273 724,54
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES		300 850,26	300 850,26		1 090 112,66	1 090 112,66		789 262,40
704	RECETTES TRAVAUX COPRODUCTION ATELIER DECOR		18 688,30	18 688,30		80 982,13	80 982,13		62 293,83
7041	RECETTES TRAVAUX COPRODUCTION		18 688,30	18 688,30		80 982,13	80 982,13		62 293,83
706	PRESTATIONS DE SERVICES		264 059,51	264 059,51		850 032,28	850 032,28		585 972,77
7061	RECETTE DE BILLETTERIE DE SPECTACLES		238 981,46	238 981,46		746 167,03	746 167,03		507 185,57
7062	RECETTES CESSION TOURNEE		18,00	18,00		52 273,12	52 273,12		52 255,12
7065	RECETTES COREALISATION		25 060,05	25 060,05		51 592,13	51 592,13		26 532,08
707	Ventes de produits					22 258,00	22 258,00		22 258,00
7074	VENTE DE PRODUITS BAR					22 258,00	22 258,00		22 258,00
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES		18 102,45	18 102,45		136 840,25	136 840,25		118 737,80
7083	RECETTES DE LOCATION DE SALLE ET PRESTATIONS DIVERSES-LOCATIONS DIVERSES		17 380,00	17 380,00		130 986,72	130 986,72		113 606,72
7084	MISE A DISPOSITIONS.PERS.FACT.					2 379,40	2 379,40		2 379,40

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020

ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
7088	AUTRES PROD. D'ACT.ANNEXES dont ATELIERS PRATIQUES ARTISTIQUE à partir du 01,01,2019		722,45	722,45		3 474,13	3 474,13		2 751,68
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION		37 818,00	37 818,00		4 110 972,04	4 110 972,04		4 073 154,04
7461	MECENATS					36 000,00	36 000,00		36 000,00
747	SUBVENTION D'EXPLOITATION		4 070,00	4 070,00		3 982 596,04	3 982 596,04		3 978 526,04
7471	SUBVENTION ETAT					1 635 375,00	1 635 375,00		1 635 375,00
7472	SUBVENTION REGION					400 000,00	400 000,00		400 000,00
7473	SUBVENTION DEPARTEMENT					332 500,00	332 500,00		332 500,00
7474	SUBVENTION DE LA COMMUNE					1 600 988,00	1 600 988,00		1 600 988,00
7478	SUBVENTIONS AUTRES		4 070,00	4 070,00		13 733,04	13 733,04		9 663,04
748	SUBVENTIONS SUR PROJETS		33 748,00	33 748,00		92 376,00	92 376,00		58 628,00
7481	SUBVENTIONS SUR PROJETS ETAT		33 748,00	33 748,00		57 376,00	57 376,00		23 628,00
7485	SUBVENTIONS SUR PROJETS GROUPEMENT DE COMMUNES					35 000,00	35 000,00		35 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					5,66	5,66		5,66
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE					5,66	5,66		5,66
76	PRODUITS FINANCIERS					10,87	10,87		10,87

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020

ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
764	REVENU DES VALEURS MOBILIERES					10,87	10,87		10,87
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 171,90	2 171,90		368 780,21	368 780,21		366 608,31
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION DE L'EXERCICE		2 171,90	2 171,90		3 686,60	3 686,60		1 514,70
7718	AUTRES PDTS EXCEPTLS SUR OP GESTION		2 171,90	2 171,90		3 686,60	3 686,60		1 514,70
775	CESSION ELEMNTS ACTIF					10 887,85	10 887,85		10 887,85
777	QUOTE PART SUB INV VIREE RESULTAT					217 851,55	217 851,55		217 851,55
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					136 354,21	136 354,21		136 354,21
78	REPRISE SUR PROVISIONS					41 049,66	41 049,66		41 049,66
781	REPRISE SUR AMORT, DEPREC, PROV - PRODUITS EXPLOITATION					41 049,66	41 049,66		41 049,66
7815	REPRISE PROV RISQUES ET CHARGES EXPLOIT					41 049,66	41 049,66		41 049,66
79	TRANSFERT DE CHARGES					3 633,60	3 633,60		3 633,60
791	TRANSFERT DE CHARGES EXPL					3 633,60	3 633,60		3 633,60

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020
ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Total Classe 8	BILAN D'ENTREE	5 337 971,84		5 337 971,84	5 337 971,84		5 337 971,84		
89	BILAN D'ENTREE	5 337 971,84		5 337 971,84	5 337 971,84		5 337 971,84		
892	BILAN D'ENTREE	5 337 971,84		5 337 971,84	5 337 971,84		5 337 971,84		

BALANCE DETAILLEE EDITEE LE 09/03/2020

ARRETEE A LA DATE DU 09/03/2020

Budget : A EPCC

Exercice : 2019

COMPTES	LIBELLE	DEBITS			CREDITS			SOLDES	
		Bilan d'entrée	Op exercice	Total	Bilan d'entrée	Op exercice	Total	DEBIT	CREDIT
Classe 1	COMPTES DE CAPITAUX	807 095,67	310 199,69	1 117 295,36	1 798 226,87	86 752,45	1 884 979,32	1 024 947,22	1 792 631,18
Classe 2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	2 949 922,34	381 879,17	3 331 801,51	2 324 950,44	603 584,67	2 928 535,11	2 887 387,50	2 484 121,10
Classe 4	COMPTES DE TIERS	571 545,99	12 543 853,19	13 115 399,18	1 214 794,53	12 542 536,62	13 757 331,15	396 776,36	1 038 708,33
Classe 5	COMPTES FINANCIERS	1 009 407,84	6 105 061,79	7 114 469,63		6 046 696,78	6 046 696,78	1 067 772,85	
Classe 6	CHARGES		5 290 679,60	5 290 679,60		78 378,38	78 378,38	5 257 333,78	45 032,56
Classe 7	RECETTES		340 840,16	340 840,16		5 614 564,70	5 614 564,70		5 273 724,54
Classe 8	BILAN D'ENTREE	5 337 971,84		5 337 971,84	5 337 971,84		5 337 971,84		
Totaux BCG		10 675 943,68	24 972 513,60	35 648 457,28	10 675 943,68	24 972 513,60	35 648 457,28	10 634 217,71	10 634 217,71

Cadre 2 - Développement des dépenses budgétaires

Exercice : 2019

Budget : A EPCC

Numéros et libellés des chapitres articles et paragraphes		Dépenses				Montant des crédits				
		2	2 bis	3	4	5	6	7	8	9
1		Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budget non employés	Crédits extournés non employés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 938 156,47		7 905,91	-265 386,89	2 664 863,67	2 775 500,00		110 636,33	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 227 755,87		11 586,67	-73 788,52	2 142 380,68	2 262 000,00		119 619,32	
65	AUTRES CH. DE GEST. COURANTE	95 806,10		545,60	-5 561,53	89 698,97	113 790,65		24 091,68	
66	CHARGES FINANCIERES	0,00		0,00	0,00	0,00	2 000,00		2 000,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 871,18		336,92	0,00	18 534,26	21 000,00		2 465,74	
68	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	16 747,38		0,00	0,00	16 747,38	17 000,00		252,62	
	1 Fonctionnement dépenses réelles	5 297 337,00		20 375,10	-344 736,94	4 932 224,96	5 191 290,65		259 065,69	
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00		0,00	0,00	0,00	10 000,00		10 000,00	
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	0,00		0,00	0,00	0,00	9 416,18		9 416,18	
042	OPERATIONS D'ORDRE	325 169,63		60,81	0,00	325 108,82	342 000,00		16 891,18	
	2 Fonctionnement dépenses d'ordre	325 169,63		60,81	0,00	325 108,82	361 416,18		36 307,36	
	Section d'exploitation	Total		20 435,91	-344 736,94	5 257 333,78	5 552 706,83		295 373,05	
20	IMMO INCORPORELLES	1 112,00		0,00	0,00	1 112,00	41 741,02		40 629,02	
21	IMMO.CORPORELLES	101 933,55		0,00	0,00	101 933,55	218 492,97		116 559,42	
27	AUTRES IMMO.FINANCIERES	357,77		0,00	0,00	357,77	1 000,00		642,23	
	3 Investissement dépenses réelles	103 403,32		0,00	0,00	103 403,32	261 233,99		157 830,67	
040	OPERATIONS D'ORDRE	217 851,55		0,00	0,00	217 851,55	220 000,00		2 148,45	
	4 Investissement dépenses d'ordre	217 851,55		0,00	0,00	217 851,55	220 000,00		2 148,45	
	Section d'investissement	Total		0,00	0,00	321 254,87	481 233,99		159 979,12	
	Totaux par budget	5 943 761,50		20 435,91	-344 736,94	5 578 588,65	6 033 940,82		455 352,17	

Cadre 3 - Développement des recettes budgétaires

Exercice : 2019

Budget : A EPCC

Numéros et libellés des chapitres articles et paragraphes		Recettes					Situation				
		2	2 bis	3	4	5	6	7	8	9	10
1		Montant brut des titres de recettes	Dont recettes sur prévisions extournées	Annulations des titres de recettes	Extournes	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non exécutées	Plus values	Moins values
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	57 942,47		12 909,91		45 032,56	45 000,00			32,56	0,00
70	VENTES PROD FABRIQUES	1 090 112,66		300 850,26		789 262,40	739 500,00			49 762,40	0,00
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	4 110 972,04		37 818,00		4 073 154,04	4 068 863,00			4 291,04	0,00
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	5,66		0,00		5,66	100,00			0,00	94,34
76	PRODUITS FINANCIERS	10,87		0,00		10,87	0,00			10,87	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	150 928,66		2 171,90		148 756,76	138 500,00			10 256,76	0,00
78	REPRISE SUR PROVISIONS	41 049,66		0,00		41 049,66	30 000,00			11 049,66	0,00
79	TRANSFERT DE CHARGES	3 633,60		0,00		3 633,60	2 000,00			1 633,60	0,00
R002	Reprise de résultat	0,00		0,00		0,00	308 743,83			0,00	308 743,83
5	Fonctionnement recettes réelles	5 454 655,62		353 750,07		5 100 905,55	5 332 706,83			77 036,89	308 838,17
042	OPERATIONS D'ORDRE	217 851,55		0,00		217 851,55	220 000,00			0,00	2 148,45
6	Fonctionnement recettes d'ordre	217 851,55		0,00		217 851,55	220 000,00			0,00	2 148,45
Section d'exploitation		Total		353 750,07		5 318 757,10	5 552 706,83			77 036,89	310 986,62
106	RESERVES	9 416,18		0,00		9 416,18	9 416,18			0,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	18 706,59		0,00		18 706,59	0,00			18 706,59	0,00
7	Investissement recettes réelles	28 122,77		0,00		28 122,77	9 416,18			18 706,59	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	0,00		0,00		0,00	9 416,18			0,00	9 416,18
040	OPERATIONS D'ORDRE	325 108,82		0,00		325 108,82	340 000,00			0,00	14 891,18
R001	Reprise de résultat	0,00		0,00		0,00	122 401,63			0,00	122 401,63
8	Investissement recettes d'ordre	325 108,82		0,00		325 108,82	471 817,81			0,00	146 708,99
Section d'investissement		Total		0,00		353 231,59	481 233,99			18 706,59	146 708,99
Totaux du budget		6 025 738,76		353 750,07		5 671 988,69	6 033 940,82			95 743,48	457 695,61

Exécution du budget

Exécution du budget

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		RECETTES	
EXPLOITATION DEPENSES REELLES		EXPLOITATION RECETTES REELLES	
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 664 863,67	70 - VENTES DE PRODUITS ET DE SERVICES	789 262,40
012 - DEPENSES DE PERSONNEL	2 142 380,68	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 073 154,04
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	89 698,97	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5,66
66 - CHARGES FINANCIERES		76 - PRODUITS FINANCIERS	10,87
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 534,26	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	148 756,76
69 - IMPOTS SUR LES SOCIETES		79 - TRANSFERT DE CHARGES	3 633,60
014- ATTENUATIONS DE PRODUITS		013- ATTENUATIONS DE CHARGES	45 032,56
EXPLOITATION DEPENSES D'ORDRE		EXPLOITATION RECETTES D'ORDRE	
68 - PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	16 747,38	78 - REPRISES SUR PROVISIONS	41 049,66
042 - AMORTISSEMENTS	325 108,82	042 - QUOTE PART ET NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	217 851,55
TOTAL DES DEPENSES (1)	5 257 333,78	TOTAL DES RECETTES (2)	5 318 757,10
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	61 423,32	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	5 318 757,10	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultats prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	5 318 757,10

Exécution du budget

SECTION D'INVESTISSEMENT

EMPLOIS		RESSOURCES	
INVESTISSEMENT DEPENSES RELLES		INVESTISSEMENT RECETTES RELLES	
		RESERVES	9 416,18
		13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	18 706,59
16 - EMPRUNTS		16 - REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 112,00		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	101 933,55		
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			
27 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	357,77	27 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RESTITUES	
INVESTISSEMENT DEPENSES D'ORDRE		INVESTISSEMENT RECETTES D'ORDRE	
040 - AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	217 851,55	040 - AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	325 108,82
TOTAL DES EMPLOIS (5)	321 254,87	TOTAL DES RESSOURCES (6)	353 231,59
Excédent de l'exercice :	31 976,72	Pour mémoire excédent au 31/12/2018 : 122 401,63, soit nouvel excédent au 31/12/2019 : 164 378,35	

Exécution du budget

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Résultat prévisionnel de l'exercice : (3)-(4)	61 423,32
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	16 747,38
QUOTE PART VERSEE AU RESULTAT	
NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	
REPRISES SUR PROVISIONS	41 049,66
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	37 121,04

**CADRE 5 - Tableau de concordance entre la balance définitive des comptes du grand livre
et le développement des recettes et des dépenses
de la section relative aux opérations en capital**

Opérations budgétaires de dépenses		Numéros et intitulés du compte		Opérations budgétaires de recettes		Opérations non budgétaires		Total		Opérations de l'exercice à la balance	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Montants des ordres de dépenses	Reversements	Numéro de compte	Intitulé du compte	Annulations et réductions de titres de recettes	Montants des titres de recettes	Débit	Crédit	des débits (1+3+5)	des crédits (2+4+6)	Débits	Crédits
0,00	0,00	1068	RESERVES FACULTATIVES	0,00	9 416,18	0,00	0,00	0,00	9 416,18	0,00	9 416,18
0,00	0,00	110	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	0,00	0,00	0,00	832,64	0,00	832,64	0,00	832,64
0,00	0,00	120	RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00	0,00	10 248,82	61 423,32	10 248,82	61 423,32	10 248,82	61 423,32
0,00	0,00	1311	SUBV EQUIP ETAT	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
0,00	0,00	1312	SUBV EQUIP REGION	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
0,00	0,00	1314	SUBV EQUIP COMMUNES	0,00	8 706,59	0,00	0,00	0,00	8 706,59	0,00	8 706,59
74 438,84	0,00	13911	SUBV EQUIPEMENT ETAT	0,00	0,00	0,00	0,00	74 438,84	0,00	74 438,84	0,00
16 520,62	0,00	13912	SUBV EQUIPEMENT REGION	0,00	0,00	0,00	0,00	16 520,62	0,00	16 520,62	0,00
25 576,33	0,00	13913	SUBV EQUIPEMENT DEPARTEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	25 576,33	0,00	25 576,33	0,00
101 015,68	0,00	13914	SUBV EQUIPEMENT COMMUNES	0,00	0,00	0,00	0,00	101 015,68	0,00	101 015,68	0,00
300,08	0,00	13918	SUBV EQUIPEMENT AUTRES	0,00	0,00	0,00	0,00	300,08	0,00	300,08	0,00
0,00	0,00	1518	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	0,00	0,00	41 049,66	16 747,38	41 049,66	16 747,38	41 049,66	16 747,38
0,00	0,00	158	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	0,00	0,00	41 049,66	41 049,66	41 049,66	41 049,66	41 049,66	41 049,66
1 112,00	0,00	205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	0,00	0,00	0,00	1 431,39	1 112,00	1 431,39	1 112,00	1 431,39
83 550,34	0,00	2154	MATERIEL INDUSTRIEL	0,00	307,00	17 621,73	34 936,46	101 172,07	35 243,46	101 172,07	35 243,46
9 175,29	0,00	2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.	0,00	0,00	0,00	89 133,72	9 175,29	89 133,72	9 175,29	89 133,72
0,00	0,00	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	0,00	0,00	21 163,76	0,00	21 163,76	0,00	21 163,76
9 207,92	0,00	2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	0,00	772,81	36 587,56	72 402,31	45 795,48	73 175,12	45 795,48	73 175,12

1,61	0,00	271	TITRES IMMOBILISES	0,00	0,00	0,00	0,00	1,61	0,00	1,61	0,00
356,16	0,00	275	DEPOT CAUTIONNEMENTS VERSES	0,00	0,00	0,00	0,00	356,16	0,00	356,16	0,00
0,00	0,00	2805	AMORTISSEMENTS INCORPORELS	0,00	17 532,37	1 431,39	0,00	1 431,39	17 532,37	1 431,39	17 532,37
0,00	0,00	28154	AMORTISSEMENTS.INSTAL.MAT INDUSTRIEL	0,00	243 690,76	34 936,46	17 621,73	34 936,46	261 312,49	34 936,46	261 312,49
0,00	0,00	28181	AMORTISSEMENTS.INSTAL.GENER.AG.A MEN	0,00	27 543,99	89 133,72	0,00	89 133,72	27 543,99	89 133,72	27 543,99
0,00	0,00	28182	AMORTISSEMENTS. MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	2 957,28	21 163,76	0,00	21 163,76	2 957,28	21 163,76	2 957,28
0,00	0,00	28183	AMORT.MATERIEL BUREAU.INFORMATIQUE	0,00	16 818,46	77 601,23	36 587,56	77 601,23	53 406,02	77 601,23	53 406,02
0,00	0,00	28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER	0,00	15 486,15	0,00	5 198,92	0,00	20 685,07	0,00	20 685,07

Cadre 6 - Bilan

ACTIF	Montant brut (2019)	Amortissements et provisions (à déduire) (2019)	Montant net (2019)	Net (2018)
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
205 - CONCESSIONS ET DTS SIMILAIRES	163 584,22	136 746,86	26 837,36	43 257,73
208 - AUTRES IMMO. INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
237 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
215 - INSTALLATIONS AGENCEMENTS	1 638 491,63	1 458 518,83	179 972,80	340 420,22
216 - COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	28 914,39	0,00	28 914,39	28 914,39
218 - AUTRES IMMO CORPO.	1 031 279,49	888 855,41	142 424,08	187 619,56
237-238 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS EN COURS				
231 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
232 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
271 - TITRES IMMOBILISES	1 021,75	0,00	1 021,75	1 020,14
275 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	24 096,02	0,00	24 096,02	23 739,86
TOTAL I	2 887 387,50	2 484 121,10	403 266,40	624 971,90
ACTIF CIRCULANT				
AVANCES	0,00	0,00	0,00	0,00
CREANCES D'EXPLOITATION				
41 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	160 870,16	0,00	160 870,16	159 089,22
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	37 487,71	0,00	37 487,71	50 994,85
CREANCES DIVERSES				
CREANCES SUR L'ETAT ET LES COLLECTIVITES PUBLIQUES	52 271,78	0,00	52 271,78	99 037,73
AUTRES CREANCES	109 507,12	0,00	109 507,12	150 008,80
DISPONIBILITES				
51 54 - DISPONIBILITES	1 067 772,85	0,00	1 067 772,85	1 009 407,84

Cadre 6 - Bilan

ACTIF	Montant brut (2019)	Amortissements et provisions (à déduire) (2019)	Montant net (2019)	Net (2018)
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 940,30	0,00	6 940,30	1 354,39
TOTAL II	1 434 849,92	0,00	1 434 849,92	1 469 892,83
COMPTES DE REGULARISATION				
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0,00	0,00	0,00	0,00
472 478D - DEPENSES A CLASSER ET A REGULARISER	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	4 322 237,42	2 484 121,10	1 838 116,32	2 094 864,73

Cadre 5 - Bilan

PASSIF	(2019)	Avant affectation (2018)	Après affectation (2018)
FONDS PROPRES	0,00	0,00	0,00
FONDS INTERNES	0,00	0,00	0,00
RESERVES	314 636,93	305 220,75	305 220,75
REPORT A NOUVEAU (CREDITEUR)	299 327,65	298 495,01	298 495,01
12 - RESULTAT DE L'EXERCICE	61 423,32	10 248,82	0,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	128 472,00	327 616,96	327 616,96
14 - PROVISIONS REGLEMENTEES	0,00	0,00	0,00
CHARGES A REPARTIR	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	803 859,90	941 581,54	941 581,54
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES	21 747,38	46 049,66	46 049,66
PROVISIONS POUR CHARGES	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	21 747,38	46 049,66	46 049,66
DETTES	0,00	0,00	0,00
DETTES FINANCIERES	3 500,00	3 500,00	3 500,00
EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3 500,00	3 500,00	3 500,00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	0,00	0,00	0,00
DETTES D'EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	539 067,27	701 717,87	701 717,87
DETTES FISCALES ET SOCIALES	210 627,51	188 593,41	188 593,41
DETTES DIVERSES	0,00	0,00	0,00
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00
AUTRES DETTES	409,50	0,00	0,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0,00	0,00	0,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	258 904,76	213 422,25	213 422,25
TOTAL III	1 012 509,04	1 107 233,53	1 107 233,53
COMPTES DE REGULARISATION	0,00	0,00	0,00
RECETTES A CLASSER OU A REGULARISER	0,00	0,00	0,00
TOTAL IV	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	1 838 116,32	2 094 864,73	2 094 864,73

Cadre 7 - Compte de résultat

Compte	Libellé	Exercice 2019	Exercice 2018
	CHARGES D EXPLOITATION		
	ACHAT DE MARCHANDISES		
607	ACHATS DE MARCHANDISES	14 715,99	15 339,64
	TOTAL ACHATS DE MARCHANDISES	14 715,99	15 339,64
	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
604	ACHATS D'ETUDES ET PRESTATIONS	1 512 869,53	1 432 736,45
605	ACHATS MATERIELS, EQUIPT, TRAVAUX	0,00	0,00
606	ACHATS APPROV NON STOCKES	145 825,76	170 332,56
612	CREDIT BAIL	17 345,17	2 261,66
613	LOCATIONS	269 116,61	266 516,12
615	TRAVAUX ENTRETIEN & REPARATION	121 682,12	94 702,78
616	PRIMES D'ASSURANCES	20 163,17	29 301,69
618	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	3 846,52	5 079,79
621	PERSONNEL EXT. A L'ENTREPRISE	135 629,82	135 968,41
622	REMUN. D'INTERM. & HONORAIRES	29 831,30	33 449,32
623	PUB, PUBLICATIONS ET REL. PUB.	83 261,47	66 858,18
624	TRANSPORT BIENS & COLL. PERS.	165 892,19	167 286,96
625	DEPLACE. MISSIONS & RECEPTIONS	217 076,04	232 692,88
626	FRAIS POSTAUX & FRAIS TELECOM.	10 141,73	10 405,57
627	FRAIS BANCAIRES ET ASSIMILES	2 066,92	1 997,89
628	AUTRES SERVICES EXT. DIVERS	7 255,00	6 475,00
	TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 742 003,35	2 656 065,26
	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
631-633	SUR REMUNERATIONS	28 446,44	48 950,21
635-637	AUTRES IMPOTS, TAXES	43 774,15	39 450,14
	TOTAL IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	72 220,59	88 400,35

Cadre 7 - Compte de résultat

Compte	Libellé	Exercice 2019	Exercice 2018
	CHARGES DE PERSONNEL		
641-648	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 352 775,40	1 383 651,45
645-647	CHARGES SOCIALES	580 496,46	707 358,71
	TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	1 933 271,86	2 091 010,16
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS		
6811-681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	324 029,01	297 151,87
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 747,38	30 480,41
6816	DOT DEPRECIATIONS DES IMMO INCORPORELLES ET CORPORELLES	0,00	0,00
	TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	340 776,39	327 632,28
	AUTRES CHARGES		
651	REDEVANCES POUR BREVET	89 678,13	84 719,24
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	20,84	0,01
	TOTAL AUTRES CHARGES	89 698,97	84 719,25
	CHARGES FINANCIERES		
661	CHARGES D'INTERETS	0,00	0,00
666	PERTES DE CHANGE	0,00	0,00
	TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
671-673	SUR OPERATIONS DE GESTION	906,06	392,37
675	VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CEDEES	1 079,81	417,15
678	AUTRES OPERATIONS	17 628,20	11 870,89
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 614,07	12 680,41
695	IMPOTS SUR LES BENEFICES	0,00	-533,00
	TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES	0,00	-533,00
	TOTAL DES CHARGES	5 212 301,22	5 275 314,35
	BENEFICE	61 423,32	10 248,82
	TOTAL GENERAL	5 273 724,54	5 285 563,17

Cadre 7 - Compte de résultat

Compte	Libellé	Exercice 2019	Exercice 2018
	PRODUITS D'EXPLOITATION		
707	VENTE DE MARCHANDISES	22 258,00	19 064,12
706	PRESTATIONS DE SERVICES	585 972,77	660 574,00
704-708	DIVERS	181 031,63	182 117,55
74	SUBVENTIONS D EXPLOITATION	4 073 154,04	4 089 265,91
781	REPRISE SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	41 049,66	26 782,78
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	5,66	1,43
	TOTAL PRODUITS D EXPLOITATION	4 903 471,76	4 977 805,79
	PRODUITS FINANCIERS		
76	PRODUITS FINANCIERS	10,87	9,26
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	10,87	9,26
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS DE GESTION	1 514,70	752,00
773	MDTS ANNULES (EXERCICES ANTERIEURS)	0,00	0,00
775	PROD. EXCEPT. CESS. ELEMENTS D'ACTIF	10 887,85	1 500,00
777	QUOTE PART SUB INV VIREE RESULTAT	217 851,55	210 736,65
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	136 354,21	94 759,47
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	366 608,31	307 748,12
	TRANSFERT DE CHARGES		
79	TRANSFERT DE CHARGES	3 633,60	0,00
	TOTAL DES TRANSFERTS DE CHARGES	3 633,60	0,00
	TOTAL DES PRODUITS	5 273 724,54	5 285 563,17
	PERTE	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	5 273 724,54	5 285 563,17

N°SIRET : 511 814 451 00015

COMPTE FINANCIER 2019

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats :

A Rouen, le 14.05.2020

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
et par procuration
Le chef du Service Pilotage Animation et Conseil


Nathalie JACQUIER-LAFORGE

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'EPCC LE VOLCAN pendant l'année 2019 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Au Havre, le 11.03.2020


Reynald FREMONT
inspecteur
des Finances Publiques

Vu par M. Jean-Baptiste GASTINE, président du CA de l'EPCC LE VOLCAN qui certifie que le présent compte, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 11.03.2020 par l'organe délibérant.

Au Havre, le 11.03.2020

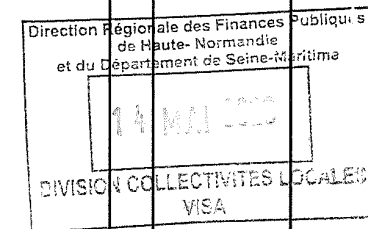
BORDEREAU DES MANDATEMENTS ADMIS

EPCC Le Volcan
 ESPACE OSCAR NIEMEYER
 BP 1106
 76063 LE HAVRE Cedex
COMPTABLE ASSIGNATAIRE :
 Monsieur Reynald FREMONT Agent comptable de l'EPCC Le
 Volcan
 ESPACE OSCAR NIEMEYER
 BP 1106

Exercice	2019	Journée	
Budget	A		
Bordereau	376	Feuille	1

RESERVE AU COMPTABLE ASSIGNATAIRE

76063 LE HAVRE Cedex NOM - ADRESSE - DOMICILIATION	REFERENCES DU MANDATEMENT - OBJET DE LA DEPENSE					IMPUTATION	SOMME NETTE HORS TAXES	T.V.A.	SOMME TTC	Réserves et oppositions	
	ANNEE d'origine	DATE d'émission	NUMERO du bordereau	NUMERO du mandat	NUMERO d'ordre					MONTANT	OBSERVATIONS
MAIF ASSURANCE DELEGATION DEPARTEMENTALE HAVRE FRANKLIN BUILDING 76056 LE HAVRE CEDEX MAIF - FRANCHISES IMMIB® GAMESCOPE ET I PHONE VOLES = 326.00 No de compte	2019	09/03/2020	376	3222		678	324,00	0,00	324,00		



Arrêté le présent bordereau à la somme figurant col 9	Total du présent bordereau					324,00	0,00	324,00		
L'ordonnateur Monsieur Driant Jean-François Directeur	Cumuls précédents					5 943 437,50	295 555,67	6 238 993,17	COMPTES	SOMMES
	Total Général					5 943 761,50	295 555,67	6 239 317,17	IMPUTATIONS	
	RESERVE AUX MANDATEMENTS	A DEDUIRE MANDATEMENTS NON ADMIS				_____	_____	_____	_____	_____

EPCC Le Volcan
 ESPACE OSCAR NIEMEYER
 BP 1106
 76600 LE HAVRE
 Monsieur Reynald FREMONT Agent comptable de IEPC Le
 Volcan
 ESPACE OSCAR NIEMEYER

BORDEREAU DES MANDATEMENTS D'EXTOURNE ADMI

Exercice	2019	Journée	
Budget	A		
Bordereau	46	Feuillet	1

RESERVE AU COMPTABLE ASSIGNATAIRE

N° de bordereau	REFERENCES DU MANDATEMENT - OBJET DE LA DEPENSE					IMPUTATION	SOMME NETTE HORS TAXES	T.V.A.	SOMME TTC	Réserves et oppositions	
	ANNEE d'origine	DATE d'émission	NUMERO du bordereau	NUMERO du mandat	NUMERO d'ordre					MONTANT	OBSERVATIONS
7663	2019	18/02/2020	46	98		6412		0,00	45 199,01		
AGENT COMPTABLE DE L'EPCC LE VOLCAN ESPACE OSCAR NIEMEYER 76600 LE HAVRE Extourne : Mdt 2018/3040-CAP PROVISION BRUT CP 34 964.57 + BRUT CET 10 234.44 = 45199.01AU 31.12.2018 No de compte											
7663	2019	18/02/2020	46	99		6458		0,00	22 599,51		
AGENT COMPTABLE DE L'EPCC LE VOLCAN ESPACE OSCAR NIEMEYER 76600 LE HAVRE Extourne : Mdt 2018/3041-CAP CHARGES SOCIALES SUR PROVISION CP & CET =(50% *BRUT CP 34 964.57=) 17 482.29 + (50%*BRUT CET 10 234.44 =) 5 117.22 = 22 599.51 AU 31.12.2018 No de compte											
Arrêté le présent bordereau à la somme figurant col 9						Total du présent bordereau	67 798,52	0,00	67 798,52		
L'ordonnateur Monsieur Driant Jean-François Directeur						Cumuls précédents	297 374,33	116,60	297 490,93	COMPTES	SOMMES
						Total Général	365 172,85	116,60	365 289,45	IMPUTATIONS	
Pour valoir certification du service fait et ordre de payer.						RESERVE AUX MANDATEMENTS	A DEDUIRE MANDATEMENTS NON ADMIS				
						MONTANT GENERAL DES MANDATEMENTS ADMIS				Total des écritures admises	

Direction Régionale des Finances Publiques
 de Haute-Normandie
 et du Département de Seine-Maritime
 14 MAI 2020
 DIVISION COLLECTIVITES LOCALES
 VISA

EPCC Le Volcan
 ESPACE OSCAR NIEMEYER
 BP 1106
 76600 LE HAVRE Cedex
 COMPTABLE ASSIGNAIRE:
 Monsieur Reynald FREMONT Agent comptable de l'EPCC
 Le Volcan
 ESPACE OSCAR NIEMEYER
 BP 1106
 76603 LE HAVRE Cedex

BORDEREAU DE TITRES DE RECETTES ADMIS

Exercice	2019	Journée	
Budget	A	Feuille	1
Bordereau	226		

RESERVE AU COMPTABLE ASSIGNATAIRE

1 NOM / ADRESSE	2 REFERENCES DU TITRE - OBJET DE LA RECETTE					6 IMPUTATION	7 SOMME NETTE HORS TAXES	8 T.V.A.	9 SOMME TTC	10 compensations		OBSERVATIONS
	2 ANNEE d'origine	3 DATE d'émission	4 NUMERO du	5 NUMERO du titre	NUMERO d'ordre					MONTANT		
536 AGENT COMPTABLE DE L'EPCC LE VOLCAN ESPACE OSCAR NIEMEYER 76600 LE HAVRE France	2019	09/03/2020	226	1152		2183	2,10	0,00	2,10			
VNC SORTIE MISE AU REBUT IMMOBILISATIONS 2019 =MISE AU REBUT ALCION / 3 DOUCHETTES MAIA DATALOGIC MEMOR / CHRONO 6497 / EJ 2014-2702- OP 82 N° FACT												
Arrêté le présent titre à la somme figurant colonne 9.						Total du présent bordereau	2,10	0,00	2,10			
L'ordonnateur Monsieur Driant Jean-François Directeur						Cumuls précédents	6 025 736,66	52 551,17	6 078 287,83			COMPTES SOMMES
						Total Général	6 025 738,76	52 551,17	6 078 289,93			IMPUTATIONS
						RESERVE AUX MANDATEMENTS	A DEDUIRE LES TITRES NON ADMIS					
						MONTANT GENERAL DES TITRES ADMIS						Total des écritures admises

Direction Générale des Finances Publiques
 de Haute-Normandie
 du Département de Seine-Maritime
 14/03/2020
 REGION COLLECTIVITES LOCALES
 VISA

BORDEREAU DES ANNULATIONS DE TITRES DE RECETTE

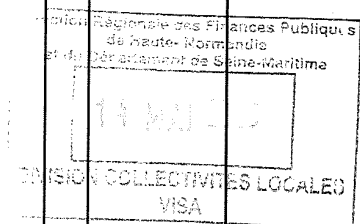
COMPTABLE ASSIGNATAIRE :

Monsieur Reynald FREMONT Agent comptable de
l'EPCC Le Volcan ESPACE OSCAR NIEMEYER BP

Exercice	2019	Journée	
Budget	A		
Bordereau	32	Feuillet	1

RESERVE AU COMPTABLE ASSIGNATAIRE

NOM - ADRESSE	REFERENCES DES ANNUL TITRES - OBJET DE LA RECETTE					IMPUTATION	SOMME NETTE HORS TAXES	T.V.A.	SOMME TTC	Oppositions	
	ANNEE d'origine	DATE d'émission	NUMERO du	NUMERO Annul.	NUMERO d'ordre					MONTANT	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7	8	9			
536 AGENT COMPTABLE DE L'EPCC LE VOLCAN ESPACE OSCAR NIEMEYER 76600 LE HAVRE	2019	13/02/2020	32	218	7061	2 443,48	0,00	2 443,48			
PCA SPECTACLES 2020 / TITRE N°1138 / FICHE DE RECETTES SPECTACLES Sauf Factures & Salariés Volcan - CHAOS COURROUX ET											
Arrêté le présent bordereau à la somme figurant colonne 9. L'ordonnateur						Total du présent bordereau	2 443,48	0,00	2 443,48		
						Cumuls précédents	351 306,59	2 434,46	353 741,05	COMPTES	SOMMES
						Total Général	353 750,07	2 434,46	356 184,53	IMPUTATIONS	
						RESERVE AUX MANDATEMENTS	A DEDUIRE LES ANNULATIONS DE TITRES NON ADMIS				
						MONTANT GENERAL DES ANNULATIONS DE TITRES ADMIS				Total des écritures admises	



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-06-10-010

**LE VOLCAN C.A. 11.03.20 -2020-01-APPROBATION
DES COMPTES DE GESTION DES COMPTES
ADMINISTRATIFS ET DU RESULTAT 2019**

Jean Baptiste Gastinne rappelle que le rapport d'activité n'est pas soumis à un vote.

Délibération 2020.01 - Approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs et du résultat 2019 :

Ludovic Becker propose une lecture synthétique des résultats financiers de l'EPCC.

Analyse de gestion par poste de charges et de produits significatifs :

Le budget global de l'année 2019 s'élève à 5 318 757.10 € de produits pour 5 257 333.78 € de charges. L'année 2019 ressort avec un résultat positif dans les comptes de gestion et les comptes administratifs de 61 423.32 €, soit 1.16% des produits.

Section exploitation :

Charges :

Les charges d'exploitation s'élèvent à 5 174 857.28 € en baisse de 1.68% par rapport à 2018 (- 88 309.66 €) et se déclinent comme suit :

Comptes 60-62 Autres achats et charges externes (+85 938 € / +3.24% par rapport à 2018).

Vous trouverez ci-dessous les évolutions majeures par poste de charges :

Les contrats de cession (compte 6041) s'élèvent à 880 811.73 € en 2019, en baisse de 2.67%. Cette diminution¹ s'explique en grande partie par la renégociation des représentations annulées en décembre.

Les engagements en coproduction (compte 6045) s'élèvent à 530 133.20 € en hausse de 31% par rapport à 2018 (+125 496 €).

Les locations immobilières (compte 6132) représentent un budget de 227 006.12 €, réparties à 75% entre deux postes de charges :

La location des bureaux (Normandie business service) pour 103 403.54 € - +9.32% par rapport à 2018.

La mise à disposition du Volcan pour 68 044.27 €, avec une révision de loyer de +2.76% pour 2020.

Les frais de maintenance (compte 6156) ont connu une progression de 32.67% à 104 230.156 €. Parmi les prestataires, AMG FECHOZ (maintenance de l'équipement scénique) représente 23.72% du montant global desdits frais (24 720 €). Leur situation de quasi-monopole empêche toute négociation.

Parmi les autres prestataires en maintenance :

- IMS SECURITE (maintenance incendie du Volcan) : 11 835.53 € / 11.36% du total
- ADMILIA (logiciel de comptabilité public) : 10 140.40 € / 9.73% du total
- DEKRA INSPECTION : 8 767.16 € / 8.41% du total

¹ En prenant en compte la coréalisation de Cocagne (10 000 € affectés en 6045 Coproductions) et les embauches directes de « De Chopin au Beatles », les achats de spectacles diffusés s'élèvent à 898 656.64 € soit -0.007% par rapport à 2018

Les coûts des assurances (compte 616) ont diminué de 31% à 20 163.16 €, suite à l'appel d'offre fait en juin 2019.

Les personnels extérieurs (APEN-Sécurité & ONET-entretien) restent stables sur l'année à 135 629.82 € (-0.25%).

Compte 63 Impôts, taxes et versements assimilés :

En diminution de 16 179.76 € par rapport à 2018, les impôts s'élèvent à 72 220.59 €

Compte 64 Salaires, traitements et cotisations sociales :

Le coût global s'élève à 1 915 441.39 € contre 2 091 010.16 € en 2018. Cette baisse de 8.39% est la conséquence de plusieurs effets combinés.

Le départ du Directeur technique et le départ en retraite de la secrétaire technique ont permis une nouvelle organisation du service plus efficace et impactant les salaires bruts.

Le volume d'heures des intermittents techniques est passé de 9 922h en 2018 à 8 062 heures en 2019, et est couplé avec une baisse des cotisations patronales passé de 63.52% en 2018 à 59.31% en 2019.

Plus globalement, la diminution des cotisations salariales et des provisions pour congés payés, passées de 51.31% en 2018 à 43.06% du salaire brut en 2019, permet une diminution des charges de 132 496.02 €.

Compte 65 Droits d'auteur :

Les droits d'auteur s'élèvent en 2019 à 89 678.13 €, en progression de 5.88% par rapport à 2018.

Produits :

Compte 70 Chiffre d'affaires :

Le montant net du chiffre d'affaires s'élève à 789 262.40 €, soit 15% des produits, et 19.37% du montant des subventions, en diminution de 8.41% par rapport à 2018. Cette variation à la baisse s'explique pour l'essentiel par les mouvements sociaux du mois de décembre dont l'impact a été significatif sur les activités du Volcan, avec l'annulation de trois représentations (Dom Juan (X2) et Mélanie de Biasio (X1)), et une fréquentation moins forte sur cette période (annulation de 17 classes sur le **Ad Hoc festival**) : perte estimée, environ 30 000 € HT.

Les recettes de billetterie (compte 7061) s'élèvent à 507 185.57 €, en baisse de 9.07% par rapport à 2018.

En parallèle, les recettes de tournée (compte 7062), en qualité de producteur délégué, ont diminué de 23.11%, à 52 255.12 € du fait de la diminution des spectacles et des formats produits par Le Volcan.

Enfin, les mises à disposition de salle restent constantes (compte 7083), à 113 606.72 € (+3.46%), et une nette progression des recettes du bar le Fitz (compte 7074) est à souligner : 22 258.00 € (+16.75%).

Notre projet autour des *Humanités* et d'une vision la plus vivante possible de la Culture a vocation à faciliter l'accueil du plus grand nombre, de concerner le plus grand nombre, d'être approprié par le plus grand nombre. C'est la raison pour laquelle, les choix artistiques du Volcan se veulent, comme le prévoient d'ailleurs les missions d'une Scène nationale, les plus larges possibles en termes de disciplines et les plus liés possibles du point de vue esthétique et des grandes thématiques abordées.

De fait, l'activité de l'établissement est stabilisé à un niveau très élevé que, contrairement à ce que j'annonce chaque année devant vous, nous réussissons bon an mal an à garder stable. Quelques bonnes surprises nous permettent en effet depuis 2015 de compenser les érosions mécaniques du budget de l'établissement. Pour 2019 cela aura été la réorganisation de la direction technique après le départ de Philippe Lacroix pour la Scène nationale de Chambéry et la baisse importante des charges patronales. Certes la structure de programmation bouge d'une saison à l'autre avec des spectacles dont les jauges et les durées d'exploitation varient mais, globalement, avec 64 spectacles pour 235 levers de rideau en 2019 pour 56 titres et 249 levers de rideau en 2018, l'engagement du Volcan reste sensiblement le même.

La création dans l'ensemble constitue encore et toujours un enjeu majeur. Même s'il change de nature dans le temps, avec moins de production déléguée faute d'outil adapté et beaucoup de présence auprès des compagnies en coproduction, le Volcan est sans doute aujourd'hui l'un des théâtres publics les plus impliqués dans la création de spectacle vivant en France. Avec un montant total de 530.133 euros de coproductions apportées en 2019, nous sommes même un peu au-delà des engagements pris. Aucun de ces engagements, hors jeune public, n'est inférieur à la somme plancher de 15.000 euros en deçà de laquelle on ne peut parler de coproduction.

Cela ne nous empêche évidemment pas d'accompagner certaines compagnies avec des aides à la création pour leur permettre de montrer une maquette, travailler une semaine ou deux dans des conditions correctes sur un projet particulier (par exemple le projet *Halloween Together* de Céline Orhel ou encore celui de *la Nuit des Rois* de Sylvain Lévitte).

Du point de vue du travail mené en direction des populations, la mobilisation de l'équipe est forte pour poursuivre les actions engagées dans la durée tout en initiant de nouveaux projets, partenariats, dispositifs en direction de nos cibles prioritaires : enfant, jeunes adultes, familles, amateurs, personnes les plus éloignées.

Le détail des résultats que ce travail a permis d'obtenir sont dans le document bilan.

Je n'en reprendrai que quelques-uns qui me paraissent particulièrement importants au regard de notre projet :

-la fréquentation tout d'abord qui reste cette année encore à un haut niveau, 85% de remplissage. Le climat social très tendu en 2019 et les journées de grève de décembre avec 3 annulations de spectacle au Volcan et des difficultés liées aux grèves dans les écoles pour le **Ad Hoc Festival** sont pour l'essentiel dans l'explication de la baisse par rapport à 2018.

-la structure du public de l'établissement qui se situe encore cette année, et même un peu plus cette année, sur ce point d'équilibre que nous recherchons entre titulaires de formules et spectateur volatile. Avec cette année un ratio de 50/50 nous obtenons un résultat presque idéal. L'image d'un théâtre réservé à ses seuls « abonnés » vivant entre eux et fermés aux autres, pour autant qu'elle fut vraie, ne résiste décidément pas à l'analyse des chiffres.

-Après 14 années de projet autour des *Humanités*, je ne peux aussi voir qu'avec un plaisir, mesuré mais réel, que le public est à présent dans un relatif équilibre dans ses choix : théâtre, cirque, musique et danse concernent en 2019 un ratio de spectateurs qui tend à se resserrer fortement (entre 18 et 20% pour chaque discipline).

-le jeune public, Volcan Junior et **Ad Hoc Festival**, se porte bien et participe largement à la conquête de nouveaux publics et de nouveaux territoires. Avec quelques 14.000 entrées, c'est quelques

30% des billets vendus sur l'année et sans aucun doute la base de l'investissement collectif que nous devons à ces enfants et familles sur le territoire de la CU.

-enfin, il est tout aussi satisfaisant pour nous de voir que les titulaires de formules choisissent pour beaucoup d'entre eux de voir de plus en plus de spectacles, gourmandise et confiance. Ainsi les formules 15 sont en augmentation de 50% alors que, dans le même mouvement, les formules 10 sont en baisse de 40%.

L'Université Populaire, les différents rendez-vous proposés au Fitz, les stages, ateliers et programmes d'action divers fonctionnent à plein et brassent beaucoup de monde issus de la plupart des quartiers du Havre et au-delà. Le détail est dans le document et je ne vais pas le reprendre, sauf peut-être pour insister sur :

-la très grande amplitude de projets et dispositifs sur lesquels nous travaillons, de la petite enfance à l'université, sur le champ social ou hospitalier, évidemment sur l'accessibilité.

Les droits culturels au Volcan ne relèvent pas du concept vague, c'est un véritable travail, très prenant, difficile et conçu sur le long terme.

La communication de l'établissement a été renouvelée pour la saison 2018/2019 et poursuit sa mue dans le cadre de la stratégie définie en interne et avec le partenaire que nous avons choisi dans le cadre d'un marché public, l'agence Poste 4, avec une priorité affichée sur le numérique avec des résultats très encourageants.

Cette nouvelle image du Volcan qui joue sur la force du blanc et l'omniprésence du bâtiment emblématique de Niemeyer dans l'imaginaire de chacun fonctionne très bien et l'on ne peut que regretter le trop petit nombre de faces qui nous est alloué chaque année pour développer celle-ci sur les réseaux d'affichage havrais.

Il m'appartient enfin de rendre hommage à l'équipe du Volcan qui est au travail avec passion et professionnalisme. Rappeler qu'elle est composée de 30 ETP, ce qui, au regard de l'activité déployée, est, je vous le confirme, une petite équipe. Je m'en rends compte dans notre quotidien, mais aussi lorsque je compare avec d'autres Scènes nationales sur le territoire national.

La gestion de cet établissement est saine, nous le verrons tout à l'heure dans la présentation des comptes 2019 mais structurellement fragile. Avec un fonds de roulement limité, des capacités d'investissements très faibles, peu de gains à espérer en termes de recettes propres, comme beaucoup d'établissements culturels nous regardons l'année 2019 puis l'année 2020 et sa crise sanitaire avec raison et un rien d'inquiétude...

Caroline Lozé souligne l'importance du **Ad Hoc festival** et son rôle sociétal tant en termes de programmation tournée vers le jeune public, que de maillage territorial ou encore d'accessibilité à la culture et au spectacle vivant. Elle regrette son passage en biennale à partir de 2020.

Jean-François Driant rappelle le calendrier spécifique sur 2020, avec les élections municipales, et le nombre important de maires sortants ne se représentant pas ou ne pouvant s'engager avant les élections, ce qui rendait très difficile la mise en place d'une programmation partagée. En parallèle, il souligne que ce passage en biennale a été décidé par les partenaires institutionnels lors de la négociation de la CPO en cours, en raison des financements constants engagés sur la période 2019-2022.

André Gacougnolle estime qu'un rythme biennal n'est pas nécessairement négatif pour un événement.

Patrick Teisseire précise que le passage de la Codah à la communauté urbaine s'est faite sans l'acquisition de la compétence culture.

Jean Baptiste Gastinne précise que le nouveau rythme du **Ad Hoc festival** n'est pas nécessairement définitif, et à l'issue des élections municipales une nouvelle réflexion sera engagée sur ce sujet.

Compte 74 Financements publics :

Les financements publics restent constants sur l'année 2019 à 4 073 154.04 € (-0.39% par rapport à 2018) avec un apport constant des contributions de l'Etat, de la Ville du Havre et du Département. La contribution de la Région passe à 399 000 € à partir de 2019 (+8.13%). A rebours, les financements sous forme de mécénat se réduisent à 36 000.00 € vs 52 000.00 € en 2018. La politique de recherche de financements privés reste une difficulté majeure pour Le Volcan, face à un environnement versatile et très concurrentiel.

Compte 77 Produits Exceptionnels :

Les produits exceptionnels s'élèvent à 348 778.44 €², et sont composés pour l'essentiel des quoteparts de subvention d'investissement pour 217 851.55 € (62.46%). Les ventes d'actifs (véhicules et remboursement de matériel volé) représentent 10 887.85 €. La différence représente des soldes de charges à payer et des régularisations.

Section investissement :

La section investissement, avec des dépenses à hauteur de 321 254.87 € pour 353 231.59 €, fait apparaître un solde d'exécution positif dans les comptes administratifs et les comptes de gestion de 31 976.72 €.

Les engagements portent principalement sur des matériels techniques, de téléphonie et d'informatique. Une partie a été abondée par deux subventions d'investissement (DRAC et Région), pour des matériels d'accessibilité comme les gilets vibrants.

Le solde d'exécution cumulé reste positif à hauteur de 146 815.72 €.

Synthèse :

Les résultats des comptes de gestion et des comptes administratifs pour l'exercice 2019 sont similaires.

La situation financière du Volcan reste saine et respecte les équilibres financiers. Néanmoins, inscrit dans une perspective à moyen long terme, la hausse récurrente de certaines charges de fonctionnement finira par impacter le ratio entre ce budget et le budget artistique, qui deviendra à terme la variable d'ajustement. L'inscription du **Ad Hoc festival** en biennal à partir de 2020 est l'une des premières conséquences visibles.

Plusieurs leviers à court et moyen terme devront être trouvés en concertation avec les partenaires institutionnels :

- Coût de location immobilière des bureaux du Volcan (103k€).
- Perspective d'une seconde salle permettant d'ouvrir l'offre artistique.
- Clarté entre volontés et ambitions politiques et réalité économique :
 - o Plus d'ouverture vers le jeune public ?
 - o Etendre le maillage territorial ?
 - o Développer les publics spécifiques (éloignés, en situation de handicap, bénéficiaire des minimas sociaux etc.)

² Les soldes des comptes « épargne temps » et des congés payés représentent 17 829.87 € en supplément.

Toutes ces attentes sont légitimes et répondent des missions de service public souhaitées, mais elles ne peuvent être dissociées des questions suivantes :

- A quel coût ou au dépend de quelle mission ?

Julien Delot souligne -et se réjouit- des engagements importants en coproduction de l'établissement pour l'année 2019.

Jean Baptiste Gastinne propose au vote la délibération suivante :

- Validation et adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019, faisant ressortir les résultats suivants :
 - Solde d'exécution 2019 en section de fonctionnement : +61 423.32 €
 - Solde d'exécution 2019 en section d'investissement : +31 976.72 €

Les comptes de gestion et les comptes administratifs, ainsi que les soldes d'exécution 2019 sont adoptés à l'unanimité.

Jean Baptiste Gastinne passe la parole à Ludovic Becker

Délibération 2020.02 - Affectation du résultat 2019

Ludovic Becker rappelle que les soldes d'exécution cumulés sont affectés à l'activité 2020 de l'EPCC, et propose la ventilation des résultats 2019 aux comptes 2020 suivants :

- R 002		370 167.15 €
- Vente de véhicule (2018)		- 9 416.18 €
- Vente de véhicules et matériels (2019)		-10 887.85 €
R 002		349 863.12 €
- Chap. 022	100 000.00 €	
- Chap. 011	100 000.00 €	
- Chap. 012	140 583.82 €	
- Chap. 065	9 279.30 €	
R 001		146 815.72 €
- 021 ¹ -1064		10 887.85 €
- 020 Immobilisations (imprévus)	7 000.00 €	
- 165 Dépôts et cautionnements	3 500.00 €	
- 20 Immobilisations incorporelles	65 000.00 €	
- 21 Immobilisations corporelles	72 640.94 €	
- 27 Immobilisations financières	2 000.00 €	
- Reste à réaliser	7 562.63 €	

Jean Baptiste Gastinne propose au vote l'approbation des affectations du résultat 2019 présentées ci-dessus.

L'affectation des résultats 2019 est approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020.03 – Budget supplémentaire 2020 et décision modificative.

Ludovic Becker rappelle qu'en complément de l'affectation du résultat 2019, plusieurs ajustements sont nécessaires depuis la validation du budget primitif voté en novembre 2019.

Hausse du chiffre d'affaires (compte 70) : + 55 000 €

Le Budget primitif 2020 établit le compte 70 à 673 585.10 €

Les mandats admis nets en 2019, hors loyers à La Colombe et **Ad Hoc Festival** s'élèvent à : 728 000 €, un ajustement à la hausse est proposé :

70	+ 55 000 €
022	+ 55 000 €

Ajustement des financements publics : +5 000 €

Au 31 décembre 2019 les financements publics (contributions et subventions fléchées) s'élevaient à 4 073 k€, pour 4 069 k€ au BP 2020. La DM vient ajuster ces financements.

74	+ 5 000 €
022	+ 5 000 €

Remboursement des frais sur litige d'assurance

79	+ 2 000 €
022	+ 2 000 €

Diminution du chapitre 012 vers du chapitre 022

L'estimation de la masse salariale semble trop élevée sur le budget primitif. Les aléas budgétaires entre des chapitres non fongibles restant imprévisibles, les 150 000 € retirés au 012 sont affectés au 022.

Chap. 012	- 150 000 €
Chap. 022	150 000 €

Demande de financement d'investissement 2020 (Région)

13	10 000 €
21	10 000 €

Jean baptiste Gastinne propose aux membres du conseil d'administration d'approuver la décision modificative proposée.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020.04 – Autorisation de ligne de crédit pour l'année 2020

Ludovic Becker rappelle que l'EPCC peut rencontrer des ruptures de trésorerie entre son fonctionnement et les versements des différentes subventions et contributions. Afin de ne pas bloquer les activités courantes du Volcan, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'accorder le recours à une ligne de crédit auprès d'un établissement bancaire pour un montant maximal de 500 000 €.

Jean Baptiste Gastinne propose au vote l'autorisation d'une ligne de crédit pour un montant maximal de 500 000 € sur l'année 2020.

Une ligne de crédit de 500 000 € pour l'année 2020 est approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020.05 – Tarifs de la billetterie pour la saison 2020/2021

Jean-François Driant souligne le calendrier précoce de ce conseil d'administration, pour cause d'élections municipales, alors que la programmation de la saison 20/21 est toujours en cours. Par ailleurs, 2021 sera le 60^{ème} anniversaire du Volcan, ponctué d'événements également en cours de finalisation.

L'ensemble de ces paramètres amène donc une proposition tarifaire pour la saison 20/21 fondée sur beaucoup d'hypothèses à ce jour. C'est pourquoi, il est demandé aux membres du conseil d'administration de valider les tarifs avec une possibilité de variation de prix de 1 euros à 3 euros.

Les tarifs de la saison participent de la bonne mise en œuvre du projet et des missions de la Scène nationale. Ils doivent donc être incitatifs et traduire des priorités claires et fortes de nature à assurer la poursuite de la « démocratisation » de la Culture et de la fidélisation des populations touchées.

Les objectifs affirmés du Volcan dans ce périmètre reposent sur :

- L'ouverture à l'intergénérationnel : faire en sorte que dans les salles se croisent en même temps des publics d'âges différents.
- L'ouverture aux adolescents et jeunes adultes.
- Une facilité accrue dans la lisibilité des tarifs et la prise de places en particulier pour des personnes qui ne seraient jamais venues au Volcan.

La proposition retenue par la direction de l'établissement porte sur une reconduction de la grille tarifaire existante, avec la possibilité d'une variation de +1€ à +3€ sur les Tarifs pleins, les Tarifs réduits, le tarif Toute première fois, le tarif Vente Flash et les Tarifs uniques :

Tarifs pleins :

Tarif A : 33€

Tarif B : 24 €

Tarif C : 18€

Tarifs réduits :

Enfants de 2 à 11 ans inclus : 5 €

Adolescents de 12 à 18 ans : 8 €

Moins de 30 ans : 10 €

Demandeurs d'emploi & étudiants : 10 €

Toute première fois : 7 €

Vente Flash : 7 €

Tarifs uniques :

Volcan Junior : 5 €

Ad Hoc festival : 5 € / 9€ avec le repas.

Le Fitz : 7 €

Bénéficiaires des minima sociaux

(RSA, AAH, ASPA) :

5€ sur présentation de justificatif de moins de trois mois.

Tarifs spécifiques :

De 40€ (tarif plein) / 25€ (tarif réduit) : Pour les diffusions des spectacles accompagnés d'un repas.

Tarif exceptionnel, hors abonnement : Plein Tarif : 35 € à 50 € / Tarif Réduit : 18€ à 35 €

Carnet Oscar (4 places en toute liberté) :

-20% sur les 4 places du carnet avec le versement d'un acompte de 10 € à l'ouverture du carnet, déduit lors de l'achat de la 4^{ème} place.

Carnet 60^{ème} anniversaire (4 à 8 places en toute liberté) valable pour la saison 20/21 :

-30% sur les 4 à 8 places du carnet avec le versement d'un acompte de 10 € à l'ouverture du carnet, déduit lors de l'achat de la dernière place.

En famille :

-30% pour 1 ou 2 places adultes, accompagnées d'au moins une place enfant (5 €) ou adolescent (8 €)

Les formules :

Formules 5+ : -30% sur vos places pour 5 spectacles et +

Formules 10+ : -40% sur vos places pour 10 spectacles et +

Formules 15+ : -50% sur vos places pour 15 spectacles et +

Le public peut ajouter tout au long de la saison autant de spectacles souhaités en bénéficiant du pourcentage de réduction de la formule souscrite.

Par ailleurs les échanges de billet sont facturés 1€ l'unité.

Ateliers et stages : De 4 € à 44 € suivant la durée, le projet et le public visé.

-D'autoriser le directeur à définir des tarifs spécifiques par convention expresse avec toutes personnalités morales (Associations, Comités d'entreprises, Entreprises, Etablissements scolaires, Universités, Grandes Ecoles, Collectivités Publiques, Etablissements publics, Etablissements d'enseignement spécialisé...). Le directeur sera également autorisé à définir avec ses partenaires des tarifs « pass » dans le cadre d'opérations coréalisées.

Gratuité :

Les invitations restent exceptionnelles. Elles s'adressent aux membres du Conseil d'Administration, aux programmateurs et partenaires de diffusion ou de production et aux journalistes dans l'exercice de leurs fonctions. Une seule invitation est attribuée et, le cas échéant, la seconde place est proposée au tarif professionnel. Les conditions d'accès aux spectacles pour le personnel de l'E.P.C.C. seront précisées par note de service interne.

En complément du report des tarifs 20/21, Le Volcan souhaite proposer dans le cadre de programmation ciblée du Volcan Junior l'offre suivante :

Permettre aux enfants ayant assisté à une représentation « scolaire » de revenir accompagné de son/parent(s) sur la séance tout public de la même représentation avec une invitation.

Jeux sur les réseaux sociaux & proposition de places gratuites :

L'objectif de ces jeux est avant tout de générer des interactions avec le public, d'augmenter l'audience internet (site, réseaux sociaux etc.) auprès d'un public connaissant peu les activités du Volcan, et de donner une image positive de la Scène nationale.

Principe : une publication sur la page du Volcan incitant les abonnés à partager auprès de leurs proches, suivie d'un tirage au sort pour déterminer les gagnants.

Nombre de places : 4 ou 6 places à gagner lors de chaque opération.

Jean Baptiste Gastinne propose aux membres du conseil d'administration d'approuver la grille tarifaire présentée, ainsi que la possibilité d'une variation de 1 euros à 3 euros.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020.06 – Tarifs de location du Volcan

Ludovic Becker rappelle que depuis la grille de tarifs validée lors du CA du 20 avril 2015 (délibération 2015.005), aucune actualisation n'a été apportée. Bien que précise, plusieurs points créent de la confusion, en fonction du type de demande de location. C'est pourquoi il est proposé au Conseil une grille tarifaire plus synthétique, scindant clairement les coûts de location du bâtiment de ceux de son exploitation, composés pour l'essentiel de salaires.

La grille tarifaire garde les bases tarifaires commerciales de location de 2015, en précisant les personnels minimums mis à disposition pour chaque salle (Fitz, Petite & Grande salle, et l'ensemble). Au-delà d'une base forfaitaire de 4 heures, un coût horaire de location de salle est défini, ainsi qu'un coût horaire selon les besoins en personnel (déroulement de la manifestation et prestations techniques exigées par l'événement, montage, démontage...).

Dans le cas d'une demande de location alternative, Le Fitz et Petite salle, le Fitz et Grande salle, ou Petite salle et Grande salle, les personnels SSIAP en doublon pourront être, le cas échéant, déduits du tarif Forfait 4 heures – Manifestation.

Le Volcan met à la disposition des locataires ses matériels techniques dans la limite de ses disponibilités. Par ailleurs, sur les matériels de vidéo projection, Le Volcan peut, le cas échéant, lors d'une utilisation importante, refacturer un coût d'usure des lampes selon la règle du prorata suivante :

Coût d'achat de la lampe / Durée de vie d'une lampe X Durée effective d'utilisation lors de la location majorée de 10%.

GRILLE TARIFAIRE

Vous trouverez ci-dessous les tarifs 2020 pour les locations des salles du Volcan et les prestations en personnels afférentes.

Nous nous tenons à votre disposition pour rédiger un devis détaillé adapté à vos attentes.

MISES A DISPOSITION DES SALLES - PLATEAU NU :

	SALLE LE FITZ	PETITE SALLE	GRANDE SALLE	LE VOLCAN
Jauge :	110 places assises 400 places debout	125 à 175 places assises selon la configuration	800 places	1 470 personnes
PERSONNELS MIS A DISPOSITION				
Sécurité incendie - SSIAP 2	1 SSIAP 2	1 SSIAP 2	1 SSIAP 2	1 SSIAP 2
Sécurité incendie - SSIAP 1	1 SSIAP 1	2 SSIAP 1	2 SSIAP 1	2 SSIAP 1
Agent de sécurité (ADS)			1 ADS	1 ADS
Personnel minimal de salle*			4 Personnes	4 Personnes
Personnel technique :				
Technicien				
Régisseur	1 Régisseur(s)	2 Régisseur(s)	3 Régisseur(s)	3 Régisseur(s)
Matériels techniques :	NOUS CONSULTER			

**) Personnel salle : selon le public attendu, et pour des raisons de sécurité, ce personnel peut varier de 4 à 8 personnes*

TARIFS

FORFAIT 4 HEURES - MANIFESTATION :

	SALLE LE FITZ	PETITE SALLE	GRANDE SALLE	LE VOLCAN
Forfait 4 heures - HT	1 200 €	1 200 €	3 600 €	6 000 €
TVA - 20% :	240 €	240 €	720 €	1 200 €
Total TTC	1 440 €	1 440 €	4 320 €	7 200 €

HEURE COMPLEMENTAIRE DE LOCATION - HORS PERSONNEL :

Coût HT de l'heure :	100 €	100 €	300 €	500 €
TVA - 20% :	20 €	20 €	60 €	100 €
Total TTC	120 €	120 €	360 €	600 €

OPTIONS - PERSONNELS SUPPLEMENTAIRES :

	Personnel de salle ou Barman ou ADS ou SSIAP 1	Technicien (Service de 4h) ou SSIAP 2	Régisseur (Service de 4h)	Régisseur général (Service de 4h)
Heure complémentaire	20 € HT / h	28 € HT / h	32 € HT / h	40 € HT / h
Heure complémentaire majorée (après minuit, dimanche et jours fériés)	30 € HT / h	42 € HT / h	48 € HT / h	60 € HT / h

GRILLE TARIFAIRE - PARTENAIRE :

Pour les tarifs dits « Partenaire EPCC », applicables aux seules collectivités publiques membres du conseil d'administration, il est proposé une remise de 20% sur les tarifs « Forfait 4 heures – Manifestation », ainsi que sur les « Heures complémentaires de location – Hors personnel ».

Les autres coûts s'appliquant sur du salaire effectif, ils seront facturés sur la base du tarif commercial. En cas de location alternative (cf. : ci-dessus), les mêmes déductions pourront être appliquées sur les personnels SSIAP en doublon sur le Forfait 4 heures – Manifestation.

Les conditions de mise à disposition des matériels techniques sont identiques à l'offre ci-dessus.

GRILLE TARIFAIRE - PARTENAIRE

Vous trouverez ci-dessous les tarifs 2020 pour les locations des salles du Volcan et les prestations en personnels afférentes.

Nous nous tenons à votre disposition pour rédiger un devis détaillé adapté à vos attentes.

MISES A DISPOSITION DES SALLES - PLATEAU NU :

	SALLE LE FITZ	PETITE SALLE	GRANDE SALLE	LE VOLCAN
Jauge :	110 places assises 400 places debout	125 à 175 places assises selon la configuration	800 places	1 470 personnes
PERSONNELS MIS A DISPOSITION				
Sécurité incendie - SSIAP 2	1 SSIAP 2	1 SSIAP 2	1 SSIAP 2	1 SSIAP 2
Sécurité incendie - SSIAP 1	1 SSIAP 1	2 SSIAP 1	2 SSIAP 1	2 SSIAP 1
Agent de sécurité (ADS)			1 ADS	1 ADS
Personnel minimal de salle*			4 Personnes	4 Personnes
Personnel technique :				
Technicien				
Régisseur	1 Régisseur(s)	2 Régisseur(s)	3 Régisseur(s)	3 Régisseur(s)
Matériels techniques :	NOUS CONSULTER			

**) Personnel salle : selon le public attendu, et pour des raisons de sécurité, ce personnel peut varier de 4 à 8 personnes*

TARIFS

FORFAIT 4 HEURES - MANIFESTATION :

	SALLE LE FITZ	PETITE SALLE	GRANDE SALLE	LE VOLCAN
Forfait 4 heures - HT	960 €	960 €	2 880 €	4 800 €
TVA - 20% :	192 €	192 €	576 €	960 €
Total TTC	1 152 €	1 152 €	3 456 €	5 760 €

HEURE COMPLEMENTAIRE DE LOCATION - HORS PERSONNEL :

Coût HT de l'heure :	80 €	80 €	240 €	400 €
TVA - 20% :	16 €	16 €	48 €	80 €
Total TTC	96 €	96 €	288 €	480 €

OPTIONS - PERSONNELS SUPPLEMENTAIRES :

	Personnel de salle ou Barman ou ADS ou SSIAP 1	Technicien (Service de 4h) ou SSIAP 2	Régisseur (Service de 4h)	Régisseur général (Service de 4h)
Heure complémentaire	20 € HT / h	28 € HT / h	32 € HT / h	40 € HT / h
Heure complémentaire majorée (après minuit, dimanche et jours fériés)	30 € HT / h	42 € HT / h	48 € HT / h	60 € HT / h

GRILLE TARIFAIRE COMMERCIALE & GRILLE TARIFAIRE PARTENAIRE :

Afin de permettre une actualisation des futurs coûts salariaux, il est demandé au Conseil d'administration de valider la possibilité d'une hausse de ces coûts de 1.5% par an sur la base suivante : 2020 : Indice 100 ; 2021 : indice 101.5 ; 2022 : indice 103.03 ; 2023 : 104.56 ; 2024 ; 106.14 etc.

Le rythme de cette répercussion indiciaire sera appliqué au mieux des intérêts de l'EPCC.

Toute hausse supplémentaire, tant sur les coûts de location immobilière que sur les coûts salariaux devra être validée par la Conseil d'administration du Volcan.

Jean Baptiste Gastinne propose aux membres du conseil d'administration d'approuver la grille tarifaire ainsi que l'indice annuel de hausse.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020.07 – Tarifs du bar

Ludovic Becker propose la grille tarifaire suivante pour la saison 20/21 :

Restauration

Carte tapas

« Tapas », « Grignotages », « Apéritif dinatoire » salés et sucrés imaginés et préparés par une sélection d'artisans et commerçants locaux (boucher, pâtissier, charcutier, japonais, chocolatier, primeur, écailleur, poissonnier,)

Vendu à l'unité : De 3,00€ à 8,00€

Prix dégressif en formule

Plateau « charcuterie », plateau « fromage », plateau « mixte » (charcuterie/fromage), assiette « mer », assiette « terre » (prévisionnel d'une nouvelle carte de tapas à définir) De 8,00 € à 15,00 €

Formule Midi « Le volcan vu par... » De 8,00 € à 15,00 €

Carte snack

Sandwichs et en-cas froids ou chauds De 2,50€ à 5,50€

Snack (confiseries, chips, snacks salés...) De 0,50€ à 5,00 €

Carte brasserie

Plat unique froid ou chaud, formules et propositions ponctuelles De 5,00€ à 12,00€

Carte buffet

Buffet avec prix unique public
propositions (brunch, ...)

Prix variable selon horaires et

Bar

Boissons Chaudes

Classiques petite quantité - 6 à 12 cl - (expresso, allongé, noisette, ...) De 1,00€ à 2,00€

Classiques grande quantité – 12 à 25 cl – (double, crème, thé, ...) De 2,00€ à 3,00€

Softs

Eaux plates et gazeuses de ¼ litre au litre De 1,50€ à 4,00€

Sodas et Jus (sirop à l'eau, jus de fruits, coca...) De 1,50€ à 3,50€

Cocktails (smoothies, fruits frais...) De 3,50€ à 5,00€

Bières

Pression qualité supérieure 25cl De 3,20€ à 3,80€

Bouteilles bières spéciales « supérieure » De 3,50€ à 5,00€

Vins et Champagnes

Verre de vin 12cl De 3,00€ à 5,00€

Bouteille de vin 75cl De 15,00€ à 25,00€

Bouteille de champagne 37,5 cl De 15,00€ à 20,00€

Bouteille de Champagne 75cl	De 30,00€ à 40,00€
Bouteille de Champagne haut de gamme 75cl	De 45,00€ à 60,00€

Le Fitz pourra proposer des formules (boisson + tapas, buffet boissons comprises...) avec des prix dégressifs. Il est accordé au personnel une réduction sur l'ensemble des tarifs bar de 1 € maximum par article.

Jean Baptiste Gastinne propose au vote l'approbation des tarifications bar pour la saison 2020/2021

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Points d'information :

Le président doit quitter la séance pour honorer d'autres engagements. La présidence de séance est donc assurée à partir de là par Patrick Teissère, vice-président du Conseil d'Administration.

Point sur la saison 2019-2020

Jean-François Driant propose de ne pas revenir sur la période 2019 largement abordée avec le bilan d'activité.

Sur la période 2020 de la saison, les chiffres de la fréquentation restent globalement élevés, néanmoins l'épidémie de coronavirus est dans tous les esprits. Il est particulièrement difficile d'évaluer son impact à ce jour, même si quelques annulations de billets sont apparues depuis peu.

Enfin, selon les suites qui seront données à cette crise sanitaire, il informe les membres du conseil d'administration qu'un nouveau CA extraordinaire pourrait se tenir avant la fin du semestre, pour en arbitrer les conséquences.

Présentation de la saison 2020-2021

L'obligation d'un CA avant les municipales, soit environ cinq semaines en amont par rapport aux années précédentes, ne permet pas une présentation globale des compagnies invitées.

Jean-François Driant précise que l'essentiel d'entre elles sont dès présent engagées, mais que la programmation complète, et sa communication, se feront vers la mi-avril.

Il présente plusieurs spectacles accueillis, mais souhaite que les membres du conseil d'administration les gardent confidentiels tant que la programmation de la saison n'est pas terminée.

Nomination de Reynald Frémont

Ludovic Becker informe de la nomination de M Reynald Frémont en qualité d'agent comptable, et successeur de Mme Isabelle Meillerais depuis le 1^{er} mars 2020.

Jean-François Driant rappelle le planning particulier de cette année et remercie Reynald Frémont pour sa réactivité lors de cette passation de poste.

Marchés publics

Ludovic Becker informe les membres du conseil d'administration du renouvellement du marché d'assurance – frais de soins (mutuelle) auprès de la compagnie d'assurance Harmonie Mutuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance remercie chaleureusement André Gacougnolle qui participait à son dernier Conseil d'Administration du Volcan et remercie au nom du Conseil l'ensemble de l'équipe de l'EPCC pour le travail qu'elle mène au quotidien.
La séance est levée à 17h

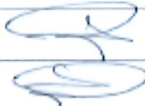











Jean Baptiste Gastinne
Président



LE VOLCAN
Scène Nationale du Havre
E.P.C.C.
Espace Oscar-Niemeyer
B.P. 1100 - 76063 LE HAVRE CEDEX
Tél. : 02 35 19 10 10
SIRET : 511 814 451 00015 - APE 9001 Z

Annexe : Emargements & pouvoirs

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE LE VOLCAN
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2020

EMARGEMENT :	Signature	Pouvoir	Excusé
ETAT			
M Durand Pierre-André représenté par Mme NICOLI Vanina			X
M. Jean-Paul OLLIVIER			X
Mme Diane DE RUGY			X
M Julien DELOT			
VILLE DU HAVRE			
M. Jean Baptiste GASTINNE			
M. André GACOUGNOLLE			
M. Patrick TEISSERE			
Mme Florence THIBAudeau-RAINOT			
REGION NORMANDIE			
M Hervé MORIN ou son/sa représentant(e) : M Patrick GOMONT			X
PERSONNALITES QUALIFIEES			
Mme Stéphanie AUBIN			X
Mme Caroline LOZE			
Mme Isabelle ROYER			
REPRESENTANTS DU PERSONNEL			
Mme Sabine LE BARBE			
Mme Agnès VIDAL			
PERSONNES INVITEES			
Mme Agnès DECOUR			
Mme Claire BACLET			
M Reynald FREMONT			

Annexe : Compte de résultats détaillé

LE VOLCAN C.A.		Exercice clos le : 31 décembre 2019	
COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ			

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	22 258 00	19 064 12	3 193 88	16,75
709 6000 FRET DE FOURNITORS RFR	22 258 00	19 064 12	3 193 88	16,75
Production vendue (design et services)	767 004 40	842 691 55	-75 687 15	-8,98
2041000 RECETTES TRAFIC COPRODUCTEUR	62 291 61	63 991 04	-1 699 43	-2,65
2041000 RECETTE DE BELLETERRE DE SPEC	507 183 57	537 291 40	-30 607 83	-9,07
2043000 RECETTES CESSON TOURNEE	31 255 12	67 956 48	-36 701 36	-54,11
2043000 RECETTES CEREALISATION	26 532 08	34 83 612	-8 302 04	-24,01
208 0000 LOCATIONS DIVERSES	113 606 72	109 802 21	3 804 49	3,46
208 0000 MISE A DISPO DE PERSON FORTUNE	2 379 40	1 686 40	1 318 00	124,18
2083000 AUTRES PROD. DICT ANNEES	2 751 68	7 638 85	-4 907 20	-64,07
Montant net du chiffre d'affaires	789 202 40	861 755 67	-72 493 27	-8,41
Subventions d'exploitation	4 073 154 04	4 089 265 91	-16 111 87	-0,39
2461000 MUSEUMS	36 600 00	32 000 00	4 600 00	14,38
2471000 SUBVENTION FRT	1 615 375 00	1 631 375 00	-16 000 00	-0,97
2472000 SUBVENTION REGION	400 600 00	469 000 00	-68 400 00	-14,59
2473000 SUBVENTION DEPARTEMENT	232 500 00	332 500 00	-100 000 00	-30,09
2474000 SUBVENTION DE LA COMMUNE	1 600 980 00	1 600 980 00	0	0
2475000 SUBVENTION AUTRES EPL	9 664 04	9 513 26	1 500 78	15,67
2481000 SUBVENTIONS SUR PRODUITS GÉOLOG	35 600 00	35 600 00	0	0
2483000 SUBVENTIONS SUR PRODUITS GÉOLOG	44 683 26	26 782 78	17 900 48	66,84
2484000 SUBVENTIONS SUR PRODUITS AGRI	67 609 66	4 921 65	62 688 01	927,18
Reprises sur gasoilisés (moteur), transferts de charges	1 633 60	26 282 78	-24 649 18	-150,34
2412000 REPRISE PROD. RESINES ET CHARGE	5 06	1 43	3 63	72,60
2416000 TRAIEMENT DE CHARGES D'ENTR	5 06	1 43	3 63	72,60
Autres produits	3 66	1 43	2 23	60,93
2390000 PRODUITS DIVERG DE GESTION COU	3 66	1 43	2 23	60,93
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	4 907 104 36	4 977 805 79	-70 700 43	-1,42
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	14 713 99	15 330 64	-616 65	-4,07
6070000 ACHATS DE MARCHANDISES	14 713 99	15 330 64	-616 65	-4,07
Autres achats et dépenses catégor	2 742 003 35	2 656 065 26	85 938 09	3,24
6071000 CONTRAT CESSON SPECIQUES PV	880 811 21	905 604 20	-24 792 99	-2,79
6071000 CONTRAT CESSON CATION SPECIAC	520 131 20	464 636 32	55 494 88	10,65
6080000 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	101 974 60	122 695 92	-20 721 32	-17,29
6081000 ELECTRICITE	101 782 41	118 228 39	-16 446 18	-16,22
60812000 GAZ	630 36	799 37	-169 01	-26,34
60812000 COMMERCE	4 270 62	2 451 06	1 819 56	74,21
60812000 EPL	21 864 08	3 980 95	17 883 13	81,85
60816000 PRODUITS ENTRE A PLET EQP	8 139 67	12 500 83	-4 361 16	-53,21
60816000 PRODUITS AIND A INVOICATIN	4 610 66	3 551 11	1 059 55	29,27
60816000 CARBURANTS	1 860 52	4 886 00	-3 025 48	-161,52
60817000 PRODUITS LINGE PITERMENTS OF	77 60	2 405 58	-2 327 98	-98,08
60817000 PRODUITS FR PRODUCTIONS	930 49	489 08	441 41	90,26
60818000 FIBRES/TEXTILES AUTRES	17 345 19	2 264 66	15 080 53	87,00
61210000 CHEMT BAL	227 006 12	211 830 18	15 175 94	7,16
61210000 LOC. MAISON HOLIDAYEURES	47 110 42	34 685 91	12 424 51	26,34
61210000 LOC. MAISON HOLIDAYEURES	1 102 22	1 316 40	-214 18	-19,32
61310000 DEPL ENTRE MATIERE ROULANT				
COGEDIAC SAS				Page 9

COMPTES DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
Sur immobilisations - dotations aux amortissements	324 029.01	297 151.87	26 877.14	9.04
6810000 DOT AMORT IMMO INCORPORABLES	324 029.01	297 151.87	26 877.14	9.04
Dotations aux provisions	16 747.38	30 480.41	-13 733.03	-45.06
68150000 DOT PROF RISQUES ET CHARGES EX	16 747.38	30 480.41	-13 733.03	-45.06
Autres charges	89 698.97	84 719.25	4 979.72	5.88
65100000 DROITS D'AUTEURS	89 678.13	84 719.25	4 958.89	5.85
65820000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	20.84	6.01	20.83	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 174 857.28	5 263 166.94	-88 309.66	-1.68
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-267 751.92	-285 361.15	17 609.23	6.17
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	10.87	9.26	1.61	17.39
75400000 REVENUS DES VALEURS MOBILIERES	10.87	9.26	1.61	17.39
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	10.87	9.26	1.61	17.39
Charges financières				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	10.87	9.26	1.61	17.39
RÉSULTAT COURANT (I+II+III+IV+V-VI)	-267 741.05	-285 351.89	17 610.84	6.17
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	1 514.70	752.00	762.70	101.42
77100000 AUTRES FOTS EXCEPTS SUR OP GE	1 514.70	752.00	762.70	101.42
Sur opérations en capital	347 263.74	306 996.12	40 267.62	13.12
77500000 CESSIION ELEMENTS ACTIF	30 487.85	1 509.00	9 387.85	621.86
77700000 QUOTE PART SUR DIV TRICE RESULT	217 851.55	210 236.65	7 614.90	3.58
77800000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	118 324.34	94 759.47	23 564.87	25.08
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	348 778.44	307 748.12	41 030.32	13.33
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	906.06	392.37	513.69	130.92
67100000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		392.37	-392.37	-100.00
67300000 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES)	906.06		906.06	
Sur opérations en capital	18 708.01	12 288.04	6 419.97	52.25
67500000 VALEURS COMPTABLES DES ELEMENT	1 493.81	171.15	986.66	236.57
67800000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 394.30	11 876.89	5 437.31	45.77
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	19 614.07	12 680.41	6 933.66	54.68
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	329 164.37	295 067.71	34 096.66	11.56
Impôt sur les bénéfices (X)				
69000000 REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS		-533.00	533.00	100.00
		-333.00	333.00	100.00

COMPTES DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	5 255 894.67	5 285 563.17	-29 668.50	-0.56
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 194 471.35	5 275 314.35	-80 843.00	-1.53
Bénéfice ou Perte	61 423.32	10 248.82	51 174.50	499.32

Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-06-10-014

LE VOLCAN C.A. 11.03.20 -2020-02-AFFECTATION
DU RESULTAT 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Etablissement Public de Coopération Culturelle
Le VOLCAN - Séance du 11 mars 2020

N°2020.02 : EPCC LE VOLCAN : Affectation du résultat 2019

- Conformément aux statuts de l'EPCCC Le Volcan, le conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement, et notamment sur les comptes de l'exercice 2019 et l'affectation du résultat.
- Après avoir pris connaissance des comptes de gestion et des comptes administratifs, il est proposé, au Conseil d'Administration de l'EPCC le Volcan, la délibération suivante :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à la création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

VU le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- L'adoption de l'affectation du résultat 2019 aux comptes 2020 suivants :

<i>R 002</i>		370 167.15 €
<i>Vente de véhicule (2018)</i>		- 9 416.18 €
<i>Vente de véhicules et matériels (2019)</i>		-10 887.85 €
R 002		349 863.12 €
Chap. 022	100 000.00 €	
Chap. 011	100 000.00 €	
Chap. 012	140 583.82 €	
Chap. 065	9 279.30 €	
R 001		146 815.72 €
021 ¹ -1064		10 887.85 €
020 Immobilisations (imprévus)	7 000.00 €	
165 Dépôts et cautionnements	3 500.00 €	
20 Immobilisations incorporelles	65 000.00 €	
21 Immobilisations corporelles	72 640.94 €	
27 Immobilisations financières	2 000.00 €	
Reste à réaliser	7 562.63 €	

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Jean Baptiste Gastinne
Président



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-06-10-016

LE VOLCAN C.A. 11.03.20 -2020-04-AUTORISATION
D UNE LIGNE DE CREDIT POUR 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Etablissement Public de Coopération Culturelle
Le VOLCAN
Séance du 11 mars 2020

N°2020.04 : EPCC LE VOLCAN – Autorisation d'une ligne de crédit pour l'année 2020

- **Conformément aux statuts de l'EPCC Le Volcan, le conseil d'administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement, et notamment sur les procédures comptables et financières (trésorerie).**
- **L'EPCC peut rencontrer des ruptures de trésorerie entre son fonctionnement et les versements des différentes subventions et contributions. Afin de ne pas bloquer les activités courantes du Volcan, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'accorder le recours à une ligne de crédit auprès d'un établissement bancaire pour un montant maximal de 500 000 €.**

Si ce projet recueille l'accord du Conseil d'Administration de l'EPCC le Volcan, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1431-1 et suivants et R 1431-1 et suivants ;

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier relative à a création d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;

VU le décret n°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 portant création de l'Etablissement de Coopération Culturelle Le Volcan et notamment l'article 9 des statuts ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2009, 22 septembre 2009, 12 mai 2016 et 10 juin 2018 portant modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle LE VOLCAN ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'autoriser l'EPCC à obtenir une ligne de crédit auprès d'un établissement bancaire pour un montant maximal de 500 000 €.**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Jean Baptiste Gastinne
Président



Le Volcan - Scène nationale du Havre

76-2020-06-10-013

LE VOLCAN C.A. 11.03.20 -COMPTE
ADMINISTRATIF 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

511 814 451 000 15

LE VOLCAN - SCENE NATIONALE

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

BUDGET A : EP
M4 (1)

Compte Administratif

BUDGET : (2)

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



LE VOLCAN
Scène Nationale du Havre
E.P.C.C.
Espace Oscar-Niemeyer
B.P. 1106 - 76063 LE HAVRE CEDEX
Tél. : 02 35 19 10 10
SIRET : 511 814 451 00015 - APE 9001 Z

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales Modalités de vote du compte administratif		
	II Présentation générale du compte administratif A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et des restes à réaliser A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du compte administratif A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour compte de tiers A8.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées A8.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties A8.3 - Opérations liées aux cessions A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Sorties A10 - Etat des travaux en régie		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.6 - Etat des autres engagements donnés B1.7 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) :

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	5 257 333,78	5 318 757,10	61 423,32
	Section d'investissement <small>(y compris les comptes 1054 et 1058)</small>	321 254,87	353 231,59	31 976,72

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	0	308 743,83	
	Report en section d'investissement (001)	0	122 401,63	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		5 578 588,65	6 103 134,15	524 545,50

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	0	0	
	Section d'investissement	7562,63	0	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	7562,63	0	0

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	5 257 333,78	5 627 500,93	370 167,15
	Section d'investissement	328 817,50	475 633,22	146 815,72
	TOTAL CUMULE	5 586 151,28	6 103 134,15	516 982,87

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		
70	Ventes produits fabriqués, prestations		
73	Produits issus de la fiscalité		
74	Subventions d'exploitation		
75	Autres produits de gestion courante		
013	Atténuations de charges		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 562,63	
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	7 562,63	
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		
23	Immobilisations en cours		
	[...]Opération d'équipement n°		
26	Participat° et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)		

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 775 500,00	2 415 517,77	249 345,90		110 636,33
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 262 000,00	2 092 080,03	50 300,65		119 619,32
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	113 790,65	83 805,45	5 893,52		24 091,68
Total des dépenses de gestion courante		5 151 290,65	4 591 403,25	305 540,07		254 347,33
66	Charges financières	2 000,00				2 000,00
67	Charges exceptionnelles	21 000,00	18 534,26			2 465,74
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	17 000,00	16 747,38			252,62
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues	10 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 201 290,65	4 626 684,89	305 540,07		259 065,69
023	Virement à la section d'investissement (4)	9 416,18				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	342 000,00	325 108,82			16 891,18
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp (uniquement en M44).(4)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		351 416,18	325 108,82			16 891,18
TOTAL		5 552 706,83	4 951 793,71	305 540,07		275 956,87
Pour Information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	45 000,00	57 942,47	-12 909,91		-32,56
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	739 500,00	817 741,99	-28 479,59		-49 762,40
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation	4 068 863,00	4 073 344,26	-190,22		-4 291,04
75	Autres produits de gestion courante	100,00	5,66			94,34
Total des recettes de gestion courante		4 853 463,00	4 949 034,38	-41 579,72		-53 991,66
76	Produits financiers		10,87			-10,87
77	Produits exceptionnels	138 500,00	148 756,76			-10 256,76
	Reprises sur provisions et dépréciations(2)	30 000,00	41 049,66			-11 049,66
79	Transfert de charges	2 000,00	3 633,60			-1 633,60
Total des recettes réelles d'exploitation		5 023 963,00	5 142 485,27	-41 579,72		-76 942,55
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	220 000,00	217 851,55			2 148,45
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp (uniquement en M44).(4)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		220 000,00	217 851,55			2 148,45
TOTAL		5 243 963,00	5 360 336,82	-41 579,72		-74 794,10
Pour Information						
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		308 744				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	41 741,02	1 112,00		40 629,02
21	Immobilisations corporelles	218 492,97	101 933,55	7 562,63	108 996,79
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des dépenses d'équipement		260 233,99	103 045,55	7 562,63	149 625,81
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)				
26	Participat° et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	357,77		642,23
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		1 000,00	357,77		642,23
45...	Total des opé. Pour compte de tiers (4)				
Total des dépenses réelles d'investissement		261 233,99	103 403,32	7 562,63	150 268,04
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)</i>	220 000,00	217 851,55		2 148,45
041	<i>Opérations patrimoniales (2)</i>				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		220 000,00	217 851,55		2 148,45
TOTAL		481 233,99	321 254,87	7 562,63	152 416,49
Pour Information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement		18 706,59		-18 706,59
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement			18 706,59		-18 706,59
10	Dot.,fonds divers et réserves	9 416,18	9 416,18		
106	Réserves (5)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)				
26	Participat° et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		9 416,18	9 416,18		
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (4)				
Total des recettes réelles d'investissement		9 416,18	28 122,77		-18 706,59
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (2)</i>	9 416,18			
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)</i>	340 000,00	325 108,82		14 891,18
041	<i>Opérations patrimoniales (2)</i>				
Total des recettes d'ordre d'investissement		349 416,18	325 108,82		14 891,18
TOTAL		358 832,36	353 231,59		-3 815,41
Pour Information					
R 002 Solde d'exécution positif reporté de N-1		122 401,63			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 664 863,67		2 664 863,67
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 142 380,68		2 142 380,68
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	89 698,97		89 698,97
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	18 534,26	1 079,81	19 614,07
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.	16 747,38	324 029,01	340 776,39
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		4 932 224,96	325 108,82	5 257 333,78

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 257 333,78
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		217 851,55	217 851,55
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement		217 851,55	217 851,55
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 112,00		1 112,00
21	Immobilisations corporelles (6)	109 496,18		109 496,18
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	357,77		357,77
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		110 965,95	217 851,55	328 817,50

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	328 817,50
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	45 032,56		45 032,56
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	789 262,40		789 262,40
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation	4 073 154,04		4 073 154,04
75	Autres produits de gestion courante	5,66		5,66
76	Produits financiers	10,87		10,87
77	Produits exceptionnels	148 756,76	217 851,55	366 608,31
78	Reprises sur amortissements et provisions	41 049,66		41 049,66
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes d'exploitation - Total		5 097 271,95	217 851,55	5 315 123,50

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE N-1	308 743,83
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 623 867,33
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	18 706,59		18 706,59
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)		1 079,81	1 079,81
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		324 029,01	324 029,01
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		18 706,59	325 108,82	343 815,41

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	122 401,63
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	466 217,04
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	9 416,18				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8)(9)	342 000,00	325 108,82			16 891,18
675	Opérations d'ordre	2 000,00	1 079,81			920,19
6811	Dotations amortissements chrg exploitation	340 000,00	324 029,01			15 970,99
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		351 416,18	325 108,82			16 891,18
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (10)					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		351 416,18	325 108,82			16 891,18
TOTAL D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		5 552 706,83	4 951 793,71	305 540,07		275 956,87

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation des charges (2)	45 000,00	57 942,47	-12 909,91		-32,56
6419 699	REMBOURSEMENTS/REMUNERATION DU PERSO CREDIT IMPOTS APPRENTISSAGE	45 000,00	57 942,47	-12 909,91		-32,56
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	739 500,00	817 741,99	-28 479,59		-49 762,40
7041	RECETTES TRAVAUX COPRODUCTION	50 899,60	62 293,83			-11 394,23
7061	RECETTE DE BILLETTERIE DE SPECTACLES	530 000,00	507 185,57			22 814,43
7062	RECETTES CESSION TOURNEE	4 600,40	52 105,12	150,00		-47 654,72
7064	RECETTES EXPO*CONFERENCE ANIMA*					
7065	RECETTES COREALISATION	35 000,00	45 922,75	-19 390,67		8 467,92
7074	VENTE DE PRODUITS BAR	25 000,00	22 258,00			2 742,00
7075	VENTE DE PRODUITS LIBRAIRIE/CD					
7083	RECETTE LOCATIONS SALLE+PREST*ANNEXES	94 000,00	123 286,72	-9 680,00		-19 606,72
7084	MISE A DISPOSITIONS.PERS.FACT.		2 379,40			-2 379,40
7088	AUTRES PROD.D'ACTIV.ANNEXES		2 310,60	441,08		-2 751,68
73	Produits issus de la fiscalité (3)					
74	Subventions d'exploitation	4 068 863,00	4 073 344,26	-190,22		-4 291,04
746	MECENATS DONS & LEGS	60 000,00	36 000,00			24 000,00
7471	SUBVENTION ETAT	1 635 375,00	1 635 375,00			
7472	SUBVENTION REGION	369 000,00	400 000,00			-31 000,00
7473	SUBVENTION DEPARTEMENT	332 500,00	332 500,00			
7474	SUBVENTION DE LA COMMUNE	1 600 988,00	1 600 988,00			
7475	SUBVENTION GROUPEMENT DE COMMUNES					
7478	SUBVENTIONS AUTRES	6 000,00	9 853,26	-190,22		-3 663,04
7481	SUBVENTIONS SUR PROJETS ETAT	30 000,00	23 628,00			6 372,00
7482	SUBVENTIONS SUR PROJETS REGION					
7483	SUBVENTIONS SUR PROJETS DEPT					
7484	SUBVENTIONS SUR PROJETS COMMUNE	35 000,00				35 000,00
7485	SUBVENTIONS SUR PROJETS GROUPEMENT DE COM		35 000,00			-35 000,00
7488	SUBVENTIONS SUR PROJETS AUTRE dont ATELIER PF					
75	Autres produits de gestion courante	100,00	5,66			94,34
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	100,00	5,66			94,34
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013+70+73+74+75		4 853 463,00	4 949 034,38	-41 579,72		-53 991,66
76	Produits financiers (b)		10,87			-10,87
764	REVENU DES VALEURS MOBILIERES		10,87			-10,87
767	PRODUITS NETS CESSIONS VMP					
77	Produits exceptionnels (c)	138 500,00	148 756,76			-10 256,76
771	PRODUITS EXCEP GESTION DE L'EXERCICE	10 000,00	1 514,70			8 485,30
773	MDTS ANNULES (EXERCICES ANTERIEURS)					
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES					
775	CESSION DES ELEMENTS DE L ACTIF	7 500,00	10 887,85			-3 387,85
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EX.ANTERI	121 000,00	136 354,21			-15 354,21
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (4)	30 000,00	41 049,66			-11 049,66
781	REPRISE SUR AMORT, DEPREC, PROV	30 000,00	41 049,66			-11 049,66
79	TRANSFERT DE CHARGES	2 000,00	3 633,60			-1 633,60
791	TRANSFERT DE CHARGES EXPL	2 000,00	3 633,60			-1 633,60
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		5 021 963,00	5 138 851,67	-41 579,72		-75 308,95

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/rt (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	220 000,00	217 851,55			2 148,45
777	Opérations d'ordre	220 000,00	217 851,55			2 148,45
78	Opérations d'ordre					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		220 000,00	217 851,55			2 148,45

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	5 243 963,00	5 360 336,82	-41 579,72	-74 794,10
---	--------------	--------------	------------	------------

Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	308 743,83
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	41 741,02	1 112,00		40 629,02
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	41 741,02	1 112,00		40 629,02
208	AUTRES IMMO. INCORPORELLES				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	218 492,97	101 933,55	7 562,63	108 996,79
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	210 156,79	83 550,34	7 562,63	119 043,82
216	COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART				
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.		9 175,29		-9 175,29
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	8 336,18	9 207,92		-871,74
2184	MOBILIER				
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)				
	Total des dépenses d'équipement	260 233,99	103 045,55	7 562,63	149 625,81

10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
1311D	SUBV EQUIP ETAT				
1314D	SUBV EQUIP COMMUNES				
1318D	SUBV EQUIP AUTRES				
16	Emprunts et dettes assimilées				
1649	EMPRUNTS ETABLISSEMENT DE CREDIT EN EURO				
165D	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS DONNES				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	357,77		642,23
271	TITRES IMMOBILISES		1,61		-1,61
275	DEPOT CAUTIONNEMENTS VERSES	1 000,00	356,16		643,84
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	1 000,00	357,77		642,23

	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (4)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES	261 233,99	103 403,32	7 562,63	150 268,04
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-----------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	220 000,00	217 851,55		2 148,45
139	Opérations d'ordre DEP	220 000,00	217 851,55		2 148,45
29	Opérations d'ordre DEP				
34	Opérations d'ordre DEP				
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (7)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		220 000,00	217 851,55		2 148,45

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	481 233,99	321 254,87	7 562,63	152 416,49
---	-------------------	-------------------	-----------------	-------------------

Pour Information	
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement		18 706,59		-18 706,59
1311	SUBV EQUIP ETAT		2 000,00		-2 000,00
1312	SUBV EQUIP REGION		8 000,00		-8 000,00
1314	SUBV EQUIP COMMUNES		8 706,59		-8 706,59
1318	SUBV EQUIP AUTRES				
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)				
165	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS RECUS				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement			18 706,59		-18 706,59

10	Dotations, fonds divers et réserves	9 416,18	9 416,18		
106	RESERVES	9 416,18	9 416,18		
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)				
26	Participat° et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		9 416,18	9 416,18		

	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (3)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES RECETTES REELLES	9 416,18	28 122,77	-18 706,59
-----------------------------------	-----------------	------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	9 416,18			
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	9 416,18			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (4) (5)</i>	340 000,00	325 108,82		14 891,18
20	Opérations d'ordres rec 20				
21	Opérations d'ordre REC		1 079,81		-1 079,81
28	Opérations d'ordre REC	340 000,00	324 029,01		15 970,99
29154	Provisions pour dépréciation des matériels techniques				
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION		349 416,18	325 108,82		14 891,18
041	<i>Opérations patrimoniales (6)</i>				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		349 416,18	325 108,82		14 891,18
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		358 832,36	353 231,59		-3 815,41

Pour information	
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	122 401,63

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° :(1)
LIBELLE :

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annuels	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annuels	Cumul des réalisations (3)
RECETTES					
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affect.				
23	Immobilisations en cours				

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	0	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(4) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser une ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages	Montant des remboursements		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avance de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billet de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article 17 de la loi n° 83-675 du 29 juillet 1983).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	
	A1.4

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de l'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (4)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits					0									
1641 Emprunts en euros (total)					0									
1643 Emprunts en devises (total)					0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie (total)					0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)					0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)					0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (total)					0									
1681 Autres emprunts (total)					0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0									
1687 Autres dettes					0									
Total général					0									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex: Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après la couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires		0		0					0	0	0	0
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits		0		0					0	0	0	0
1641 Emprunts en euros (total)		0		0					0	0	0	0
1643 Emprunts en devises (total)		0		0					0	0	0	0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie (total)		0		0					0	0	0	0
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)		0		0					0	0	0	0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)		0		0					0	0	0	0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0		0					0	0	0	0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0		0					0	0	0	0
168 Autres emprunts et dettes assimilés (total)		0		0					0	0	0	0
1681 Autres emprunts (total)		0		0					0	0	0	0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0		0					0	0	0	0
1687 Autres dettes		0		0					0	0	0	0
Total général		0		0					0	0	0	0

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelle. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	
A1.2	

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N	Type d'indices(4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû.
Echange de taux, taux variable simple plafonnée (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0	0						0			0	0	0
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0	0						0			0	0	0
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0	0						0			0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0	0						0			0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0	0						0			0	0	0
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0	0						0			0	0	0
TOTAL GENERAL		0	0						0			0	0	0

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zones euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	produits						
	% de l'encours						
	euros						
(F) Autres types de structures	produits						
	% de l'encours						
	euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0					0				0	0	0
Taux variable simple (total)		0					0				0	0	0
Taux complexe (total) (2)		0					0				0	0	0
Total		0					0				0	0	0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)		0					0		
Taux variable simple (total)		0					0		
Taux complexe (total) (2)		0					0		
Total		0					0		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT**

A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de la dette (3)					0	0						0	0	0	0	
...																
...																
...																
Total des recettes au c/166 Refinancement de la dette (4)					0	0							0	0	0	
...																
...																
...																

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/ 166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour , X pour autres à préciser. in fine
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/N	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié						
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.										
Total																					

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget pour l'exercice N
(2) Taux à la date de renégociation
(3) Indiquer : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois)
(5) Remettre à la date de renégociation
(6) Faire figurer 2 lettres - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour X pour autres in fine
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à finaliser la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.232.1-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0		0	0	0	0
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)	0		0	0	0	0
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES	0		0	0	0	0
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)	0		0	0	0	0
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0		0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0		0	0	0	0

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP+BS+DM)	Réalizations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B			
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Dépôts et cautionnements reçus		
1681	Autres emprunts et dettes		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv invest transférées au compte de résultat		
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	Total
Dépenses à couvrir par des ressources propres			0	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice(Hors RAR) (BP+BS+DM)	Réalizations (hors RAR)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = a + b			
Ressources propres externes (a)			
10222	FCTVA		
10228	Autres fonds globalisés		
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)			
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissements des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciation des stocks et en cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation (k)		

	Opération de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice (N-1)	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent (N-1)	Affectation de l'exercice précédent R106 (4)	Total IV
Total des ressources disponibles			122401,63		

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV - II (3) 0

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
			Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	
DEPENSES (a)						
[...] (2)						
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)						
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c) (3)						
Dépenses nettes (a - c)	0		0	0		0
RECETTES (b)						
Financement par le tiers (4)						
Financement par d'autres tiers (4)						
040 Financement par le service (contrepartie 6742)						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)						
Annulations sur recettes (d) (3)						
Recettes nettes (b - d)	0		0	0		0

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produits des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Art. (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
72	Travaux en régie		
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Art. (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations en cours	
TOTAL GENERAL		

- (1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
- (3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	
Recettes réelles d'exploitation	
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	%

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts	En capital
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0	0											0	0
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0	0											0	0
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement social					0	0											0	0
Total général					0	0											0	0

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0
Recettes réelles de fonctionnement	II	
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	#DIV/0!

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1-3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6 B1.7

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0	0	0
8018 Autres engagements donnés					0	0	0
Au profit d'organismes publics					0	0	0
Au profit d'organismes privés					0	0	0
TOTAL					0	0	0

B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0	0	0
8028 Autres engagements reçus					0	0	0
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0	0	0
Engagements reçus des entreprises					0	0	0
TOTAL					0	0	0

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/11 (Année N)		C1-1
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE		C1.2

C1-1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/11

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPPT (4)				
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
Directeur général des services								
Directeur général adjoint des services								
Directeur général des services techniques								
Emplois créés au titre de l'article 63-1 de la loi n° 84-53								
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)								
FILIERE TECHNIQUE (c)								
FILIERE SOCIALE (d)								
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)								
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)								
FILIERE SPORTIVE(g)								
FILIERE CULTURELLE (h)								
FILIERE ANIMATION (i)								
FILIERE POLICE (j)								
EMPLOIS NON CITES (k) (9)								
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)								

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la nomenclature n° NOR : INTER95010025 du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
 (2) Catégories : A, B ou C.
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quote de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Emplois pourvus par un contrat à durée déterminée (ETPT). Le décompte est proportionné à l'activité des agents, mesurée par leur quote de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.
 Exemple : un agent à temps plein ayant travaillé 100 % pendant toute l'année correspond à 1 ETPPT, un agent à temps partiel à 80 % (quote de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPPT, un agent à temps partiel à 80 % (quote de travail = 80 %) présente la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, renouvelé à mi-année) correspond à 0,4 ETPPT (0,8 * 0,5).
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » créés par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

C1-1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/11 (suite)					
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/11	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION	CONTRAT	
Agents occupant un emploi permanent (6)			Indice (8)	Euros	Indement du contrat / Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi non permanent (7)					
TOTAL GENERAL					

(1) CATEGORIES : A, B et C.
 (2) SECTEUR ADR : Administratif ;
 BDR : Technique ;
 UDR : Urbanisme (dont aménagement urbain) ;
 S : Social ;
 MS : Médico-social ;
 MT : Médico-technique ;
 SP : Sportif ;
 CULT : Culturel ;
 ANIM : Animation ;
 PA : Police ;
 OTR : Missions non rattachées à une filière
 (3) REMUNERATION référence à un indice brut (indiquer le mesur de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle) ;
 (4) CONTRAT Moif du contrat (au du 26 janvier 1984 modifiée) ;
 3-4 : article 3, 1er alinéa ; accordement temporaire d'activité ;
 3-5 : article 3, 2ème alinéa ; accordement temporaire d'activité ;
 3-1 : emplacement d'un fonctionnaire adjoint à servir à temps partiel ou indépendant (maladie, maternité, ...) ;
 3-2 : absence temporaire ou congé pour maladie ;
 3-3 : absence temporaire ou congé pour maladie fonctionnaire susceptible d'exercer les fonctions correspondantes ;
 3-3-1 : absence temporaire ou congé pour maladie fonctionnaire susceptible d'exercer les fonctions correspondantes ;
 3-3-2 : emplois du mesur de la catégorie A lorsqu'ils sont des emplois des services ou la nature des fonctions le justifie ;
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil ;
 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quote de temps de travail est inférieure à 50 % ;
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public ;
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel ;
 3-5 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C ;
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels ;
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets ;
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus ;
 A : autres (préciser) ;
 (6) Indiquer l'agent contractuel et titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats partiaires doivent être indiqués « A1 autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats soles 3) ;
 (7) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 31, 32, 33, 36 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le contrat de la loi n° 2011-224 de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1 ;
 (8) Contrat de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le contrat de la loi n° 2011-224 de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1 ;
 (9) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement fixe annuel, il convient de mentionner le décret conformément à l'article 63-bis de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

C1-2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE			
AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6216 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie à l'agent d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exécution du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N°SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

**C4 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC
ET DES BUDGETS ANNEXES**

I – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1).Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

II – BUDGETS ANNEXES (reproduire le cas échéant)

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1).Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

III – PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES				
TOTAL AGREGÉ DES RECETTES				

(1).Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés VOTES : Pour Contre Abstentions									
	Date de convocation :									
Présenté par le président du Conseil d'administration,										
A le										
Le président,										
Délibéré par le Conseil d'Administration, réunion en session										
A le										
	Les membres du conseil d'administration									
<table border="1" style="width: 100%; height: 150px;"><tr><td style="width: 33%;"></td><td style="width: 33%;"></td><td style="width: 33%;"></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>										
Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le										
A, le										
(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...										
(2) L'assemblée délibérante étant : .										